



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2021***

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2021
Supplément n° 15**

* Reproduit tel que reçu ; approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2021**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2021	
I. Questions d'organisation	6
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	7
III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	8
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	10
IV. Rapport sur le développement humain	15
V. Programmes de pays et questions connexes	16
VI. Évaluation	16
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	20
VII. Évaluation	25
VIII. Programmes de pays et questions connexes	26
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	26
Déclaration de la Directrice exécutive	26
X. Questions diverses	30
Deuxième partie. Session annuelle de 2021	
I. Questions d'organisation	33
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	33
III. Audit interne et investigation	35
IV. Déontologie	38
V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	40
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VI. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel	42
VII. L'égalité des genres au PNUD	46
VIII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	47
IX. Évaluation	47

X.	Fonds d'équipement des Nations Unies	49
XI.	Volontaires des Nations Unies	51
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII.	Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel	53
XIII.	Évaluation.	57
XIV.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes.	59
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XV.	Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS et rapport annuel	59
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2021	
I.	Questions d'organisation	64
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.	65
III.	Questions financières, budgétaires et administratives.	70
IV.	Dialogue structuré sur le financement	70
V.	Programmes de pays et questions connexes.	72
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VI.	Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.	72
VII.	Questions financières, budgétaires et administratives.	78
VIII.	Dialogue structuré sur le financement	79
IX.	Programmes de pays et questions connexes.	80
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
X.	Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025	80
XI.	Questions financières, budgétaires et administratives.	80
I.	Questions d'organisation (<i>suite</i>).	85
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021	86
II.	Composition du Conseil d'administration en 2021	114
III.	Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 27 mai 2021	115

Première partie
Première session ordinaire de 2021

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 1^{er} au 4 février 2021**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 1^{er} au 4 février 2021 de manière virtuelle pour la troisième fois, à titre exceptionnel, en raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19. La Présidente nouvellement élue du Conseil a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié le Président sortant et les Vice-Président(e)s sortant(e)s pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2020. Elle a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu les membres suivants du Bureau pour 2021 :

Présidente :	S. E. M ^{me} Lachezara Stoeva	(Bulgarie)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Yoka Brandt	(Pays-Bas)
Vice-Président :	S. E. M. Lang Yabou	(Gambie)
Vice-Présidente :	S. E. M ^{me} Rabab Fatima	(Bangladesh)
Vice-Président(e) :	inconnu(e) au moment de la rédaction	(Amérique latine et Caraïbes)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/L.1](#) et Corr.1) ainsi que le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2020 ([DP/2021/1](#)). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel de 2021 ([DP/2021/CRP.1](#)) et a approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2021.

4. Les décisions que le Conseil d'administration a adoptées en 2020 figurent dans le document [DP/2021/2](#), disponible sur son site Web.

5. Dans sa décision 2021/3, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2021 :

Session annuelle de 2021 :	du 7 au 11 juin 2021 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2021 :	du 30 août au 3 septembre 2021

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

6. La nouvelle présidente du Conseil d'administration a déclaré que 2020 avait été une année hors du commun caractérisée par les défis d'une ampleur extraordinaire présentés par la pandémie de COVID-19. La pandémie a mis en évidence l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme ainsi que la nécessité, pour la communauté internationale, d'œuvrer collectivement au relèvement. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle crucial à jouer pour aider les pays à reconstruire en mieux et à surmonter les difficultés socio-économiques aggravées par la pandémie. Le rôle du Conseil consiste à veiller à ce que les organismes reçoivent des directives et disposent d'outils pour venir à bout de ces difficultés.

7. En 2021, le Conseil d'administration s'attachera à : a) veiller à ce que les plans stratégiques 2020-2025 des organismes soient adoptés ; b) réaliser les objectifs de développement durable au cours de la Décennie d'action ; c) permettre l'organisation d'échanges de vues constructifs, dynamiques, stratégiques, ouverts et transparents en son sein et avec les organismes pendant les périodes intersessions ; d) favoriser le

dialoguer avec les parties prenantes, telles que la société civile et le secteur privé ; e) poursuivre la coopération et la coordination avec les conseils d'administration des autres fonds, programmes et institutions spécialisées ; f) intégrer les résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (A/RES/75/233) dans les politiques et travaux des sous son contrôle, et g) améliorer son efficacité par des approches pragmatiques, axées sur les résultats et dynamiques de l'élaboration d'orientations.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/2021/3). La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/FPA/2021/1). Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/OPS/2021/1). Le rapport du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2019 (DP/2021/4) a également été déposé.

PNUD

9. Un groupe de délégations a félicité le PNUD pour son quinzième audit sans réserve consécutif et a appuyé l'exhortation du Conseil à mettre rapidement en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles qui n'ont pas encore été appliquées. Sur les projets du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ces délégations ont fait observer que la mise en œuvre en temps utile des recommandations qui restent à appliquer concernant la gestion des risques, les achats, le contrôle des fournisseurs et les contrôles internes aurait pu atténuer les difficultés rencontrées. Elles se sont félicitées des efforts de la direction pour résoudre les problèmes de gouvernance du PNUD des projets financés par le FEM dans le cadre du plan d'action pour la gestion et attendent avec intérêt les mesures qui seront prises pour répondre aux préoccupations des États membres. Une mise en œuvre rapide des mesures du plan d'action pour la gestion permettrait de remédier aux lacunes en matière de gouvernance et de contrôle. Le groupe de délégations a salué les mesures prises par le PNUD pour résoudre les problèmes de capacité qui expliquent les ruptures de politique ayant conduit à des lacunes en matière de contrôle et de responsabilité et compte sur un suivi permanent ou des rapports réguliers concernant la mise en œuvre des mesures et la résolution des problèmes de capacité. Il a indiqué que des politiques rigoureuses n'étaient d'aucune utilité sans une mise en œuvre suivie et responsable, soutenue par une structure de gestion sans conflit d'intérêts et par une division du travail au niveau de la programmation et du contrôle. Ces deux éléments requièrent des changements dans la culture et les chaînes de responsabilité de la gestion, que le Conseil d'administration entend observer dans le cadre d'une stratégie portant sur les défis institutionnels. Le groupe de délégations a anticipé les conclusions du groupe chargé d'examiner l'application du principe de responsabilité à la gestion et des rapports réguliers du Bureau de l'Administrateur sur les travaux du groupe du contrôle stratégique.

10. Prenant note des constatations et recommandations d'ordre général, une délégation a engagé le Comité des commissaires aux comptes à inclure, à l'avenir, un résumé des principales conclusions et recommandations relatives aux visites de pays et à transmettre des constatations sommaires sur les unités opérationnelles afin de compenser le manque d'audits indépendants requis dans les cadres de responsabilité des donateurs.

FNUAP et UNOPS

11. Les délégations n'ont fait aucun commentaire concernant le FNUAP et l'UNOPS en particulier.

12. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a indiqué que le PNUD appliquait une stratégie de contrôle de la gestion du portefeuille du FEM à l'échelle de l'organisation et qu'il mettait en place des contrôles. Elle a assuré les membres du Conseil que le PNUD s'occupait des questions liées au FEM soulevées et qu'il ferait rapport au Conseil comme convenu. De même, le PNUD met en place un nouveau bureau pour poursuivre la mise en conformité de toute l'organisation avec les normes liées au changement de culture.

13. Concernant les conclusions générales, le directeur allemand de l'audit externe et l'auditeur principal du PNUD ont indiqué que lorsqu'ils ont repris l'audit du PNUD, l'Allemagne a décidé de commencer par des questions générales avant de passer à des questions plus précises. Les visites sur le terrain font toujours partie intégrante de la méthodologie applicable aux audits et n'excluent pas que des constatations soient faites concernant différents bureaux nationaux et entités à l'avenir. Les auditeurs ont fait preuve de prudence afin d'éviter de conclure à tort qu'un sujet de préoccupation lié à un pays particulier constitue une tendance plus large touchant l'ensemble de l'organisation.

14. Le Conseil a adopté la décision 2020/1 relative aux rapports 2019 du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

III. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

15. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP-FPA/2021/1), et le Directeur exécutif adjoint par intérim de la branche Gestion et gouvernance de l'ONUSIDA a fait des observations liminaires.

16. Un groupe de délégations a souligné la nécessité de continuer à riposter fermement à la pandémie de VIH, notamment en raison des effets de la COVID-19 sur les services de santé. Il est important de se concentrer sur les populations qui connaissent le moins de progrès, en particulier les populations clefs, les adolescentes et les jeunes femmes, et de donner la priorité aux actions de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, là où les progrès sont le plus nécessaires. La participation renouvelée des coparrainants de l'ONUSIDA et d'autres acteurs a été cruciale, de même que la mise en place d'une architecture adéquate. Le groupe de délégations a accueilli favorablement les principes directeurs et le dispositif d'application du principe de responsabilité révisés des coparrainants de l'ONUSIDA. Il a instamment demandé à l'ONUSIDA de donner suite aux recommandations du

Corps commun d'inspection dans son examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA (JIU/REP/2019/7) et dans l'évaluation indépendante des mesures prises par le système des Nations Unies face au sida sur la période 2016-2019 afin de garantir que l'ONUSIDA est prompt à saisir les occasions de lutter contre le VIH et à s'adapter aux défis posés par cette lutte. Le groupe a salué le travail du PNUD et du FNUAP ainsi que le rôle important du FNUAP dans le respect des droits et la satisfaction des besoins des personnes les plus vulnérables. Il a approuvé les enseignements relatifs aux principes d'une prestation de services efficace, en particulier le fait de relier et de coordonner les programmes et services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, au VIH et à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il s'est félicité de la promotion, par le FNUAP, d'une éducation sexuelle complète mais a souligné la nécessité de mieux coordonner les services relatifs à la prévention du VIH et aux soins qui y sont liés, à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation pour prévenir la transmission sexuelle du VIH ainsi que d'autres infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Élargir le choix et améliorer l'accès aux différentes options de planification familiale reste essentiel. Le groupe a apprécié à sa juste valeur le fait que le FNUAP cofonde la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH et a souligné la nécessité d'améliorer la capacité du système des Nations Unies à s'attaquer aux facteurs sous-jacents des nouvelles infections. Il a salué le travail du PNUD pour ce qui est d'aider les pays à faire évoluer les lois et politiques discriminatoires concernant le VIH et les questions de santé qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation. Le groupe s'est félicité de la reconnaissance de la stigmatisation et de la discrimination comme des obstacles majeurs dans la lutte contre le VIH ; le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle important dans l'élimination de ces obstacles et dans la promotion de politiques et de programmes fondés sur les droits. Le groupe de délégations a vivement engagé le PNUD et le FNUAP à collaborer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les partenaires présents dans les pays. Il se réjouit de travailler avec ses collègues du Conseil et avec le Conseil de coordination du Programme à l'élimination de la menace que représente le sida pour la santé publique d'ici 2030, dans le droit fil de la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

17. Une délégation a indiqué que la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida devait s'appuyer sur les acquis existants et tirer les enseignements nécessaires pour remédier aux inégalités dans les progrès réalisés par les différents pays et communautés. La prévention doit être la pierre angulaire des efforts mondiaux, régionaux et nationaux, notamment en ce qui concerne les populations clefs. Il est essentiel de s'attaquer aux causes structurelles et sociales de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des populations clefs et des personnes vivant avec le VIH/sida.

18. Demandant des éclaircissements et exprimant son soutien total au travail de l'ONUSIDA et de ses partenaires, une délégation s'est interrogée sur l'utilisation du terme « droits » dans la formule « santé et droits sexuels et procréatifs », indiquant que ce terme utilisé dans le rapport conjoint ne correspond pas à la formulation convenue ou reconnue au niveau international pour être utilisée dans la documentation officielle des Nations Unies.

19. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a pris acte de l'appel des délégations à continuer de combattre énergiquement la pandémie de VIH tout au long de la crise de la COVID-19 et à se concentrer sur les populations clefs. En ce qui concerne l'utilisation du terme « droits », conscient des questions sociales et culturelles qu'elle soulève, le Directeur a indiqué que les travaux du système des Nations Unies s'appuyaient sur les droits humains et sur des approches fondées sur les droits. Ces approches, qui s'attaquent

aux problèmes sous-jacents entravant la prestation de services et l'accès à ceux-ci, ont permis de veiller à ce que les services de santé sexuelle et procréative soient accessibles aux populations les plus touchées, d'améliorer les systèmes de santé nationaux et d'atteindre les objectifs.

20. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a assuré les membres du Conseil que le FNUAP continuerait à donner la priorité aux personnes les plus vulnérables et à celles qui risquent le plus d'être laissées de côté, en élargissant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative par l'intermédiaire de la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH. Sur la question de l'emploi du terme « droits », attirant l'attention sur la précédente réponse écrite du Fonds à la délégation, elle a pris note du point soulevé et indiqué que le FNUAP était guidé par son plan stratégique et prêt à apporter des précisions dans un cadre bilatéral si nécessaire.

21. La Directrice du groupe VIH, santé et développement du PNUD a observé que l'accent mis par l'ONUSIDA sur la prévention du VIH et son approche coordonnée dans ce domaine étaient essentiels pour surmonter les obstacles sociaux et structurels liés au VIH de manière générale, en particulier ceux qui touchent les populations clefs, les jeunes femmes et les filles. Cet accent sur la prévention se reflétera dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida.

22. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2021/1).

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Déclaration de l'Administrateur

23. Dans ses observations liminaires (disponibles sur le site Web du PNUD), l'Administrateur du PNUD a souligné que l'humanité vivait une situation d'urgence en matière de développement caractérisée par des crises successives, la pandémie de COVID-19 étant la dernière en date. Le développement humain mondial est en passe de reculer pour la première fois en 30 ans, une tendance qui se poursuivra si l'humanité ne fait pas face à la double crise de l'extrême pauvreté et des inégalités d'une part, et des changements climatiques d'autre part. Le PNUD a joué un rôle central dans la riposte des Nations Unies face à la COVID-19, en dirigeant les interventions socio-économiques en faveur des communautés les plus touchées par la pauvreté, les inégalités et la marginalisation. Il s'agissait notamment de lutter contre la « pandémie de l'ombre » que représente la progression de la violence fondée sur le genre et d'aller au-delà du revenu dans la mesure de la vulnérabilité, en aidant le PNUD et ses partenaires à travailler de manière coordonnée dans divers contextes de développement.

24. L'Administrateur a indiqué qu'il était nécessaire d'adopter une approche à l'échelle du système pour faire face au caractère multidimensionnel des crises simultanées dont il est question, qui fait ressortir l'importance des réformes des Nations Unies pour démontrer collectivement le plein potentiel d'un système des Nations Unies pour le développement cohérent, efficace et réorienté. Le PNUD s'est concentré sur l'obtention de résultats et a mis l'accent sur les mandats de l'examen quadriennal de 2020 et sur le rôle unique qu'il pourrait jouer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable au cours de la Décennie d'action. Tirant parti de son rôle de coordonnateur en tant que chef de file technique des mesures socio-économiques prises à l'échelle du système face à la COVID-19, le PNUD a mené plus de 120 études d'impact socio-économique dans 93 pays et cinq régions et a contribué aux efforts des Nations Unies qui ont permis de tripler le nombre de plans nationaux de réponse socio-économique entre juillet et décembre 2020. Ces études et ces plans s'appuient sur des données probantes fournies par des dispositifs tels que la plateforme Data Futures du PNUD et le Gender Response Tracker (système de suivi des mesures de lutte contre la COVID-19 qui tiennent compte des questions de genre) du PNUD et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et par la feuille de résultats sur l'économie numérique inclusive du FENU.

25. En 2020, le PNUD a réaffecté et mobilisé plus de 982 millions de dollars pour appuyer la riposte à la COVID-19 tout en collaborant avec des partenaires en vue d'aider les pays à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés afin qu'ils puissent tirer les leçons de la COVID-19 pour construire un avenir meilleur. Pour mobiliser des fonds supplémentaires, le PNUD a mis en place, dans le cadre de sa démarche visant à se préparer aux crises, à y réagir et à s'en relever, le fonds d'intervention d'urgence afin d'affecter rapidement des fonds aux pays de programme. Dans la perspective de l'après-crise, le PNUD a mis au point la deuxième phase de sa réponse à la COVID-19, « Au-delà du relèvement : à l'horizon 2030 », dont l'objectif est d'aider les pays à définir des priorités fondées sur l'égalité des genres et les droits humains et financées par le mécanisme de financement rapide dans quatre domaines coordonnés, à savoir la *gouvernance*, la *protection sociale*, l'*économie verte* et la *disruption numérique*.

26. Le PNUD a poursuivi sa stratégie « People for 2030 » visant à attirer, à retenir et à développer les meilleurs talents ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre de sa stratégie numérique porteuse de changements. La volonté du PNUD de créer un environnement de travail sûr et inclusif, favorisant l'épanouissement et le développement personnels, ainsi que de prévenir toutes les formes de discrimination et de harcèlement, y compris l'inconduite sexuelle, était au cœur de ces deux stratégies. En 2020, le PNUD a présenté un budget équilibré pour la quatrième année consécutive, affichait le deuxième taux d'exécution le plus élevé en six ans et était en bonne voie d'atteindre son objectif quadriennal en matière de gestion efficace. L'organisation a reçu le montant des contributions régulières (aux ressources de base) le plus élevé depuis 2016, tandis que les autres ressources ont continué à augmenter. Elle a obtenu une opinion sans réserve pour la quinzième année consécutive. Le PNUD continuera à mettre en œuvre ses six solutions types dans trois contextes de développement intégrés (gouvernance et fragilité, pauvreté et inégalités, et promesse climatique), en aidant les pays à survivre et à prospérer pour atteindre un nouveau palier de développement humain. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 tiendra compte de la nécessité d'opérer une transformation verte équitable et mettra l'accent sur l'action du PNUD et les modalités de celles-ci.

27. Établissant un lien avec le Programme 2030, les délégations du Conseil ont approuvé la vision de l'Administrateur concernant le nouveau plan stratégique 2022-2025, axé sur le relèvement. Le nouveau plan devrait mettre en évidence le caractère indivisible des objectifs fondés sur les trois dimensions du développement durable. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir dirigé la réponse socio-économique à la COVID-19 axée sur la résilience et à l'échelle du système, notamment en mobilisant des fonds par l'intermédiaire du mécanisme de financement rapide. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'idée de faire des vaccins un bien public mondial et à la poursuite de la mise en place du Dispositif pour accélérer l'accès aux

outils de lutte contre la COVID-19, y compris le mécanisme COVAX. Elles ont félicité le PNUD d'avoir conduit des études d'impact socio-économique avec ses partenaires qui ont permis de renforcer les plans nationaux de réponse à la COVID-19. Les délégations ont accueilli favorablement la deuxième phase de la réponse à la COVID-19 axée sur la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la disruption numérique, et considéré ces volets comme autant de possibilités de s'attaquer à l'extrême pauvreté, aux inégalités et aux changements climatiques, dans le respect de l'égalité des genres et des droits humains. Elles ont exprimé leur soutien au PNUD pour son attachement continu à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel et l'ont félicité pour sa solide situation financière en 2020 et les avis d'audit sans réserve consécutifs qu'il a reçus. Le PNUD doit continuer d'aller de l'avant en s'appuyant sur ses réalisations en matière de transparence et de responsabilité.

28. Convenant de la concomitance des crises, un groupe de délégations a indiqué que le relèvement passait par une transition verte conforme à l'Accord de Paris et au Programme 2030. Ces délégations ont salué les résultats obtenus par le PNUD en 2020, le renforcement de la coopération avec les institutions financières internationales (IFI) et les effets de sa transformation numérique sur la lutte contre la COVID-19 au niveau national. Concernant le plan stratégique 2022-2025, elles ont fait observer que la promotion d'une gouvernance inclusive, responsable et transparente au niveau national demeurait un trait caractéristique du PNUD, tout comme sa contribution à la réduction de la pauvreté dans une perspective de genre. Le PNUD doit continuer à donner la priorité à la protection sociale et à la lutte contre les inégalités pour favoriser une reprise socio-économique verte et équitable. Reconnaissant son rôle dans la prévention des crises et le renforcement de la résilience face à celles-ci, les délégations ont engagé le PNUD à se concerter avec les organismes des Nations Unies au niveau national pour faire face aux conséquences socio-économiques de la COVID-19 dans les situations de crise, en adoptant notamment une perspective de sécurité humaine, en s'appuyant sur son rôle de coordonnateur de la démarche concertée en matière d'action humanitaire, de développement et de paix. Elles ont fait l'éloge de la stratégie « People for 2030 », qu'elles considèrent comme un outil au service d'une éthique forte et de l'obtention de résultats de grande qualité. Le PNUD a joué un rôle important dans la création de richesses et la répartition de celles-ci au sein des sociétés grâce à sa collaboration avec le secteur privé et à l'adoption de cadres conceptuels innovants.

29. Un autre groupe a déclaré que l'examen quadriennal de 2020 indiquait au système des Nations Unies une voie stratégique pour un développement plus vert et inclusif dans le contexte de la COVID-19. L'examen doit reposer sur un cadre de suivi et d'établissement de rapports solide, que les organismes doivent concevoir ensemble. Le cadre doit être ciblé et assorti d'un ensemble clair d'indicateurs fondés sur des données probantes que les organismes intégreront dans leurs cadres de résultats. Le groupe attend des organismes de développement des Nations Unies qu'ils participent à la consolidation des réformes, à la mise en œuvre complète du cadre de gestion et de responsabilité, à l'accroissement de l'efficacité grâce à l'harmonisation des modalités de fonctionnement ainsi qu'à la mise en concordance des activités avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les nouveaux plans stratégiques des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies doivent s'appuyer sur les piliers de la réforme des Nations Unies. Le groupe de délégations a incité les organismes à avancer dans la mise en œuvre des programmes liés au climat et à la biodiversité, notamment en s'engageant, à l'échelle du système, à intégrer les approches tenant compte du climat et de l'environnement dans la programmation, en aidant les pays à respecter les engagements de l'Accord de Paris, et à réduire leur empreinte écologique. Les

organismes doivent s'efforcer de bâtir un monde socialement inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits et où personne n'est laissé de côté. Le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer son expertise en matière de prise en compte des questions de genre et d'égalité et accélérer l'éducation des filles et la pleine réalisation de leurs droits humains par une meilleure coordination des entités chargées de l'aide humanitaire, du développement, de la paix et de la sécurité et par une meilleure collaboration entre elles. Les organismes des Nations Unies ont été instamment invités à procéder à une analyse et une planification communes précoces fondées sur les risques et à adopter une approche tenant compte des risques de conflit qui contribue aux résultats collectifs.

30. Un groupe de délégations des petits États insulaires en développement (PEID) a approuvé le rôle joué par le PNUD, au sein du système des Nations Unies pour le développement, dans la réponse à la pandémie de COVID-19 en assurant un accès universel et en temps voulu aux vaccins et en relevant les défis logistiques. Le PNUD doit continuer à collaborer avec ses partenaires en vue de renforcer la réponse sanitaire à la COVID-19 et d'appuyer la reprise économique, y compris en suivant la distribution des vaccins. Le groupe a salué le rôle moteur du PNUD dans la création d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel qui prend en compte les vulnérabilités environnementales et socio-économiques et a vivement engagé le PNUD à travailler avec les gouvernements, les institutions financières et le secteur privé à lier cet indice à l'aide internationale. Le financement commun et la programmation conjointe doivent être les outils prioritaires du système des Nations Unies pour relever les défis en constante évolution rencontrés par les PEID.

31. Les délégations des pays les moins avancés (PMA) se sont félicitées de la priorité accordée par le PNUD à la pauvreté et aux inégalités dans son plan stratégique 2022-2025 et ont souligné la nécessité d'établir un nouveau paradigme de la pauvreté avec le concours et sous la direction du PNUD. Notant la fragilité de leur système de santé et de leur économie, les délégations ont invité le PNUD à travailler avec ses partenaires pour veiller à ce que les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté, grâce notamment au financement du développement, aux initiatives en matière de dette et aux financements spéciaux. Elles ont fait part de leur soutien à la priorité donnée par l'Administrateur à l'accès aux vaccins contre la COVID-19 pour tous et partout, en transférant les technologies et les droits de propriété intellectuelle aux PMA par l'intermédiaire de la Banque de technologie pour les pays les moins avancés. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 contribueront à guider la réalisation des objectifs, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'application de l'Agenda 2063. Les délégations ont salué les activités porteuses de changement menées par le PNUD dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la Fondation Tony Elumelu.

32. Faisant le constat des importants revers enregistrés en matière de développement en raison de la COVID-19, les délégations des pays à revenu intermédiaire (PRI) ont réaffirmé la nécessité d'aborder la pauvreté et le classement des pays dans toutes leurs dimensions. Elles ont salué les mesures proposées en vue de créer un indice de vulnérabilité multidimensionnel et ont demandé au PNUD de jouer un rôle de premier plan pour aider les pays à sortir du piège du revenu intermédiaire, à dynamiser leur économie, à mobiliser des fonds, à combler la fracture numérique et à concevoir des cadres de financement nationaux intégrés, axés sur le renforcement des capacités nationales. L'augmentation de la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie a mis en évidence l'urgence de mettre en place une couverture sanitaire universelle pour faire face aux crises futures. Toutes les mesures prises doivent être guidées par les priorités déterminées au niveau national et l'adhésion des pays. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont

le PNUD utiliserait la coopération Sud-Sud pour obtenir des résultats dans le cadre du plan stratégique 2022-2025.

33. En réponse, l'Administrateur a affirmé que l'accès aux vaccins et le transfert de technologie resteraient les priorités à court terme du PNUD dans la lutte contre la COVID-19, notamment mises en œuvre par l'intermédiaire de la Banque de technologie des Nations Unies et au moyen du transfert des droits de propriété intellectuelle. Au niveau national, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, le PNUD a mis l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, de la logistique et de l'infrastructure pour lancer les programmes de vaccination et continuer à tester, tracer et surveiller. Le PNUD exploite son réseau de laboratoires d'accélération en s'adressant directement aux entrepreneurs et aux innovateurs locaux et en fournissant des capacités en matière de politiques et d'innovation aux équipes de pays des Nations Unies. Au niveau mondial, le PNUD a plaidé en faveur d'un accès et d'une répartition équitables des vaccins.

34. Dans le cadre de son action liée à la COVID-19, le PNUD a continué de concentrer ses efforts sur la pauvreté et les inégalités, en aidant les pays à déterminer quelles personnes étaient le plus à risque. Le PNUD a appuyé les incitations à accroître le financement et les investissements internationaux dans le cadre du Programme 2030 en guidant la réflexion et en réalisant une analyse empirique, aidant ainsi les PMA, les pays à revenu intermédiaire et les PEID à compenser la réduction de leur marge de manœuvre budgétaire due à la pandémie. Il s'agissait notamment de travailler sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle en vue de répondre aux préoccupations relatives à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, à la catégorisation, à la vulnérabilité et aux inégalités. Dans les pays, le PNUD a appliqué une approche participative, y compris dans les situations de crise, à la définition du nouveau paradigme de la pauvreté et de ses implications liées à COVID-19, en partenariat avec les IFI et les banques régionales de développement, en vue d'élaborer une analyse commune et de mettre en place des instruments internationaux. La pertinence de l'action du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire n'ayant pas diminué à leur sortie de la catégorie des PMA, il convient de repenser le financement du développement et les activités de développement pour qu'ils traduisent une nouvelle collaboration avec les pays à revenu intermédiaire fondée sur l'évolution de leurs besoins.

35. L'Administrateur a indiqué que le pacte de financement restait l'instrument idéal pour obtenir des contributions pluriannuelles aux ressources de base et pour lutter contre la COVID-19. Le pacte de financement doit continuer à créer des conditions propices à la réforme des Nations Unies à l'origine de ces efforts. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a joué un rôle clé dans la mise en œuvre au niveau national en mettant en place des cadres de financement nationaux intégrés et un financement public-privé, et le Fonds de réponse rapide à la COVID-19 lui sera finalement rattaché. Dans le cadre de son initiative « SDG impact », le PNUD a travaillé à l'élaboration de nouvelles normes ou de nouveaux principes concernant la levée de capitaux par l'émission d'actions/d'obligations pour que les différents volets des ODD soient pris en compte dans les investissements et les financements nationaux. Le PNUD est particulièrement bien placé pour offrir un cadre reliant les objectifs de sorte que les investissements en faveur du climat aient des effets sur la pauvreté et les inégalités. L'Administrateur a appelé les États Membres à maintenir leurs contributions à l'aide publique au développement pendant la pandémie.

36. Le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 visera essentiellement à accélérer les résultats du portefeuille/de la structure organisationnelle du PNUD *#NextGeneration*, en proposant des programmes faisant notamment appel à la

coopération Sud-Sud qui tiennent compte de la COVID-19, de l'examen quadriennal de 2020, de la pauvreté et des inégalités. Le nouveau plan précisera le rôle du PNUD dans un multilatéralisme renouvelé, en accordant une juste place à l'appropriation par les pays, au rôle de coordonnateur du PNUD et à ses responsabilités normatives et opérationnelles, soutenues par un contrôle de supervision, une responsabilité et une transparence renforcés. L'influence de l'examen quadriennal de 2020 sur le nouveau plan transparaîtra dans ses thèmes transversaux (genre, jeunesse, numérique, climat, solutions de politique intégrée). En renforçant sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, dans le cadre de son rôle de coordonnateur, pour obtenir des résultats concernant l'examen quadriennal, le PNUD jouera un rôle de plus en plus important pour ce qui est de jeter des ponts entre l'aide humanitaire, le développement et la paix ainsi que de faire évoluer l'approche conceptuelle collective du système des Nations Unies dans les situations de crise, en élaborant une réponse plus adaptative, plus souple et plus pertinente.

IV. Rapport sur le développement humain

37. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain 2020* intitulé « *La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène* », conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

38. Un groupe de délégations a souligné l'intérêt du *Rapport sur le développement humain* et son impact novateur et transformateur sur une période de trente ans. Ces rapports ont changé la manière d'envisager la politique de développement en ce que le produit intérieur brut n'est plus la seule mesure du développement. Le développement humain prend en compte non seulement la production de richesses, mais aussi leur répartition au sein de la population ainsi que les conséquences de l'activité économique humaine sur la planète. Le rapport 2020 est ambitieux, complet et inspirant, et fournit des indicateurs et des recommandations pertinents pour relever les défis de l'Anthropocène. Soulignant l'impact profond et sans précédent de l'humanité sur l'environnement, le rapport indique comment celle-ci peut opérer un changement transformateur en adoptant de nouvelles normes sociales et en mettant en place des incitations innovantes et des solutions locales en accord avec la nature. Le fait qu'il se fonde sur une conception scientifique de la consommation de matières et de l'empreinte carbone est important pour mettre en lumière les défis posés en termes de durabilité et de développement humain. Le groupe de délégations a engagé le PNUD et le système des Nations Unies à utiliser l'indice de développement humain ajusté à la pression sur la planète conjointement avec d'autres indicateurs de développement humain et à faire part de la pertinence de cette démarche aux États Membres.

39. D'autres délégations ont souligné leur détermination à atteindre la neutralité carbone au niveau mondial en appliquant des stratégies de croissance verte en partenariat avec le PNUD et le système des Nations Unies. Elles se sont félicitées de l'élaboration, dans le cadre du rapport, d'indicateurs globaux qui mesurent la durabilité et la résilience.

40. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain s'est réjoui à l'idée de poursuivre une collaboration et un dialogue étroits avec les membres du Conseil.

41. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation orale relative au *Rapport sur le développement humain 2020*.

V. Programmes de pays et questions connexes

42. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté le point et donné un aperçu d'onze descriptifs de programmes de pays et de douze prolongations de programmes de pays. Les directions régionales de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe, de la Communauté d'États indépendants et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur leurs perspectives régionales.

43. Parmi les observations générales sur les différents programmes de pays, la mobilisation active, féconde et efficace du PNUD en vue de répondre aux préoccupations des États Membres concernant les descriptifs de programmes de pays ainsi que l'engagement collectif en faveur du contrôle du Conseil et de l'adoption des descriptifs de programmes de pays par consensus ont été appréciés à leur juste valeur. Il a été souligné que les descriptifs de programmes de pays étaient propres à chaque organisme et qu'ils devaient être ciblés et impartiaux et ne pas servir les objectifs généraux des organismes en matière de programmes et de collecte de fonds.

44. Les délégations arménienne et azerbaïdjanaise ont demandé que leurs déclarations figurent dans le compte rendu officiel de la première session ordinaire de 2021, comme indiqué dans les liens suivants : a) [déclaration de l'Arménie](#) et b) [déclaration de l'Azerbaïdjan](#).

45. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays de l'Azerbaïdjan ([DP/DCP/AZE/5](#)), de la Chine ([DP/DCP/CHN/5](#)), de la Côte d'Ivoire ([DP/DCP/CIV/3](#)), de la Géorgie ([DP/DCP/GEO/4](#)), de la Macédoine du Nord ([DP/DCP/MKD/4](#)), du Mexique ([DP/DCP/MEX/3](#)), de l'Ouzbékistan ([DP/DCP/UZB/4](#)), du Panama ([DP/DCP/PAN/4](#)), de la Somalie ([DP/DCP/SOM/4](#)), de la Tunisie ([DP/DCP/TUN/3](#)) et de l'Uruguay ([DP/DCP/URY/4](#)).

46. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation de six mois du programme de pays de Madagascar et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays de l'Afghanistan, du Guatemala, de la République bolivarienne du Venezuela, du Tadjikistan et du Yémen, telles qu'elles figurent dans le document [DP/2021/5](#), ainsi que la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de République arabe syrienne, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5/Add.1](#).

47. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Argentine, du Bangladesh, de la Malaisie et des Maldives, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5](#), et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie, telle qu'elle figure dans le document [DP/2021/5/Add.2](#).

VI. Évaluation

48. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de l'appui du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques ([DP/2021/6](#)), l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit ([DP/2021/8](#)) et l'évaluation de l'appui du PNUD à la réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche coordonnée de la résilience ([DP/2021/10](#)). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques ([DP/2021/7](#)), la Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du

PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2021/9), et le Directeur par intérim du Bureau régional pour les États arabes du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à la réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche coordonnée de la résilience (DP/2021/11).

Évaluation de l'appui du PNUD en matière de changements climatiques

49. Les délégations ont souscrit aux conclusions et recommandations présentées ainsi qu'à l'engagement de la direction à y donner suite et ont engagé le PNUD à s'en inspirer pour élaborer son plan stratégique 2021-2025. Elles ont salué les réalisations du PNUD et son positionnement en tant que partenaire multilatéral clé dans le domaine de l'action climatique. Le PNUD doit continuer à généraliser la prise en compte du risque climatique, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses projets de développement et à donner la priorité à une participation du secteur privé axée sur le climat. Il convient de donner la priorité aux PEID dans les projets d'adaptation du PNUD, notamment dans le cadre des fonds verticaux.

50. Un groupe de délégations a indiqué que le PNUD devait : a) définir de manière plus précise les moyens de tirer parti des changements de politique et de système par une meilleure organisation de ses projets d'adaptation, indépendamment des flux de financement, afin que les objectifs d'adaptation suivent les mêmes normes et la même méthodologie. Le PNUD doit prendre des mesures pour a) réduire le morcellement de ses projets d'adaptation, collaborer en synergie avec ses partenaires dans le domaine de l'adaptation, mettre en commun les enseignements tirés et renforcer les capacités nationales des PEID et des PMA ; b) accélérer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses projets de développement ainsi qu'aux niveaux national et infranational, y compris par l'application de nouvelles normes en matière de risques climatiques et de procédures de sélection, et par une meilleure divulgation de l'information. Le PNUD doit présenter son travail exemplaire sur les risques climatiques à ses partenaires et au système des Nations Unies, et c) mettre davantage l'accent sur le genre dans ses projets d'adaptation, la direction favorisant en parallèle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans ses projets et en rendant compte.

51. Les délégations des PEID ont accueilli avec satisfaction l'assistance technique et l'appui du PNUD concernant l'accès aux fonds verticaux et aux technologies axées sur le climat. Conscientes des difficultés rencontrées par le PNUD pour assurer une supervision efficace et mettre en place des solutions sur mesure dans les PEID en raison de l'installation du bureau multipays et du caractère imprévisible des financements, elles ont demandé que davantage de ressources de base soient allouées aux projets liés au climat dans les PEID.

52. Les Co-partenaires de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 ont engagé le PNUD à donner la priorité aux partenariats dans l'ensemble du système multilatéral et ont demandé des précisions sur une stratégie à long terme en matière de partenariats avec les organisations des Nations Unies chargées de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ils ont accueilli favorablement le partenariat du PNUD avec le secteur privé et les efforts déployés pour attirer les investissements et l'expertise du secteur privé, notamment dans le cadre d'initiatives publiques-privées axées sur le climat. Les Co-partenaires ont souscrit à la recommandation de l'évaluation selon laquelle le PNUD devrait renforcer ses capacités techniques et sa coordination en matière de résilience aux risques de catastrophe.

53. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a déclaré que la mission du PNUD dans le domaine des changements climatiques découlait de

l'examen quadriennal de 2020 et reposait sur une coopération et des partenariats solides et sur des données probantes. Il serait utile de renforcer les partenariats du PNUD axés sur le climat dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment avec les agences des Nations Unies ayant un bureau à Rome.

54. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a indiqué que le PNUD menait une réflexion conceptuelle sur des outils tels que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour favoriser un financement accru et un meilleur accès au financement et qu'il était prêt à travailler avec le Conseil à la révision des critères d'attribution des ressources de base au profit des PEID. Le PNUD a également établi des partenariats de financement des projets axés sur le climat par l'intermédiaire de donateurs bilatéraux et des agences des Nations Unies chargées de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les partenariats du PNUD avec le secteur privé jouent un rôle clé dans la recherche de dispositifs novateurs allant au-delà du financement conventionnel, en permettant de passer de l'octroi de fonds au financement. L'égalité des genres occupe une place centrale dans les initiatives du PNUD liées au climat, en particulier ses projets dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, financées par des fonds verticaux qui aident les pays à inclure la question du genre dans les politiques et les plans nationaux en matière de climat. L'évaluation, par le PNUD, des risques climatiques joue un rôle essentiel dans l'élaboration de ses normes et procédures sociales et environnementales, mises à jour en 2021, et constitue un élément à part entière de l'analyse commune des pays et des cadres de coopération.

Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit

55. Un groupe de délégations a déclaré que le PNUD devait s'appuyer sur ses réalisations et ses avantages comparatifs s'agissant d'aider les pays touchés par un conflit à collaborer de manière plus stratégique avec leurs partenaires. Le PNUD doit promouvoir la prévention et une gouvernance inclusive et responsable en appliquant une vision plus stratégique à moyen et long terme. Le groupe a salué l'accent stratégique mis sur l'égalité des genres dans les situations de crise et convenu que le PNUD devait faire davantage appel aux femmes en tant qu'agentes du changement pour favoriser un développement durable et transformateur. Le PNUD doit faire davantage pour assurer la cohérence des politiques au niveau national et ses bureaux régionaux doivent collaborer avec le Bureau de gestion des crises pour veiller à ce que les programmes de développement du PNUD soient adaptés au contexte et conformes aux politiques et aux bonnes pratiques. Le PNUD a joué un rôle particulier de coordonnateur en mobilisant des partenariats autour d'une coopération renforcée pour relever les défis transversaux auxquels sont confrontés les pays touchés par un conflit et en appuyant une analyse, des résultats et une coordination collectifs.

56. Un autre groupe a observé que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les causes profondes de la fragilité en partenariat avec le système des Nations Unies et a approuvé le rôle de chef de file mondial du PNUD concernant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il s'est félicité de l'élaboration du cadre relatif aux solutions de développement dans les contextes de crise et de fragilité et de la création du mécanisme de mobilisation pour faire face aux crises en tenant compte de l'égalité des genres et a demandé comment le PNUD utiliserait ses avantages comparatifs dans la prévention de l'extrémisme violent et des risques qui y sont liés et dans l'alerte rapide. Le PNUD doit permettre au Bureau de gestion des crises d'imposer son expertise à l'échelle de l'organisation afin de renforcer sa base de connaissances, sa culture d'apprentissage et l'élaboration de ses programmes. Le PNUD doit également appliquer des approches systématiques à long terme, ancrées au niveau local et guidées par des analyses de conflit ou d'économie politique, concernant la gouvernance, la stabilisation, les moyens de subsistance et la

prévention des conflits. Le groupe a engagé le PNUD à faire preuve de plus de transparence en améliorant le suivi et l'évaluation dans les pays touchés par un conflit.

57. D'autres délégations se sont félicitées de la création du Réseau mondial pour les politiques qui assure la cohérence des politiques à l'échelle de l'organisation dans l'intérêt des pays touchés par un conflit et qui s'appuie sur une expertise technique pour renforcer les bureaux régionaux. Elles ont demandé à en savoir plus sur la manière dont le PNUD allait renforcer sa coopération avec les agences humanitaires et lier l'aide d'urgence à la reconstruction afin de reconstruire en mieux, en quoi les nouveaux programmes du PNUD en matière de prévention des conflits différaient de ceux figurant dans le plan stratégique 2018-2021, et si l'évaluation prenait en compte la dimension de la prévention des conflits du PNUD mentionnée dans la décision 2017/30 du Conseil.

58. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a indiqué que le rapport d'évaluation reconnaissait que le rôle du PNUD dans la prévention des conflits consistait à renforcer les capacités nationales afin de réduire le risque de conflit, conformément aux politiques et priorités nationales.

59. La Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a fait savoir que le PNUD dialoguera avec ses partenaires en vue d'élaborer son nouveau cadre pour des solutions de développement dans les contextes de crise et de fragilité. Les discussions porteront sur la conception d'approches innovantes en matière de prévention, d'alerte rapide, de cohésion sociale, d'inégalités, de services de base et de climat. L'offre du PNUD en matière de prévention comprend une vision à moyen et long terme mentionnée dans le plan stratégique 2022-2025 et axée sur le financement du développement et de la prévention. Cette offre s'appuiera sur une approche cohérente tenant compte des conflits et sur une analyse conjointe étayée par des données probantes. Le PNUD continuera d'être un pôle de connaissances sur les crises et la fragilité en travaillant avec les bureaux nationaux et régionaux, dans le cadre du Réseau politique mondial, de la coopération du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et du Bureau des crises ainsi que de son rôle de coordonnateur du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience

60. Les délégations ont apprécié à sa juste valeur le soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens qui ont permis de faire face aux difficultés rencontrées à la fois par les communautés d'accueil et par les réfugiés et de répondre aux besoins humanitaires et de résilience de manière coordonnée, dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience, au niveau national. Elles ont noté l'importance du partenariat entre le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la coordination fructueuse du Plan régional pour les réfugiés et la résilience. Une délégation a souligné l'absolue nécessité de relever les défis liés à la crise et au développement en République arabe syrienne pour permettre le retour en toute sécurité des réfugiés et garantir leur droit légitime au rapatriement. Elle a émis l'idée selon laquelle pour procéder à un rapatriement sûr et volontaire, le PNUD et la communauté internationale devaient d'abord se concentrer sur la reconstruction des régions touchées en mettant en œuvre des projets coordonnés de relèvement rapide portant sur les infrastructures de base.

61. Une autre délégation a salué le soutien du PNUD aux réfugiés syriens dans les pays d'accueil. Elle a réaffirmé sa position selon laquelle il convient de ne pas mener

d'activités de reconstruction et de développement en République arabe syrienne tant que le processus politique ne connaît pas d'avancées significatives. La délégation a demandé des éclaircissements sur le soutien fourni par le PNUD aux gouvernements d'accueil locaux en vue de promouvoir la protection des réfugiés au niveau local et de réduire la discrimination à l'égard des groupes défavorisés au sein des réfugiés et des communautés d'accueil, ainsi que sur l'appel du PNUD en faveur de l'adoption d'une approche inclusive des réfugiés.

62. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a observé que le rapport d'évaluation s'étendait à l'action du PNUD dans les pays d'accueil au niveau municipal, laquelle pouvait être renforcée plus avant dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience par un appui à la fourniture de services essentiels qui bénéficierait tant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil.

63. Le Directeur par intérim du Bureau régional du PNUD pour les États arabes a souligné que si le PNUD souscrivait au principe du retour volontaire, en sécurité et dans la dignité des réfugiés, l'évaluation était axée sur le soutien du PNUD au Plan régional pour les réfugiés et la résilience et aux capacités des pays d'accueil dans la région. Au niveau local, le PNUD a travaillé avec le HCR sur le suivi de la discrimination et des tensions ainsi qu'avec les communautés d'accueil sur l'inclusion sociale, conformément au Plan régional pour les réfugiés et la résilience et aux programmes connexes.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/2 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

65. Dans son allocution (disponible sur le site Web du FNUAP), la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP s'attaquait de front à la COVID-19, apprenant, s'adaptant et cherchant les moyens de mieux la combattre. La pandémie a mis en évidence la pertinence de la mission du Fonds et les conséquences de la réduction de l'accès aux services essentiels de santé sexuelle et procréative. La COVID-19 affecte plus durement la santé et les droits des femmes et des filles. La réponse du FNUAP à la COVID-19 a rappelé le caractère central des trois résultats transformateurs, à savoir zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable et zéro violence fondée sur le genre, et a mis en évidence la nécessité de mettre en place une approche fondée sur les droits humains, une programmation adaptative et une couverture sanitaire universelle qui ne laisse personne de côté. La Directrice exécutive a réaffirmé que les droits et les besoins des femmes et des filles n'étaient pas négociables.

66. La santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation sont l'élément moteur du plan stratégique 2022-2025, que le FNUAP utilisera pour obtenir des avancées plus rapides à plus grande échelle et lancer un appel mondial à l'action. Il est important d'exploiter les enseignements tirés de la réponse à la pandémie pour construire un avenir meilleur. Les partenariats jouent un rôle essentiel, de même qu'une cohésion accrue des Nations Unies.

67. Les innovations dans le domaine de la santé numérique et des données démographiques aident le FNUAP à recenser et à atteindre les personnes les plus marginalisées. Le Fonds intensifie les investissements visant à améliorer la qualité, la facilité d'utilisation et l'accessibilité des données démographiques et renforce les capacités des pays à utiliser les informations géospatiales pour dresser une carte de la

vulnérabilité à partir du tableau de bord de la vulnérabilité des populations à la COVID-19 et du tableau de bord de la violence au sein du couple. Au niveau local, des technologies numériques telles que la télémédecine permettent aux professionnels de santé d'atteindre les personnes les plus marginalisées. En 2020, cette programmation adaptative a permis au FNUAP et à ses partenaires de proposer des services de santé sexuelle et procréative à près de 50 millions de femmes et de jeunes et a offert une feuille de route pour étendre l'accès aux services après la pandémie et dans le nouveau plan stratégique.

68. Tout au long de la pandémie, le FNUAP a continué à fournir des services de santé sexuelle et procréative dans des contextes de crise complexes. Il a lancé le Humanitarian Action Overview 2021, qui appelle à octroyer 818 millions de dollars pour aider les femmes et les filles les plus vulnérables du monde. La part des fonds alloués par le FNUAP à l'action humanitaire a continué de progresser pour atteindre environ 38 % des cofinancements en 2020. Sur les quelque 270 millions de dollars reçus pour l'action humanitaire, environ 94 millions de dollars ont été utilisés pour lutter contre la COVID-19. Sur le terrain, en se faisant le champion de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP a poursuivi son action dans les domaines de la localisation, de la gestion par cas, de la sensibilisation des communautés et des mécanismes de signalement sûrs. La nouvelle stratégie en matière de fournitures humanitaires renforcera la capacité du Fonds à distribuer des fournitures vitales. Le FNUAP collabore avec les organismes des Nations Unies en vue de mettre pleinement en œuvre les principes de l'examen quadriennal de 2020.

69. Le FNUAP applique une politique de tolérance zéro à l'égard des actes délictueux ou des comportements abusifs et de toutes les formes de harcèlement et de discrimination, y compris celles fondées sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap. Il s'est efforcé de remédier aux inégalités croissantes mises à nu par la COVID-19 et a continué à s'attaquer aux inégalités structurelles pour lutter contre le racisme et favoriser une culture de la civilité, de respect de la diversité et de l'inclusion. Depuis janvier 2021, la Directrice exécutive assume le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires, dans le cadre duquel elle mettra l'accent sur le renforcement des mécanismes nationaux, l'amélioration de l'accès à une aide et à des informations de qualité, et le renforcement de la coordination et de la cohérence.

70. En 2020, le FNUAP a dépassé ses objectifs en matière de financement. Les contributions devaient atteindre plus de 1,2 milliard de dollars, soit 21 % de plus que l'objectif d'un milliard de dollars. Les ressources de base devaient s'élever à 416 millions de dollars environ et les cofinancements à 793 millions de dollars. Le Fonds a cherché à établir des partenariats nouveaux et divers afin de contribuer à l'obtention de résultats à plus grande échelle. Dans le cadre de sa campagne 2021 de recrutement de donateurs principaux, le FNUAP espérait atteindre 150 donateurs principaux. Le FNUAP doit élargir et diversifier sa base de donateurs, y compris dans les pays de programme. Dans la mesure où les 26,4 milliards de dollars nécessaires, selon les estimations, pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030 dépassent de loin les investissements actuels, le FNUAP passe de l'octroi de fonds au financement. Le partenariat relatif aux fournitures du FNUAP contribue à donner un nouveau souffle à sa collaboration avec un large éventail de partenaires. En 2020, le FNUAP a signé 114 nouveaux accords de partenariat, attiré 70 nouveaux partenaires et obtenu plus de 41 millions de dollars du secteur privé, dont 8 millions ont été alloués à la réponse à la COVID-19.

71. Les délégations de l'ensemble du Conseil ont félicité le FNUAP pour sa réponse rapide et efficace à la pandémie de COVID-19. Elles ont salué son rôle de

coordination, en tant qu'institution pilote dans les domaines de la santé maternelle, de la jeunesse, du genre et de la distribution de trousseaux d'assainissement et d'hygiène aux femmes, dans la réponse à la COVID-19 du système des Nations Unies. Le FNUAP doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la préservation des avancées obtenues de haute lutte dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi que dans l'accélération des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. Les délégations espèrent que le nouveau plan stratégique réaffirmera la mission du Fonds qui consiste à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les résultats du sommet de Nairobi en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits de l'homme qui s'attaque aux problèmes structurels et intersectoriels profondément enracinés. Le FNUAP doit mettre à profit les enseignements tirés de la COVID-19 pour concevoir son nouveau plan, et notamment les mesures destinées à renforcer et à accélérer les efforts visant à mettre fin aux décès maternels évitables et à la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'Initiative Spotlight et du partenariat relatif aux fournitures. Le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du plan doit mentionner les objectifs, cibles et résultats communs du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que le rôle et les avantages comparatifs de chaque organisme. Les délégations ont engagé le FNUAP à jouer son rôle dans l'accélération de la réforme des Nations Unies et la promotion de programmes communs efficaces. Elles ont invité les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base du Fonds, y compris dans le cadre du pacte de financement, pour donner au FNUAP la marge de manœuvre nécessaire pour aider les pays, en particulier dans les situations de crise. Les délégations ont incité le FNUAP à former des partenariats public-privé dans le cadre de ses efforts plus larges en matière d'innovation et de mobilisation des ressources.

72. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué que le plan stratégique 2022-2025 devait continuer à donner la priorité aux pays dont le développement souffre de conditions particulières, tels que les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés (PMA), les pays à revenu intermédiaire (PRI) et les petits États insulaires en développement (PEID). Le groupe a salué l'accent mis par le Fonds sur les bureaux multipays, l'allocation de fonds et les activités relatives aux programmes dans les PEID, ainsi que son approche détaillée des communautés autochtones et d'ascendance africaine dans les zones rurales et urbaines. Les membres ont apprécié l'inclusion par le FNUAP des personnes vivant avec un handicap et des personnes vivant avec le VIH et ont souligné son rôle dans l'appui aux pays présentant un faible taux de natalité et confrontés au vieillissement de leur population. Ils ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses capacités institutionnelles en vue de faire passer un message sur l'évolution des comportements sociaux aux adolescents et aux jeunes. Le Fonds doit utiliser le nouveau plan stratégique pour trouver des moyens innovants de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les membres ont engagé le FNUAP à continuer de tirer parti de la transformation numérique (télémédecine) pour atteindre les personnes les plus marginalisées et ont souligné l'importance continue des données et des informations désagrégées du FNUAP ainsi que du renforcement des capacités nationales pour recenser les populations vulnérables.

73. Un groupe de délégations a insisté sur le fait que le nouveau plan stratégique 2022-2025 devait s'appuyer sur une approche fondée sur les droits de l'homme, être axé sur les résultats et conforme aux objectifs, et donner la priorité aux plus vulnérables et aux personnes qui subissent diverses formes de discrimination croisée et de violence. Le FNUAP doit conserver son rôle normatif au niveau mondial tout en continuant à renforcer la santé sexuelle et procréative dans son ensemble et les droits en matière de procréation. Le groupe a encouragé le FNUAP à exploiter les

enseignements tirés de la pandémie lors de l'élaboration de son nouveau plan stratégique, notamment en aidant les pays à renforcer leur système de soins de santé en vue de mettre en place une couverture sanitaire universelle et d'assurer la livraison des fournitures médicales jusqu'au dernier kilomètre. Son souci constant de ne laisser personne de côté est essentiel pour atteindre les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées, en s'appuyant sur des données désagrégées de qualité. Le groupe compte sur le FNUAP pour renforcer son action humanitaire dans le nouveau plan stratégique, et notamment son rôle de conseiller en matière d'égalité des genres dans les crises aiguës, en fournissant un appui à la préparation et à la réponse aux crises dans les situations qui se prolongent ainsi qu'à la coordination dans le domaine de la violence fondée sur le genre dans les contextes de crise.

74. Un autre groupe a indiqué que l'examen quadriennal de 2020 fournissait au système des Nations Unies pour le développement la grande orientation qui favorisera la réalisation des objectifs à l'heure où les progrès sont menacés par la pandémie dans les domaines du climat, de la biodiversité, des technologies numériques, des personnes handicapées, de la violence à l'égard des femmes et des filles, de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la jeunesse. Les organismes des Nations Unies ont été invités à travailler de concert à l'élaboration d'un cadre de suivi solide, et notamment d'indicateurs fondés sur des données probantes, que chacun d'eux inclura dans son cadre de résultats. Ils doivent participer à la consolidation de la réforme des Nations Unies, à la mise en œuvre complète du cadre de gestion et de responsabilité, à l'accroissement de l'efficacité grâce à l'harmonisation des modalités de fonctionnement ainsi qu'à la mise en concordance des activités avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le groupe attend des organismes qu'ils adoptent systématiquement des approches tenant compte du climat et de l'environnement, qu'ils soutiennent les pays concernant les engagements pris au titre de l'Accord de Paris et qu'ils réduisent leur empreinte écologique. Les organismes doivent s'atteler à bâtir un monde socialement inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits et où personne n'est laissé de côté. Reconstruire en mieux signifie assurer un relèvement durable, inclusif et résilient, notamment en appliquant systématiquement la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le groupe a souligné l'importance d'accélérer la prise en compte des questions de genre et d'étendre l'expertise en matière d'égalité des genres à l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que de promouvoir l'éducation des filles et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux grâce à une meilleure coordination avec les entités chargées de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité et à un renforcement du lien entre le développement durable et la paix. Les organismes doivent procéder à une analyse et à une planification communes précoces fondées sur les risques et veiller à adopter une approche tenant compte de risques de conflit. Il s'agit notamment de renforcer le rôle de chef de file des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires qui est essentiel si les Nations Unies veulent obtenir des résultats significatifs dans les contextes de fragilité et de conflit.

75. En réponse, la Directrice exécutive a indiqué que la mission du FNUAP consistant à ne laisser personne de côté était au cœur de son plan stratégique 2022-2025. Le plan permettra au Fonds de poursuivre ses activités concernant les trois résultats transformateurs en utilisant des données et informations désagrégées, dans lesquelles le FNUAP investit et qu'il communiquera à toutes les régions, à la société civile et aux gouvernements. Ces données sont à la base de la politique, de la planification, de la mise en œuvre ainsi que du suivi et de la présentation de rapports relatifs aux programmes, et contribuent à renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide. Le FNUAP a analysé les tendances de fond et les liens entre la démographie, l'urbanisation, la dynamique des populations, le genre et le climat, procédant

notamment à la planification et à la prévision de scénarios, afin de gagner en réactivité et en flexibilité. Le nouveau plan incorporera les travaux du FNUAP sur l'action humanitaire, le développement et la paix dans le cadre de suivi et de responsabilité, ainsi que des indicateurs de performance spécifiques, afin que personne ne soit laissé de côté dans les contextes de crise humanitaire. Les innovations en matière de programmes permettent d'accélérer l'accomplissement de progrès significatifs au niveau local grâce à une réflexion progressiste avec les partenaires du secteur privé et à des solutions numériques basées sur les données.

76. Le FNUAP est idéalement placé pour réduire au minimum les conséquences disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes et les filles grâce à ses partenariats visant à renforcer la résilience, en particulier celle des systèmes de soins de santé. Il s'appuiera sur les enseignements tirés de la COVID-19 pour faire évoluer les mentalités et faire des femmes et des filles des agentes du changement dans la prise de décision. Il est essentiel que les femmes jouent un rôle de premier plan au niveau local, un effort auquel le FNUAP participe activement dans le cadre des coalitions d'action Génération égalité, notamment en répondant aux besoins des pays dont le développement souffre de conditions particulières. Le Fonds a donné la priorité à la résilience des systèmes et au renforcement de la capacité d'adaptation, en particulier dans les pays confrontés à des catastrophes ou à des crises liées au climat, en intensifiant ses services et en renforçant sa présence dans les bureaux multipays ainsi qu'en octroyant davantage de fonds à ces derniers, notamment au profit des PEID, et grâce à son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies, en élaborant une vision et une approche communes. Le FNUAP organise des consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et sous-régionales en vue de définir des politiques à l'échelle du système et les modalités de l'appui technique aux bureaux multipays ainsi que de simplifier les politiques et l'appui existants. Le Fonds renforce sa capacité à soutenir les bureaux multipays et à favoriser une plus grande coopération Sud-Sud en fournissant un appui accru aux PMA pour qu'ils soient le fer de lance de la fourniture des services essentiels dans le cadre de la COVID-19 et en s'attaquant à la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'Initiative Spotlight.

77. Le FNUAP a accueilli favorablement les orientations stratégiques de l'examen quadriennal de 2020 et l'accent mis sur l'amélioration, à l'échelle du système, de la prise en compte des politiques, de la planification, de la programmation et de la mise en œuvre. À la tête des efforts collectifs visant à réaliser des gains d'efficacité et à améliorer les modalités de fonctionnement des organismes, le FNUAP est aux avant-postes de la réforme des Nations Unies. Le Fonds reste attaché au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux cadres de coopération et travaille avec les organismes des Nations Unies à l'élaboration du nouveau cadre de suivi et d'information à l'échelle du système.

78. Les ressources non préaffectées ont permis au FNUAP de réagir avec promptitude et souplesse face à la pandémie, en assurant notamment une fourniture équitable des services essentiels et des médicaments. Le FNUAP s'efforce de collecter des ressources pour s'acquitter de sa mission dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030 en toute responsabilité et transparence. La Directrice exécutive a appelé les États Membres à aider le FNUAP à atteindre son objectif consistant à attirer 150 contributeurs principaux et à renforcer sa capacité à atteindre les trois résultats transformateurs. Le FNUAP constitue sa base de donateurs, mène des campagnes de sensibilisation, dialogue avec ses partenaires et renforce sa visibilité grâce à une meilleure communication. Il est crucial que les partenaires et tout un chacun comprennent comment le FNUAP contribue à répondre à leurs préoccupations et à leurs aspirations, et qu'ils sachent qu'investir dans les filles offre un retour sur investissement. Le Fonds intensifie sa collaboration avec les institutions financières internationales et

les banques régionales à la recherche des modes de financement novateurs qui lui permettront d'accomplir sa mission.

79. Le Directeur exécutif adjoint (programme) du FNUAP a indiqué que le FNUAP prenait des mesures face à l'augmentation de la violence fondée sur le genre durant la pandémie, en s'appuyant notamment sur son tableau de bord de la violence fondée sur le genre, afin de garantir une programmation éclairée. Au niveau national, le Fonds a continué à fournir des conseils techniques aux autorités pour qu'ils prennent systématiquement en compte la violence fondée sur le genre dans les plans nationaux d'intervention face à la COVID-19, tant dans les contextes de développement que de crise humanitaire.

80. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a affirmé que l'examen quadriennal de 2020 guidait l'élaboration du nouveau plan stratégique et du budget intégré pour la période 2022-2025. Tous deux sont fondés sur les principes de la gestion axée sur les résultats, de l'obtention de résultats collectifs dans le cadre de partenariats élargis ou de nouveaux partenariats, de la priorité du climat et de l'environnement, d'une meilleure gestion des ressources humaines, de l'étude de stratégies innovantes en matière de mobilisation des ressources et de la garantie de la transparence et de la responsabilité, le tout dans une optique tenant compte des droits humains, du genre, du handicap et de la jeunesse afin de ne laisser personne de côté.

VII. Évaluation

81. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation formative de l'appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a présenté la réponse de l'administration à ce rapport.

82. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation s'est félicitée de la recommandation selon laquelle le FNUAP doit établir des centres d'excellence sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de l'acceptation de cette recommandation par la direction ; ces centres joueront un rôle capital dans le transfert des connaissances, des technologies et de l'expertise du Nord au Sud. La délégation a demandé comment le FNUAP prévoyait de renforcer la coopération entre le Nord et le Sud en vue d'assurer un transfert de technologie efficace ; comment les institutions existantes, tels que la Banque de technologie des Nations Unies, pourraient être mises à contribution ; comment le FNUAP incitait le secteur privé à y participer ; comment le FNUAP envisageait de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la pandémie afin de renforcer les capacités en matière de préparation et de réponse aux crises dans les pays du Sud, et comment ces enseignements seraient pris en compte dans le prochain plan stratégique.

83. En réponse, le Directeur de la Division des politiques et stratégies a assuré les délégations que le FNUAP œuvrait à la coopération Sud-Sud, conformément au cadre de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40) et à la résolution 73/291 de l'Assemblée générale. Les centres d'excellence du FNUAP sont des moteurs de la coopération Sud-Sud qui apportent leur expertise et leur expérience uniques et qui jouent un rôle central dans la programmation par pays du FNUAP. Les centres dialoguent avec des partenaires privés. Le Groupe de la coopération Sud-Sud récemment mis en place par le Fonds recense les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques, notamment celles liées à la COVID-19, et les met à la disposition des pays pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

84. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation formative de l'appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire

([DP/FPA/2021/CRP.1](#)) ainsi que de la réponse d'administration à cette évaluation ([DP/FPA/2021/CRP.2](#)).

VIII. Programmes de pays et questions connexes

85. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de douze descriptifs de programmes de pays et de huit prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique orientale et australe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales respectives.

86. Plusieurs États membres ont exprimé leur soutien aux programmes de pays.

87. Les délégations arménienne et azerbaïdjanaise ont demandé que leurs déclarations figurent dans le compte rendu officiel de la première session ordinaire de 2021, comme indiqué dans les liens suivants : a) déclaration de l'Arménie et b) déclaration de l'Azerbaïdjan.

88. Conformément à la décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays relatifs à l'Azerbaïdjan ([DP/FPA/CPD/AZE/5](#) et Corr.1), à la Chine ([DP/FPA/CPD/CHN/9](#)), à la Côte d'Ivoire ([DP/FPA/CPD/CIV/8](#)), à l'Eswatini ([DP/FPA/CPD/SWZ/7](#)), à la Géorgie ([DP/FPA/CPD/GEO/4](#)), à la Macédoine du Nord ([DP/FPA/CPD/MKD/2](#) et Corr.1), à l'Ouganda ([DP/FPA/CPD/UGA/9](#)), à l'Ouzbékistan ([DP/FPA/CPD/UZB/5](#)), au Panama ([DP/FPA/CPD/PAN/4](#)), à la Somalie ([DP/FPA/CPD/SOM/4](#)), à la Tunisie ([DP/FPA/CPD/TUN/10](#)) et à l'Uruguay ([DP/FPA/CPD/URY/4](#)).

89. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Bangladesh, de la Guinée-Bissau, des Maldives et de la Tanzanie, telle qu'elle figure dans le document [DP/FPA/2021/2](#), et de la première prolongation de six mois de celui de l'Arménie, telle qu'elle figure dans le document [DP/FPA/2021/2.Add.1](#) (voir également le document [DP/FPA/CPD/ARM/4/Corr.1](#)).

90. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Guatemala et du Venezuela ainsi que la quatrième prolongation de six mois de celui de la République arabe syrienne figurant dans le document [DP/FPA/2021/2](#).

Débat consacré à l'UNOPS

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

91. Prenant la parole au nom de la Directrice exécutive, le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a indiqué que l'UNOPS s'était rapidement adapté à la pandémie de COVID-19 et en avait pris toute la mesure en mobilisant près de 900 millions de dollars en faveur de ses projets de riposte à la pandémie et de relèvement. Il s'agissait notamment d'acheter et de distribuer des fournitures et des équipements médicaux, d'accroître les capacités en matière de tests, de gérer les déchets médicaux et d'atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie. En 2021, l'UNOPS élabore son plan stratégique 2022-2025 en s'appuyant sur les leçons et les réussites du plan précédent, les expériences liées à la lutte contre la COVID-19 et

l'examen quadriennal de 2020, en collaboration avec ses partenaires. Tout au long de l'année 2020, l'UNOPS a enregistré une hausse de la demande de services dans les domaines de l'intervention d'urgence, de la prévention, de la logistique ainsi que de l'aide aux communautés vulnérables dans les contextes de précarité, ce qui démontre la pertinence continue de sa mission unique axée sur la demande.

92. L'UNOPS a continué de renforcer sa capacité à se faire le défenseur des infrastructures de qualité pour faire face et s'adapter aux changements climatiques, à protéger les sociétés en appliquant une tolérance zéro en matière de santé et de sécurité, et à développer des infrastructures qui servent les intérêts de tous de manière égale. Dans les PEID, l'UNOPS a travaillé avec les gouvernements et s'est employé à nouer des partenariats qui ont contribué à la construction d'infrastructures nationales durables, résilientes et inclusives, conformes au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. Étant donné l'importance des dépenses mondiales consacrées aux achats, le pourcentage du produit intérieur mondial qu'elles représentent et le risque de corruption, la passation de marchés publics offrait une opportunité dans le domaine de la coopération pour le développement, que l'UNOPS défend vigoureusement. L'UNOPS a aidé les gouvernements à libérer ce potentiel pour lutter contre la corruption, assurer une concurrence loyale et construire des chaînes d'approvisionnement durables et résilientes dans le cadre du relèvement national post-pandémie. Ces initiatives ont permis aux pays d'optimiser leurs ressources et de garantir la disponibilité des fonds publics en vue de pouvoir passer à des économies sobres en carbone, de mettre en œuvre les priorités nationales en matière de développement et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.

93. L'égalité des genres demeure une priorité absolue du Bureau. En 2021, l'UNOPS devrait atteindre la parité totale dans ses effectifs et entend atteindre la parité aux plus hauts échelons au cours de la période correspondant au plan stratégique 2022-2025, dépassant ainsi les objectifs du système des Nations Unies, quels que soient les catégories de personnel et les types de contrat considérés. L'accent mis par l'UNOPS sur la gestion responsable des actifs est tout aussi important. L'UNOPS travaille avec des experts indépendants pour faire en sorte que le montant minimal de ses réserves opérationnelles soit en adéquation avec son profil organisationnel actuel. Le fait qu'il ait adopté un système automatisé et centralisé de gestion de la trésorerie et des liquidités a permis d'améliorer la planification financière et d'assurer la transparence des opérations ainsi qu'une meilleure gestion des risques financiers. L'UNOPS reste attaché à prendre systématiquement en compte les questions de genre en s'assurant que les infrastructures répondent aux besoins des femmes, en impliquant les femmes dans les projets d'infrastructure et en s'assurant que les projets de marchés publics continuent de bénéficier aux femmes et aux autres groupes sous-représentés. L'UNOPS a continué de proposer des tarifs moyens peu élevés à ses partenaires, et son action face à la COVID-19 a montré que des partenariats plus solides permettaient d'intervenir plus efficacement.

94. Dans l'ensemble, les délégations ont réitéré leur soutien au modèle de fonctionnement unique de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande ; à sa mission dans le domaine des infrastructures résilientes aux changements climatiques, des pratiques d'achat durables et de la gestion de projets, et à sa capacité à relever des défis inattendus, tels que la COVID-19, grâce à l'innovation. Elles ont fait l'éloge de la réponse souple et rapide de l'UNOPS à la COVID-19, qui a consisté à acheter et à distribuer des fournitures médicales, à augmenter les capacités en matière de tests et à lancer des campagnes de vaccination, en collaboration avec des organismes des Nations Unies. Son intervention face à la COVID-19 a mis en évidence la position idéale de l'UNOPS pour atteindre les personnes inaccessibles dans les zones reculées et les situations précaires. Les délégations ont approuvé la collaboration de l'UNOPS avec le secteur privé et les partenariats public-privé, qu'elles considèrent comme des

éléments moteurs de la mise en œuvre des objectifs. Elles ont engagé l'UNOPS à continuer de diffuser ses pratiques durables dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et de collaborer avec les gouvernements en vue de les rendre plus transparents. Elles se sont félicitées de l'augmentation continue de la demande de services de l'UNOPS et ont demandé des détails sur les mesures prises par l'UNOPS pour répondre à cette hausse, et notamment sur l'exploitation de l'infrastructure numérique et le renforcement des capacités nationales, dans les PMA en particulier. Les délégations attendent du plan stratégique 2022-2025 qu'il prenne en compte et intègre les enseignements tirés dans le cadre du plan stratégique existant et de la pandémie de COVID-19.

95. Les membres du Conseil ont salué les bons résultats de l'UNOPS en matière de prise en compte systématique du genre et d'égalité des genres, d'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la réponse aux crises, et d'application d'une perspective de genre dans les projets de financement. Ils ont apprécié à sa juste valeur la capacité de l'UNOPS à réagir rapidement en cas de crise et à transposer ses interventions à grande échelle. Les membres ont salué les projets de l'UNOPS visant à numériser les programmes éducatifs pour que les enfants restent dans les systèmes scolaires publics pendant toute la durée de la pandémie et ont soutenu les efforts de l'UNOPS visant à assurer l'égalité des chances aux femmes et aux entreprises appartenant à des femmes. Ils ont demandé des précisions sur la collaboration de l'UNOPS avec les pays à revenu intermédiaire et ses avantages possibles s'agissant de la prestation de services mondiaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les membres ont salué le recours de l'UNOPS aux marchés publics pour fournir des trousseaux de dépistage du VIH aux services de santé et son initiative relative à la construction d'un centre de formation de sages-femmes. Notant que le volume d'activité de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies stagnait alors que la demande de services de l'UNOPS émanant de ses partenaires augmentait, ils ont engagé le Bureau à mettre au jour les possibilités de gains d'efficacité encore inexploitées, notamment dans le domaine des achats des Nations Unies.

96. Un groupe de délégations des PEID du Pacifique s'est félicité des premiers signes positifs d'une coopération croissante entre les PEID et l'UNOPS, en particulier dans les domaines du développement d'infrastructures résilientes et durables et du renforcement des capacités des systèmes nationaux d'approvisionnement et du secteur de la santé. Il a salué la réponse de l'UNOPS à la COVID-19 et ses achats de fournitures médicales et a reconnu les mérites de son projet d'urgence relatif à la tuberculose, qui vise à favoriser le diagnostic et le traitement précoces, contribuant à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3. Le groupe a accueilli avec satisfaction les mesures prises par l'UNOPS pour inclure le renforcement des capacités nationales et la mobilisation de la population dans le développement des infrastructures afin de renforcer les institutions et l'expertise locale. Il a salué la présence accrue de l'UNOPS dans les PEID, y compris ses activités relatives au logement résilient face aux changements climatiques.

97. Conscient de l'incidence de la pandémie sur les avancées en matière de développement, un autre groupe a souligné le besoin d'idées nouvelles, de meilleures innovations et de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé. Il a incité l'UNOPS à innover dans son plan stratégique 2022-2025 et à continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre pour obtenir des résultats. Le groupe a salué les efforts de l'UNOPS visant à former de nouveaux partenariats et à s'appuyer sur des partenariats de longue date, ainsi qu'à renforcer les partenariats public-privé afin de favoriser le relèvement, le renouveau et la résilience dans le cadre de l'Initiative d'investissement à impact pour des infrastructures durables (Initiative S3I). Il espère que les enseignements tirés de la pandémie figureront dans le nouveau plan stratégique et que le Centre mondial d'innovation y sera mentionné. Le groupe s'est

félicité de l'équilibrage des effectifs féminins et masculins, du renforcement de la prise en compte de l'égalité des genres dans les projets et des efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, et a promu une culture de la parole. Il espère que l'UNOPS appliquera la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans toutes ses activités.

98. En réponse, le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a fait savoir que pour répondre à l'appel croissant à ses services, l'UNOPS a mis l'accent sur le renforcement de ses capacités internes, notamment en poursuivant l'apprentissage sur mesure, en étoffant ses listes de candidats présélectionnés et en élargissant ses réserves de candidats. En parallèle, l'UNOPS a donné la priorité au renforcement des capacités nationales dans les PMA en leur fournissant une assistance technique et des services de conseil afin de garantir la mise en œuvre des programmes nationaux en faisant appel aux petites et moyennes entreprises nationales et locales auxquelles les normes internationales et les meilleures pratiques sont présentées. Malgré les hausses des prix et le retrait de son personnel, l'UNOPS a fourni des services ininterrompus dans les PMA tout au long de la pandémie. D'un point de vue structurel, la transformation numérique de l'UNOPS a agi comme un catalyseur essentiel de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui aux partenaires et au renforcement des capacités nationales. En 2020, l'UNOPS a mené plus de 50 % de ses projets dans les PRI. Ces projets s'inscrivaient notamment dans les efforts menés par l'UNOPS dans le domaine de la coopération Sud-Sud en vue d'élaborer, de promouvoir et de diffuser les meilleures pratiques en matière de sécurité sociale dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. En interne, l'UNOPS ne cesse de progresser vers la parité femmes-hommes, et le pourcentage de femmes dans ses effectifs est passé de 39 % à 46 % en deux ans.

99. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre a cité le dispositif « Infrastructure basée sur des données factuelles » pour illustrer le renforcement des capacités de l'UNOPS au niveau national. Cette approche a sous-tendu le leadership éclairé de l'UNOPS et son engagement opérationnel auprès des gouvernements, les aidant à prendre des décisions informées et à garantir la mise en place et une incidence maximale de l'infrastructure tout au long de son cycle de vie. Il s'agissait notamment de veiller à ce que les investissements liés au cycle de vie de l'infrastructure soient suffisants et à ce qu'ils aient un maximum d'effets tout en faisant un meilleur usage des ressources nationales existantes. Par ailleurs, l'outil de financement des infrastructures durables de l'UNOPS a aidé les pays à trouver des solutions de financement. L'UNOPS a travaillé main dans la main avec les gouvernements, transférant les connaissances et l'expertise et aidant les pays à réorganiser les équipes nationales chargées de la planification et de la mise en place d'infrastructures et à constituer de nouvelles équipes. L'expertise de l'UNOPS en matière de pratiques d'achat durables a également joué un rôle important pour ce qui est d'aider les gouvernements à diversifier leur système alimentaire et leurs chaînes d'approvisionnement et à en renforcer la résilience. Ces initiatives ont complété l'action de l'UNOPS visant à aider les gouvernements à lutter contre la corruption, à promouvoir la transparence et à ouvrir les marchés à la concurrence, libérant ainsi des fonds publics pour le développement. En ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, l'UNOPS a adopté une approche à cinq volets, à savoir le rôle de chef de file, les politiques et processus, les ressources et le renforcement des capacités, le partage des connaissances, et le suivi et la production de rapports. Pour chaque volet, l'UNOPS a utilisé un ensemble d'outils visant à prendre en compte les questions de genre dans ses projets liés à la durabilité et à la résilience. Dans le cadre de son programme « Delivering Responsibility in Vendor Engagement », un programme d'évaluation et d'inspection des fournisseurs assorti de mesures correctrices, l'UNOPS a travaillé en aval à la mise en place de garanties concernant

les achats. Le programme permet de s'assurer que les fournisseurs de l'UNOPS opèrent de manière responsable, respectent les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité et mettent l'accent sur les droits de la personne, le droit du travail, l'égalité des chances, la déontologie, la santé, la sécurité, la gestion de la qualité et la gestion de l'environnement.

100. La Directrice des finances et de l'administration a indiqué que la dématérialisation figurera en bonne place dans le plan stratégique 2022-2025 et qu'elle facilitera la collaboration de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies. En 2020, l'UNOPS a automatisé son système de gestion de la trésorerie et la plupart des paiements peuvent ainsi être effectués par l'intermédiaire de son Centre de services partagés situé à Bangkok. L'UNOPS a tiré parti de sa participation au Programme de services de conseil et de gestion des réserves de la Banque mondiale pour obtenir des conseils et s'informer des meilleures pratiques concernant le choix d'un système de gestion de la trésorerie. La dématérialisation a permis à l'UNOPS de dispenser une formation en ligne sur le déploiement du système de gestion de la trésorerie à 700 personnes dans le monde en 2020. La transformation numérique de l'UNOPS est un moyen important d'inscrire les leçons de la pandémie dans le plan stratégique 2022-2025, y compris l'analyse des effets à long terme, sur la prestation de services, du travail à distance et le fait que l'UNOPS doit maintenir et intensifier sa prestation de services.

101. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

X. Questions diverses

Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

102. La Présidente du Conseil du personnel a informé le Conseil d'administration des difficultés rencontrées par le personnel pour gérer le stress lié au travail durant la pandémie de COVID-19, et notamment les difficultés relatives au travail à distance et ses effets psychosociaux de celui-ci, tant au siège que dans les pays.

103. Conscient des répercussions de la pandémie sur le personnel, un groupe de délégations a souligné qu'il était de la responsabilité des organismes de garantir un environnement de travail sain qui tienne compte de la situation personnelle des individus, comprenne des mesures relatives à la violence domestique et prévienne l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Le groupe a apprécié les mesures adoptées par la direction pour répondre aux besoins du personnel et renforcer ses engagements et il a incité le PNUD et le FNUAP à entretenir le dialogue avec le personnel et le Conseil du personnel. Il a exhorté les organismes à poursuivre la réforme des Nations Unies tout au long de la pandémie, en veillant à ce que le personnel y soit associé de manière transparente et inclusive. Les questions relatives au personnel resteront prioritaires pour les États membres ; la réforme vise à assurer l'efficacité et l'efficience des organismes dans l'exécution du Programme 2030, un objectif qui ne peut être atteint que si le personnel travaille dans un environnement épanouissant et sûr.

104. Une délégation a observé que les travaux du Conseil du personnel mettaient en évidence le besoin de structures solides et de voies de communication entre le personnel et la direction. Elle a souligné la nécessité de promouvoir l'inclusion et une approche du travail à distance fondée sur les droits de l'homme, de lutter contre la discrimination et de créer les conditions nécessaires au travail décent.

105. En réponse, le Directeur des ressources humaines du FNUAP a félicité le Conseil du personnel pour son dévouement à l'égard du personnel pendant la pandémie. La charge de travail du personnel a augmenté en raison, pour partie, des conséquences de la COVID-19 sur la mission du Fonds et sur les femmes et les filles dans le monde. Le FNUAP a mis en place des groupes de travail interdivisions pour guider le personnel et a formé le personnel d'encadrement à la gestion du travail à distance. Le Fonds a travaillé avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de réseaux de ressources humaines, de groupes interagences et du Conseil du personnel en vue de soutenir l'ensemble du personnel. En 2019-2020, le Conseil du personnel a dialogué avec des associations nationales du personnel, renforçant les connexions et réseaux mondiaux du personnel du Fonds au sein du système des Nations Unies. L'attachement du Fonds au devoir de protection, qu'il a renforcé en 2020 dans le cadre du programme d'aide aux employés et de l'introduction de ressources en matière de devoir de protection et de conseil au niveau régional, est particulièrement remarquable. Le Fonds a créé des espaces ouverts et sûrs pour que les employés puissent échanger leurs expériences, contribuant ainsi à élaborer des procédures et des cadres qui favorisent la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail.

106. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS s'est félicitée du dialogue constructif du Conseil du personnel et a salué le zèle, la résilience et la capacité d'adaptation du personnel de l'UNOPS. L'UNOPS s'est efforcé de communiquer régulièrement et de fournir des directives claires et des ressources au personnel en termes, notamment, de conseils en matière de santé mentale et de bien-être et de gestion du stress. L'UNOPS a fait des efforts importants pour soutenir la direction et le personnel et favoriser la création d'un environnement de travail productif et inclusif.

107. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a indiqué que le PNUD offrait un soutien psychosocial et un accès à la télésanté à son personnel, indépendamment de son statut contractuel, et qu'il appliquait des règles et des procédures permettant au personnel de s'acquitter de sa tâche. L'Administrateur a établi un groupe de travail qui a présenté plusieurs recommandations actuellement examinées par la haute direction et visant à régler les questions liées à la diversité. La stratégie « People for 2030 » du PNUD a été au cœur de ces efforts en permettant au PNUD de maximiser sa capacité d'action en attirant et en retenant des personnes au talent remarquable, de tous horizons.

108. En réponse, la Présidente a indiqué que le Conseil s'efforçait de tenir compte des enseignements tirés et de trouver le moyen d'offrir de meilleures conditions de travail. Il s'agit notamment de concilier les visions des différentes organisations afin qu'elles reflètent mieux les préoccupations et les attentes du personnel, en particulier au niveau national, par l'intermédiaire de la direction, du Conseil du personnel et des associations locales du personnel. Le Conseil souhaite mettre à profit les enseignements tirés pour favoriser le dialogue afin de promouvoir et de renforcer le partage de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.

Deuxième partie

Session annuelle de 2021

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 7 au 11 juin 2021**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de COVID-19, du 7 au 11 juin 2021.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2021 ([DP/2021/L.2](#)), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/12](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2021 figurent dans le document [DP/2021/27](#), disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2021/13, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2021 :

Deuxième session ordinaire de 2021 : du 30 août au 3 septembre 2021.

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

5. La Présidente du Conseil d'administration a déclaré que 2021 était une année déterminante au cours de laquelle les entités des Nations Unies ont élaboré de nouveaux plans stratégiques pour la période 2022-2025, tout en continuant à répondre à la crise de la COVID-19. Les entités devaient s'appuyer sur le travail accompli à ce jour, en tenant compte de l'impact de la pandémie et en se réajustant de façon créative pour répondre aux nouveaux défis, besoins et attentes tout en fonctionnant avec des ressources financières limitées. L'objectif du Bureau était d'ouvrir le champ à des consultations stratégiques, inclusives, transparentes et fructueuses et de coopérer et collaborer avec d'autres conseils d'administration. La réunion conjointe a servi de plateforme de démonstration de la mise en œuvre, par les entités, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2020 ([A/RES/75/233](#)) et de la réforme des Nations Unies dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une telle coopération doit être renforcée davantage, notamment par le biais de la prise conjointe des décisions sur des questions d'intérêt commun. La pandémie de COVID-19 a changé la donne et étant donné qu'il reste moins de 10 ans avant 2030, la réalisation des objectifs de développement durable demeure la priorité absolue.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont informé le Conseil, avec exemples de pays à l'appui, des efforts collectifs et individuels déployés par leurs organisations pour appliquer la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal 2020.

7. Dans l'ensemble, les délégations ont mis en exergue l'incidence disproportionnée de la pandémie sur les pays en développement et le rôle particulier du système des Nations Unies pour le développement dans la réponse aux enjeux socio-économiques et sanitaires, notamment en garantissant l'accès et la distribution des vaccins grâce à une coordination, à une cohérence et à une flexibilité accrues ainsi qu'à un système renforcé des coordonnateurs résidents.

8. Un groupe de délégations a mis l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre de l'examen quadriennal 2020 et de l'intégration de ses principes dans les plans stratégiques 2022-2025. Il a salué la réponse collective des entités aux impacts socio-économiques et sanitaires de la pandémie et a insisté sur le rôle du système des Nations Unies dans la promotion d'une reprise durable et inclusive, notamment par le biais de la préservation climatique et de la biodiversité. La reprise dans le sillage de la COVID-19 a été l'occasion de rendre l'économie mondiale plus résiliente, inclusive et durable. Le système des Nations Unies devrait mettre au point des approches fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre dans leurs plans stratégiques et les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris et aux engagements pris au titre du Cadre de travail de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'intégration du climat et de l'environnement dans la coopération au développement était l'occasion de présenter une ONU intégrée au niveau des pays.

9. Selon d'autres délégations, le repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement, par le biais du système des coordonnateurs résidents indépendants et habilités, était un outil permettant d'adapter la réponse à l'échelle du système aux besoins spécifiques des pays, favorisant ainsi une reprise mondiale rapide, résiliente et inclusive. L'accent a par ailleurs été mis sur le fait que la responsabilité mutuelle entre les coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies devait être équilibrée afin d'assurer une réalisation efficace des résultats. L'harmonisation des cadres intégrés de résultats et de ressources, le cas échéant, demeurerait cruciale, tout comme le renforcement des ressources de base et la conception de modèles opérationnels novateurs. Les dépenses de coordination ne devraient pas influencer sur les ressources du programme, une situation dont l'examen du système de coordonnateurs résidents devrait tenir compte. Saluant l'encadrement technique du PNUD dans les plans de réponse socio-économique, les délégations ont souhaité obtenir des précisions sur les plans pour réaliser les objectifs dans un contexte de contraintes croissantes de ressources. Le groupe a invité les entités à envisager des options économiques et a voulu obtenir des exemples démontrant la façon dont la réforme des Nations Unies a permis de libérer des ressources, d'éviter les doubles emplois et de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

10. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le FNUAP aligne son nouveau plan stratégique sur l'examen quadriennal 2020, s'emploie à y intégrer les droits humains et l'égalité des genres et multiplie les efforts pour tenir compte des aspects climatiques et de la biodiversité au cours de son mandat, en les intégrant comme thèmes transsectoriels dans son plan stratégique 2022-2025. Au niveau des pays, le FNUAP s'est concentré sur le renforcement des capacités nationales par le biais de la recherche de données et de conseils politiques, afin que les réponses nationales à la préservation climatique et de la biodiversité tiennent compte de leur incidence sur la santé sexuelle et procréative des femmes et la promotion de l'égalité des genres. La réduction de l'empreinte climatique du Fonds au niveau des pays faisait partie intégrante de son approche à l'égard du changement climatique. Tous les programmes du FNUAP étaient conformes aux UNSDCF et aux priorités nationales, comme en témoigne le rapport commun des résultats.

11. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que l'exercice de repositionnement a contribué à renforcer la cohérence du système des Nations Unies au niveau des pays. Les meilleures pratiques ont mis en évidence les actions et les incitations collectives ayant rallié les entités des Nations Unies autour d'objectifs communs et ancrés dans la responsabilité mutuelle et l'encadrement inclusif sous la direction des coordonnateurs résidents. Le PNUD dirigeait les préparatifs de la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2021, tout en orientant les contributions déterminées au niveau national vers 118 pays et en intégrant le climat/la biodiversité à la planification/aux budgets nationaux. En interne, le PNUD réduisait son empreinte grâce à son initiative « ONU – Du bleu au vert ». En ce qui concerne les fonctions institutionnelles, le système des Nations Unies pour le développement a enregistré une hausse de gains d'efficacité de 57 % en 2019-2020 et le PNUD a réaffecté 355 millions de dollars d'économies provenant des transformations internes à la programmation en 2018-2020. Le PNUD a soutenu les activités interinstitutions par l'intermédiaire du Groupe des innovations institutionnelles.

12. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré qu'en tant qu'organisation non résidente dont les activités sont axées sur la demande, l'UNOPS opère par le biais d'équipes de pays et de bureaux multi-pays, suivant des événements au niveau des pays et intervenant au besoin. L'UNOPS s'est félicité de l'approche intégrée du Conseil dans la perspective de l'adoption des plans stratégiques 2022-2025, ce qui a donné lieu à des discussions sur des questions communes. L'accent mis sur le système des coordonnateurs résidents et l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a permis de centrer la mission des organisations aux niveaux national et local et de mieux tenir compte des priorités des pays dans les nouveaux plans stratégiques. Ce changement avait poussé l'UNOPS à rechercher une plus grande convergence avec les efforts déployés à l'échelle du système, en particulier au niveau des pays.

13. Le Conseil d'administration a pris acte de l'état d'avancement de la mise en application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

III. **Audit interne et investigation**

14. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 ([DP/2021/14](#)) et la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a exposé la réponse de l'administration. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS) du FNUAP a présenté le rapport de l'OAIS sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 ([DP/FPA/2021/6](#) et annexes), l'opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP ([DP/FPA/2021/6/Add.1](#)) et le rapport annuel du Comité consultatif de supervision ([DP/FPA/2021/6/Add.2](#)). Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'administration ([DP/FPA/2021/CRP.6](#)). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations (IAIG) de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 ([DP/OPS/2021/](#)) et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a fourni la réponse de l'administration.

PNUD

15. Un groupe de délégations, satisfait des efforts d'harmonisation, a déclaré que les rapports d'audit et d'investigation devraient comporter, à l'intention du Conseil, des descriptions des travaux et des idées/analyses sur les implications plus vastes des conclusions d'audit et d'investigation. Il attendait avec intérêt les résultats du groupe de travail sur l'audit et les détails de ce à quoi s'attendre à l'avenir. Il a demandé des informations sur les portefeuilles et les audits des fonds verticaux du PNUD tout en prenant acte du fait que l'audit du Fonds vert pour le climat (FVC) a été achevé, que l'examen du portefeuille du Fonds vert pour le climat (FVC) par le cabinet de conseil financier, BDO, était en cours et que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme était soumis à des audits réguliers, ce qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du PNUD dans la mise en œuvre de projets financés par des fonds verticaux. Il a cherché à savoir si l'« approche macro » à l'égard de la gestion des fonds verticaux serait revue compte tenu des problèmes d'audit récurrents.

16. D'autres délégations ont félicité le PNUD pour les taux d'exécution élevés malgré la pandémie et pour l'absence de recommandations formulées de longue date pour la première fois en 10 ans. Compte tenu des sujets de préoccupation récurrents, y compris la gestion des programmes/projets, les achats, la gestion financière, l'approche harmonisée à l'égard de la conformité des transferts de fonds, la gouvernance, les ressources humaines et la gestion des déplacements, le PNUD a été invité à continuer de s'attaquer aux faiblesses et aux problèmes sous-jacents. Prenant acte de la baisse de nouvelles allégations de 44 % et d'une perte financière minime attribuable à la fraude, elles ont demandé des précisions sur le mécanisme qui soutient la diminution pratiquement de moitié des allégations de fraude en 2020. Elles ont exhorté le PNUD à collaborer avec d'autres entités des Nations Unies pour harmoniser les définitions et les rapports d'audit et d'investigation. Une délégation a cherché des éclaircissements sur les mesures prises par le PNUD en vue de revoir l'approche globale qualifiée d'inadéquate pour soutenir les bureaux de pays, compte tenu des préoccupations des donateurs quant aux projets FVC bénéficiant de la supervision et de la participation du PNUD.

FNUAP

17. Les délégations ont exprimé leur appréciation pour le travail de supervision abattu par l'OAIS et ont félicité le FNUAP pour les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les pays, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Un soutien général a été manifesté en faveur du renforcement continu des politiques et procédures d'achat au niveau local et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit par rapport aux années précédentes ont été salués. Le FNUAP a été instamment prié de remédier à l'accumulation continue d'investigations en suspens et de renforcer son engagement en faveur d'une tolérance zéro à l'égard de la corruption au moyen de ressources financières et humaines adéquates. Alors que de nouveaux postes dans la fonction d'audit ont été bien accueillis, la possibilité qu'ils soient insuffisants pour traiter le volume d'enquêtes croissant et de plus en plus complexe a été évoquée. Des craintes ont été exprimées par rapport aux audits réalisés en 2020 où 74 % se sont vus classés « Amélioration majeure requise ». Aucun n'a été jugé « Efficace ». Compte tenu du caractère insoutenable de la situation, l'avis de l'administration a été sollicité quant aux mesures requises en vue d'un redressement rapide et positif.

UNOPS

18. L'UNOPS a été félicité pour avoir adopté une approche vigoureuse axée sur les victimes d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels. Des précisions ont été demandées sur les mesures qu'il prenait pour garantir une approche plus solide et efficace à l'égard de la conformité des fournisseurs dans ses règles et procédures d'achat.

19. En réponse, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que les audits du portefeuille de fonds verticaux du PNUD ont contribué à renforcer la gestion/l'exécution de programmes. Le PNUD reste résolu à donner suite aux recommandations d'audit en temps opportun et a mis en œuvre 70 % des recommandations d'audit liées au FVC. Les autres devraient être exécutées avant fin 2021. Les exemples comprenaient la nouvelle politique de lutte contre le blanchiment d'argent, les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, les nouvelles procédures opérationnelles standard pour la programmation des fonds verticaux et les nouvelles exigences liées aux mesures de suivi au niveau des pays pour l'évaluation des risques. Le PNUD mettait en place des systèmes comme la planification axée sur les risques d'entreprise (ERP) pour traiter les problèmes récurrents.

20. Le Directeur de l'OAI du PNUD a réitéré l'engagement du PNUD en faveur de l'harmonisation interinstitutions tout en soulignant qu'il était difficile d'harmoniser les rapports d'audit de l'ensemble des entités dotées de structures de gouvernance différentes. Les bureaux d'audit s'efforçaient de rationaliser leur travail et d'accroître leur capacité à générer des informations. Concernant le FVC, l'OAI s'est félicité de la manière dont l'administration du PNUD a traité les risques relevés par les audits. Malgré les préoccupations de l'OAI, environ 70 % des recommandations ont été mises en œuvre. Le principal défi consistait à rendre durables les changements apportés au portefeuille du PNUD. La supervision des partenaires d'exécution représentait une occasion pour repenser l'architecture de supervision institutionnelle du PNUD afin de la rendre robuste, durable et fiable. Les pertes financières variaient d'une année à l'autre. En 2019, elles étaient importantes. Tel n'était pas le cas en 2020 et la situation sera différente en 2021. Le PNUD a pu répondre aux allégations d'inconduite financière dès qu'elles survenaient. L'OAI a mené des tests sur les projets financés par le FVC par le biais d'audits des bureaux de pays, lesquels ont permis de mieux comprendre les problèmes identifiés dans le portefeuille du FVC.

21. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a souligné l'engagement du Fonds à harmoniser les processus interinstitutions et à effectuer un suivi étroit de la mise en œuvre des recommandations d'audit par le biais du Comité de suivi des questions d'audit. Le nouveau système ERP aiderait à assurer le suivi des processus d'achat. Le FNUAP s'employait à remédier à l'accumulation des investigations en suspens en augmentant les ressources dans le prochain budget intégré, malgré la nécessité d'une approche budgétaire prudente. Cela comprenait davantage de ressources pour la fonction d'investigation de l'OAIS, dont trois nouveaux postes. Le FNUAP est resté attaché à une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption.

22. La Directrice de l'OAIS du FNUAP est revenue sur la déclaration du Directeur de l'OAI du PNUD sur l'harmonisation de la fonction d'audit interne. En ce qui concerne la fonction d'investigation, les fonds et programmes s'employaient à harmoniser les définitions et à trouver un terrain d'entente dans la mesure du possible, malgré des cadres juridiques différents. Concernant les neuf exercices d'audit qu'il a réalisés en 2020, l'OAIS s'est concentré sur les bureaux de pays à haut risque, qui, compte tenu de leur profil, étaient plus enclins à connaître des problèmes. Des 166 unités administratives sujettes à audit, l'OAIS a réalisé un audit complet de six bureaux de pays. De plus, l'OAIS a réalisé les audits de deux régions grâce à la modalité d'audit à distance (en se concentrant sur les transactions), chaque rapport

couvrant 20 à 25 bureaux de pays et régionaux et l'audit financier d'un important programme dans un pays. Le nouveau système ERP favoriserait un accès plus facile et plus complet à l'information, permettant une meilleure identification des problèmes. Elle a rappelé que l'opinion globale sur le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP est restée inchangée, à savoir « certaines améliorations sont requises ». L'OAIS a fondé son opinion sur une optique globale, en commençant par les travaux qu'il a effectués, y compris les audits réalisés en 2020, et les contrôles dont la robustesse pourrait être testée par l'OAIS.

23. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré que l'UNOPS avait mis en place des mesures préventives plus strictes et avait intensifié ses réponses à la conformité et à la fraude aux achats. L'IAIG collaborait avec des équipes à l'échelle mondiale pour détecter la fraude ou la collusion dans les achats. Une hausse considérable a été constatée au niveau de l'identification des cas potentiels et du traitement des fournisseurs par les comités d'examen des fournisseurs de l'UNOPS. En outre, l'accent mis sur les risques par la direction et les opérations a permis de se concentrer sur les domaines de la fraude des fournisseurs et des pratiques de corruption d'une manière pertinente pour les marchés où l'UNOPS s'approvisionnait en biens et services. L'UNOPS a régulièrement mis à jour son manuel d'achat afin de tenir compte de ces processus, les rendant plus efficaces et efficients. L'UNOPS a renforcé ses mécanismes de diligence raisonnable dans le cadre de ses processus de sélection, lui permettant d'identifier les problèmes en amont.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/11 sur l'audit interne et les investigations : les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses de l'administration.

IV. Déontologie

25. Les directions du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont présenté leurs rapports respectifs : les Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2020 (DP/2021/15), le Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2020 (DP/FPA/2021/7) et les Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2020 (DP/OPS/2021/3). Cet exercice a été suivi par les réponses de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

26. Dans deux interventions, les délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leurs précieuses contributions à la promotion d'une culture de l'éthique, de l'intégrité et de la responsabilité et ont exhorté les bureaux de la déontologie et la direction à prendre des mesures pour veiller à ce que cette culture continue de s'intensifier et de s'épanouir. Ils ont reconnu les demandes accrues de services de conseil au FNUAP et au PNUD comme un signe positif et ont sollicité des précisions sur la manière dont les trois bureaux de la déontologie cherchaient à évaluer ces services, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels et d'autres types d'activités.

PNUD

27. Le Bureau de la déontologie du PNUD a été félicité pour sa participation au Groupe de travail du PNUD sur la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'Administrateur du PNUD pour la mise sur pied de l'Équipe du PNUD chargée de la lutte contre le racisme et la discrimination. Des éclaircissements

ont été demandés sur la question de savoir si le Bureau des ressources humaines avait répondu à la demande du PNUD concernant les titulaires de contrats émis par le PNUD et les autorités sur le règlement des conflits et si le Bureau de la déontologie avait reçu des plaintes liées au FVC en 2020. Prenant acte du fait que le PNUD n'avait pas effectué de vérification du dispositif de transparence financière en 2020, une délégation a demandé des éclaircissements sur les raisons de cette omission et sur ce que le PNUD comptait faire pour réaliser cet exercice en 2021.

FNUAP

28. Les délégations ont félicité le FNUAP pour le nombre important de membres du personnel formés en 2020 malgré la COVID-19 et se sont réjouies du fait que le nombre d'allégations de représailles est demeuré stable. Elles ont salué les efforts du FNUAP visant à établir des partenariats avec les entités des Nations Unies et à organiser des sessions de formation/sensibilisation conjointement avec celles-ci et ont demandé des précisions sur ce qui a amené les bureaux de la déontologie à entrevoir des possibilités d'une collaboration accrue, l'ampleur de la collaboration, les difficultés et les avantages encourus, en particulier en matière de vulgarisation, de sensibilisation et de formation au niveau des pays et ceux qui étaient les plus difficiles à atteindre.

UNOPS

29. Les délégations ont félicité l'UNOPS pour son soutien à un programme de base consistant à célébrer la diversité chez l'UNOPS et le traitement d'importantes questions soulevées par les mouvements mondiaux contre la discrimination. Elles ont salué l'enquête externe indépendante sur la protection de l'UNOPS contre les représailles et ont soutenu ses conclusions. Elles ont, par ailleurs, cherché à connaître l'identité de l'entité ayant réalisé l'enquête.

30. En réponse, le directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a déclaré que le bureau n'avait reçu aucune plainte spécifique de représailles liée au FVC, bien qu'une personne ayant travaillé sur des projets liés au FVC ait donné suite à une question particulière indirectement liée au FVC. Il a confirmé qu'en 2021, le bureau entreprendrait l'exercice de vérification du dispositif de transparence financière, qu'il avait suspendue en 2020 pendant la pandémie. De plus, il avait institué un exercice de suivi pour chaque déclarant ayant indiqué ne pas détenir des actifs dépassant 10 000 USD. En outre, malgré les difficultés inhérentes aux différentes approches/politiques, le bureau sera toujours en quête d'une harmonisation encore plus poussée avec les bureaux de la déontologie des autres entités des Nations Unies.

31. La directrice du Bureau de la déontologie du FNUAP a déclaré que le FNUAP s'est associé aux entités des Nations Unies, y compris le Secrétariat. Le FNUAP avait intégré et mis à jour le contenu des programmes d'enseignement en ligne du Bureau de la déontologie des Nations Unies ; il a collaboré à l'élaboration des documents de sensibilisation et a bénéficié de l'examen des dispositifs de transparence financière. La co-localisation des bureaux des Nations Unies au niveau des pays a permis d'établir une meilleure collaboration aux fins de formation dans les pays. Comme les membres du personnel local étaient les plus difficiles à atteindre, le FNUAP a surmonté ce problème grâce à sa présence en ligne, soit une priorité absolue pour l'avenir.

32. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le Fonds soutenait la coordination interinstitutions de la formation et a affirmé que le nombre croissant de cas était un signe positif, reflétant une plus grande confiance du personnel dans les outils du Bureau de la déontologie.

33. La Directrice du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS a déclaré que l'enquête externe indépendante a été menée à titre bénévole par le cabinet d'avocats international Allen & Overy. Le bureau a pleinement soutenu la collaboration entre les bureaux de la déontologie des entités en vue de partager les expériences et d'harmoniser les pratiques. Elle a déclaré que le nombre de cas ne procure pas une image claire de la charge de travail du bureau, car il ne tient pas compte des activités exigeantes en temps. Le complément du travail pourrait être vérifié en prenant acte de l'accent mis sur certaines activités figurant dans le rapport annuel sur la déontologie. Le bureau étudiait les moyens de présenter de telles données à l'avenir.

34. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré qu'un défi majeur était d'atteindre des partenaires d'exécution et des contractants au-delà des entités des Nations Unies. Cela était particulièrement préoccupant au chapitre de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Pour relever ce défi, l'UNOPS a constitué un groupe de travail qui s'est penché collectivement sur le droit, la déontologie, les ressources humaines et les investigations.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/12 sur les rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

36. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont fait le point oralement sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

37. Un groupe interrégional a félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leur engagement en faveur de la promotion d'un environnement de travail sûr pour le personnel et du combat contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il les a également salués pour l'aide qu'ils ont apportée aux populations vulnérables pendant la pandémie. Le groupe a mentionné quatre domaines à améliorer.

a) *S'attaquer aux causes profondes et sensibiliser.* Il s'est félicité des investissements dans le renforcement des capacités du personnel et a souligné la nécessité de la sensibilisation aux différentiels et aux inégalités de pouvoir entre les victimes et les auteurs. Les collectivités locales se doivent de prendre conscience de leurs droits, des mécanismes de signalement des plaintes et du soutien disponible pour les victimes, un objectif dont les programmes de sensibilisation et au niveau des pays devraient tenir compte.

b) *Atténuer le risque.* Il a salué les efforts déployés par le personnel durant la pandémie et a plaidé pour des processus et des stratégies robustes visant à identifier et à prévenir les risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels ainsi qu'à répondre à ceux-ci, y compris l'harmonisation des outils pour évaluer la capacité des partenaires d'exécution et collaborer avec les parties prenantes concernées.

c) *Assurer la réponse au niveau des pays et la collaboration interinstitutions.* Il a accueilli les efforts déployés pour intégrer des mesures de précaution dans les opérations et a salué le travail du FNUAP en tant que champion du Comité permanent interorganisations (IASC) visant à constituer une liste d'experts formés pour être déployés dans des contextes humanitaires et de développement. Il attendait avec

intérêt l'examen par le FNUAP de la réponse du système humanitaire à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels.

d) *Soutenir les victimes et signaler les actes répréhensibles.* Il a loué l'engagement en faveur d'une approche axée sur les victimes, privilégiant les droits et les besoins et renforçant les mécanismes de signalement communautaires tout en soulignant le rôle du suivi et de l'évaluation. Il est important de veiller à ce que les allégations soient signalées par le biais du mécanisme en ligne du Secrétaire général et de fournir aux États membres des rapports rapides et confidentiels sur l'état des allégations et les mesures prises pour y remédier.

38. Une délégation a appelé à un redoublement d'efforts pour la prévention, le signalement et la responsabilité dans le cadre de la réponse à la pandémie. L'analyse et l'atténuation des risques méritent plus d'attention. Les entités doivent renforcer les politiques de prévention/réponse et le suivi des incidents signalés. Les outils mis en place pour empêcher la réembauche de membres du personnel auteurs d'une exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels ont été bien accueillis, tout comme la transparence accrue dans le signalement des allégations et la facilitation de la responsabilisation au niveau national. Mais une surveillance et une responsabilisation accrues étaient nécessaires dans l'ensemble des programmes humanitaires et de développement et au niveau des sièges. Les expériences de la République démocratique du Congo et des évaluations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) du PNUD et de l'UNOPS pourraient aider à aborder le changement au niveau des systèmes.

39. En réponse, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le Fonds attachait une grande importance à la lutte contre les causes profondes de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels par le biais d'initiatives pratiques, notamment la formation de la direction et l'enquête externe de l'IASC. Au chapitre de l'atténuation des risques, le FNUAP a rendu opérationnel l'outil commun d'évaluation des partenaires d'exécution et dirigeait un projet pilote interinstitutions en République démocratique du Congo pour harmoniser les évaluations des partenaires communs. En interne, le FNUAP a poursuivi un changement de culture ainsi qu'une inclusion et une intégrité toujours plus grandes tout en s'efforçant d'assurer un financement et des ressources humaines suffisants pour relever le défi.

40. La Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que le Fonds travaillait sur la sensibilisation, la formation des correspondants et la dynamique des différentiels de pouvoir. Il disposait d'un programme complet et d'un plan d'action pour le changement de culture et travaillait via son programme de lutte contre la violence fondée sur le genre pour s'attaquer aux causes profondes du harcèlement, notamment en collaborant avec des organisations humanitaires. En interne, le PNUD disposait d'un programme complet sur la diversité et l'inclusion. Il a tiré parti du financement du budget institutionnel existant, couvrant les travaux et les enquêtes internes, et le financement du budget-programme, y compris les mécanismes de lutte contre la violence fondée sur le genre et le soutien juridique par le biais de programmes sur l'état de droit.

41. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré que l'UNOPS a adopté une approche « descendante » à l'égard du changement de culture, en commençant par le Directeur exécutif comme champion de sa campagne de dénonciation. Son programme de changement a infiltré les systèmes, le cadre de compétences et les évaluations du personnel de l'UNOPS, lesquels ont été orientés vers son programme de leadership. L'UNOPS disposait d'un réseau centralisé de signalement des allégations dirigé par l'IAIG, qui avait été formé pour répondre aux critères du Secrétaire général. L'IAIG a collaboré avec les entités des Nations Unies pour dispenser une formation interinstitutions des correspondants

afin de garantir un signalement opportun, y compris au niveau des pays. L'UNOPS s'efforçait d'accroître ses ressources dans ce domaine, en recrutant des cadres supérieurs pour répondre aux plaintes/enquêtes et améliorer les processus, en adoptant une approche axée sur les victimes.

42. Le Conseil d'administration a pris note du point sur l'état d'avancement de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

VI. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel

43. Dans sa déclaration ([disponible sur le site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a déclaré que le développement humain a reculé à l'échelle mondiale pour la première fois en trente ans en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré un vaccin efficace, les variants et les flambées de la COVID-19 ont démontré que la pandémie continuait d'être une urgence en matière de développement, tandis que l'iniquité vaccinale est en train de créer une nouvelle fracture entre les riches et les pauvres. Alors que la pandémie et ses enjeux socio-économiques se sont accrus, les acteurs locaux et mondiaux ont fait preuve d'une collaboration sans précédent. Le système des Nations Unies a aidé à réorganiser les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, à éliminer les obstacles à la mise en ligne des services gouvernementaux, à protéger les emplois, à sortir les gens de la pauvreté et à trouver rapidement un vaccin. L'Administrateur a abordé deux sujets principaux : (i) la performance du PNUD par rapport au plan stratégique actuel (2018-2021), y compris le progrès réalisé dans la lutte contre la COVID-19 ; et (ii) à quoi s'attendre dans le nouveau plan stratégique (2022-2025).

44. Premièrement, l'Administrateur a déclaré que les progrès par rapport au plan stratégique 2018-2021, bien que ralentis, étaient toujours sur la bonne voie. Le PNUD a rapidement réaffecté les ressources de base et les ressources autres que celles de base, permettant aux bureaux de pays de prendre des mesures rapides. Cependant, certains plans initiaux ont été reportés ou ajustés à mesure que les priorités du gouvernement se sont tournées vers l'atténuation des crises. Le PNUD a continué de faire des progrès au chapitre de l'appui intégré à la poursuite des objectifs, du financement flexible, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité et de la transparence. Les objectifs avaient contraint le PNUD à améliorer sa capacité à relever de grands défis systémiques en : (i) s'appuyant sur un système des Nations Unies pour le développement repositionné ; (ii) lançant la plateforme de données relatives à la COVID-19, baptisée « COVID-19 Data Futures Platform » ; (iii) fournissant une assistance personnalisée à l'intégration des objectifs de développement durable ; (iv) promouvant le financement des objectifs ; (v) soutenant les mécanismes pour traiter les problèmes liés à la dette ; et (vi) aidant les pays à élaborer des cadres de financement nationaux intégrés.

45. Deuxièmement, grâce à un budget équilibré pour la quatrième année consécutive, à une productivité accrue et à des dépenses réduites, le PNUD a continué à faire plus avec moins. Mais pour répondre aux besoins et aux défis des pays à l'avenir, un financement flexible serait crucial, en particulier compte tenu de la dépendance actuelle du PNUD à l'égard de ressources fortement préaffectées. Sans un financement suffisant, flexible et prévisible, le PNUD aurait de plus en plus de mal à réaliser les ambitions des États membres, à garantir un environnement de travail sûr et inclusif et à répondre aux normes les plus rigoureuses en matière de contrôle et de responsabilisation.

46. Troisièmement, le PNUD s'est engagé pour un apprentissage, un changement et un renouvellement constants au cœur de *#NextGenUNDP*. Le Programme accélérerait le pas sur le plan de la protection sociale ; son travail sur le genre était solide et croissant et il prenait des mesures visant à promouvoir le leadership des femmes dans les zones de conflit. La transparence et la responsabilisation étaient au cœur de son travail, comme en témoigne l'Indice de la transparence de l'aide 2020, qui le classe comme l'entité des Nations Unies la plus transparente ainsi que sa quinzisième opinion d'audit consécutive sans réserve en 2019.

47. Dans le cadre du système de développement des Nations Unies remanié, le PNUD intensifierait et accélérerait les progrès vers la réalisation des objectifs. Son ambition était d'aider des millions de personnes à échapper à la pauvreté multidimensionnelle, de soutenir l'accès à une énergie propre en investissant dans les énergies renouvelables réparties et de promouvoir l'investissement des dépenses publiques et des capitaux privés dans les objectifs. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 soutiendrait les pays dans trois grandes orientations du changement, avec, au centre, l'élimination de la pauvreté : a) la transformation structurelle (la transition vers des économies et des sociétés vertes, inclusives et numériques) ; b) ne laisser personne de côté (une approche fondée sur les droits et centrée sur l'intervention humaine et le développement humain) ; et c) le renforcement de la résilience (consolider les systèmes pour faire face à différents risques).

48. Le PNUD aurait recours à des solutions intégrées qui amélioreraient les systèmes dans leur ensemble et renforceraient la résilience institutionnelle et les capacités dynamiques, en se concentrant sur ses six solutions phares à travers trois accélérateurs : l'innovation stratégique, la numérisation et le financement du développement. Pour renforcer ses capacités, le PNUD investira dans six domaines de son modèle opérationnel : ressources humaines, connaissances, gestion des risques, financement (un nouveau modèle de financement), excellence opérationnelle et mesure de l'impact. L'investissement dans ces domaines contribuera à créer le « bureau de pays de l'avenir ». Les partenariats, notamment par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement, feraient partie intégrante de ces efforts.

49. Un groupe de délégations a déclaré que la réforme était une opportunité de rendre les Nations Unies aptes à fournir des solutions aux pays rattachés au programme en vue de réaliser le Programme 2030. Le PNUD a démontré que la technologie et l'innovation étaient essentielles et, dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal 2020, le PNUD devrait s'inspirer des enseignements tirés de sa réponse socio-économique à la pandémie. Le PNUD a été invité à poursuivre l'alignement de la planification/programmation sur les entités des Nations Unies en consultation avec les gouvernements afin de répondre aux besoins des pays. Les cadres de résultats/budgets doivent décrire les objectifs, les cibles et des résultats communs, dans le respect des mandats de chaque entité. La cohérence et la coordination interpilliers sont demeurées les principes de base et permettent d'éviter le détournement des ressources du développement. Le PNUD devrait se concentrer sur : a) l'inversement de la tendance à la hausse de la pauvreté et de la faim ; b) la distribution de vaccins anti-COVID-19 abordables et fiables à tous et partout ; c) la lutte contre les effets néfastes du changement climatique, en particulier aux fins d'adaptation et de renforcement de la résilience ; d) la résorption de la fracture numérique ; et e) l'investissement dans l'égalité des genres, les enfants et les jeunes.

50. Un deuxième groupe a déclaré que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions était une condition indispensable au développement durable qui exigeait des approches transversales adoptées dans le Programme 2030. Le PNUD avait un rôle crucial à jouer en aidant les pays à mieux se reconstruire et à surmonter

les défis socio-économiques aggravés par la pandémie. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 devrait affiner ce rôle dans un multilatéralisme renouvelé, reconnaissant l'appropriation nationale, le rôle d'intégrateur du PNUD et les responsabilités normatives et opérationnelles qui s'appuient sur une surveillance, une responsabilisation et une transparence rigoureuses. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) devrait recevoir le soutien et les capacités dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions normatives et de coordination. Compte tenu du déséquilibre permanent entre les ressources de base et les ressources autres que celles de base, le PNUD devrait s'efforcer de respecter ses engagements relatifs à l'aide publique au développement (APD) et de rechercher la prévisibilité et la disponibilité des ressources de base. Le soutien à la mobilisation nationale des ressources, lorsqu'elles sont exigées par les pays rattachés au programme, devrait venir renforcer et non remplacer les efforts requis dans l'examen quadriennal 2020 afin de garantir la quantité et la qualité du financement.

51. Le troisième groupe a salué la flexibilité dont fait preuve le PNUD en situation de crise pour mobiliser des financements, mettre en œuvre la transformation numérique et utiliser ses laboratoires accélérateurs d'innovations pour soutenir les initiatives. Il a reconnu l'étendue des opérations du PNUD couvertes par les trois piliers et les six solutions phares pour apporter des changements systémiques et des transformations structurelles en vue d'aider les pays à atteindre les objectifs. L'engagement du PNUD en faveur de l'action climatique était ferme et tourné vers l'avenir et son soutien et son leadership uniques en faveur d'une gouvernance responsable, inclusive et démocratique continuent d'être un élément central. Prenant acte du fait que le PNUD est plus apte à intégrer les perspectives de genre, une plus grande attention au leadership des femmes dans les situations de crise était nécessaire. Le PNUD a été invité à approfondir ses analyses dans les rapports annuels, notamment sur les tendances du développement et sa contribution au changement. Dans le nouveau plan stratégique, le PNUD a été instamment prié de : a) resserrer ses partenariats dans les contextes humanitaires, de développement et de paix grâce à une analyse/planification conjointe aux fins de l'obtention des résultats collectifs ; b) se pencher sur les domaines d'évaluations internes de 2020 ; et c) jouer ses rôles d'intégrateur et de transformateur aux fins de l'atteinte des objectifs.

52. Lors des interventions individuelles, le PNUD a été invité à poursuivre sa transformation en ajustant son portefeuille opérationnel à des conseils stratégiques pangouvernementaux, le rendant ainsi plus réactif aux besoins des pays. L'aide du PNUD à la transformation des services publics, au maintien de la continuité des activités grâce à la numérisation et à la promotion d'un déploiement équitable et durable des vaccins était opportune et précieuse. Les délégations ont souligné que l'accès non discriminatoire aux vaccins anti-COVID-19 était un droit humain et que les pays soumis à des sanctions méritaient une attention particulière. Les efforts de reprise post-COVID-19 doivent privilégier les difficultés sur le terrain plutôt que les catégorisations de pays, en restant concentrés sur la réalisation des objectifs, notamment la promotion d'un accès universel et égal aux soins de santé et la participation des femmes. Le maintien des partenariats du PNUD avec les institutions financières internationales était essentiel à la promotion des cadres de financement nationaux intégrés. L'initiative proposée intitulée « SDG Push (Accélérer le progrès vers la réalisation des ODD) » était une étape positive que le PNUD devrait continuer à axer sur les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays touchés par des conflits.

53. En réponse, l'Administrateur a déclaré que le nouveau plan stratégique 2022-2025 regrouperait les différentes priorités de l'examen quadriennal 2020. Le PNUD collaborait avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

(ONU-Femmes) dans la conception des cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources et la refonte de l'architecture globale des résultats, d'où s'est dégagé un nouvel alignement entre les entités et l'établissement de priorités communes ancrées dans des forces comparatives. À l'échelle mondiale, le PNUD continuera à non seulement défendre sans relâche les objectifs, mais également à aider les pays à tirer parti des opportunités en vue de les atteindre. En tant que fervent partisan du multilatéralisme, le PNUD a plaidé pour des mesures précoces par l'intermédiaire de la communauté internationale en réponse aux urgences, notamment la COVID-19, pour laquelle les ressources nécessaires visant à résoudre le problème de la distribution des vaccins étaient disponibles, y compris en repensant la dette. Le PNUD s'est engagé à réformer le processus d'examen des coordonnateurs résidents et à affiner la responsabilisation, la complémentarité et la coordination grâce à la refonte du système des coordonnateurs résidents.

54. Dans sa quête d'une efficacité toujours plus grande dans l'action climatique, la gouvernance et l'égalité des genres, le PNUD a tiré des enseignements des évaluations internes et s'est tourné vers l'innovation et la refonte institutionnelle. Dans le cadre de sa mission, le PNUD a agi à la fois comme chef de file et amplificateur de la réponse du système des Nations Unies à différents défis, faisant office de pilier et de raccourci pour permettre aux partenaires d'accéder à l'expertise. La gouvernance consistait avant tout à aider les pays à relever les défis des contrats sociaux instables, de l'état de droit, des troubles politiques et des problèmes sous-jacents d'inégalité et de droit au développement. Il s'agissait du point de départ à la recherche d'un consensus et de l'identification des priorités politiques ancrées dans les normes et les valeurs que les États membres avaient approuvées. Les initiatives de lutte contre la corruption comme la politique de lutte contre le blanchiment d'argent du PNUD faisaient partie des travaux que le Conseil avait demandés, bien que les implications en matière d'investissement dépassaient parfois la capacité du modèle opérationnel du PNUD à rendre compte et à être tenu responsable. Le PNUD revoyait son modèle opérationnel en vue de relever ces défis et mettrait en œuvre son plan d'action de gestion avec de nouvelles politiques, fondées sur des audits indépendants, pour assurer une lutte efficace et innovante contre la corruption.

55. Durant la pandémie, le PNUD a collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en tant qu'intermédiaire de coopération Sud-Sud aidant les pays à partager des réponses efficaces. Le PNUD s'est engagé à s'attaquer à la situation particulière des PMA et des PEID par le biais de son offre PEID ainsi que de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel et de son association au reclassement. Ce travail a également pris en compte les préoccupations des pays à revenu intermédiaire et la refonte des catégorisations des pays. L'action climatique du PNUD a également cherché à aider les pays à répondre à leurs besoins énergétiques et la communauté mondiale à « décarboniser » l'économie mondiale grâce à des solutions intégrées fondées sur la nature et la biodiversité. Le PNUD a fait la promotion de la numérisation et conçu des écosystèmes numériques qui ont aidé à transformer des économies pour récolter les avantages d'une approche pangouvernementale. Le genre resterait une solution phare distincte cruciale pour tous les domaines de travail du PNUD, tout comme le climat et la numérisation. Le PNUD revoyait sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour favoriser une programmation plus efficace et faire progresser la parité des genres en interne. Il luttait activement contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ainsi que le racisme systémique par le biais de programmes et au niveau du Fonds.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/4 sur l'examen cumulatif du plan stratégique 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur 2020.

VII. L'égalité des genres au PNUD

57. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert l'examen de ce point et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021 (DP/2021/17).

58. Un groupe de délégations a félicité le PNUD pour son engagement et ses résultats sur le plan de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Il a accueilli favorablement les résultats du rapport annuel au niveau des pays et a invité le PNUD à analyser les enseignements/réalisations en vue d'éclairer l'orientation de la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des genres. La nouvelle stratégie devrait s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité des genres, en exploitant les enseignements tirés des évaluations du travail du PNUD. Il a salué le travail visant à identifier le rôle des normes sociales et la manière dont elles entravent les progrès vers l'égalité des genres. Le PNUD a été invité à faire correspondre ces conclusions à des actions transformatrices cherchant à modifier les structures et à lutter contre les dynamiques de pouvoir, y compris la discrimination à laquelle sont confrontées les filles et les femmes handicapées. Le PNUD a été encouragé à poursuivre ses partenariats au sein et au-delà du système des Nations Unies, y compris les organisations de défense des droits des femmes, afin de mieux répondre aux besoins des populations des pays. Il a accueilli favorablement l'Outil de suivi de la réponse au genre à l'échelle mondiale créé par le PNUD et ONU-Femmes et a souhaité que les enseignements tirés de celui-ci soient partagés afin d'aider à façonner des efforts de relèvement meilleurs et plus durables.

59. D'autres délégations ont soutenu les actions du PNUD sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et la montée de la violence fondée sur le genre durant la pandémie. Elles se sont félicitées des efforts globaux qui comprenaient l'élaboration de plans d'action sur la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, y compris l'analyse et l'atténuation des risques ainsi que la prise en charge des victimes. Elles ont encouragé la collaboration entre le PNUD et ONU Femmes pour assurer une action interinstitutions solide et des efforts coordonnés, y compris sur les données ventilées par genre. Des approches plus novatrices sont nécessaires pour s'assurer que les femmes s'engagent en tant que leaders et décideuses dans les efforts de reprise et la préparation à l'avenir. Elles se sont félicitées du plan d'action de la direction du PNUD visant à donner suite aux conclusions de l'audit sur la présentation des résultats des travaux du PNUD sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

60. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le PNUD procédait à une méta-analyse des enseignements tirés de la stratégie en faveur de l'égalité des genres en vue d'orienter la nouvelle stratégie et collaborait avec les gouvernements pour concevoir des approches impliquant l'ensemble de la société et des dialogues multipartites, y compris avec les organisations féminines. Le PNUD s'est concentré sur le renforcement de ses capacités en matière de genre et sur l'élargissement des travaux sur les normes de genre et le suivi de la réponse à la problématique du genre pour s'attaquer aux causes profondes et aux déséquilibres de pouvoir. Le PNUD a tenu à annoncer la mise sur pied de l'observatoire mondial des politiques en matière de genre pour étayer les données, l'analyse et l'innovation en 2021-2022. Il poursuit sa politique de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels et augmentera le financement des initiatives axées sur l'égalité des genres dans la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des genres.

61. La Directrice responsable des questions de genre du PNUD a indiqué qu'en élaborant sa nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des genres, le PNUD entreprendrait un processus de consultation multipartite qui s'attaquerait aux déséquilibres de pouvoir et aux intersectionnalités sur le plan du genre, avec un accent mis sur la transformation.

62. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des genres 2018-2021.

VIII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

63. L'Administrateur associé du PNUD a donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour l'Argentine et l'Arménie et a présenté les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Mongolie, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et la Zambie ; la troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar ; et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne. À leur tour, les directions régionales pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les descriptifs de programmes de pays pour l'Argentine et l'Arménie.

64. S'agissant du descriptif de programme de pays pour l'Arménie, les échanges entre les délégations de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sont accessibles via les liens suivants : a) [déclaration](#) de l'Arménie ; et b) [déclaration](#) de l'Azerbaïdjan.

65. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour l'Argentine (DP/DCP/ARG/4) et l'Arménie (DP/DCP/ARM/5).

66. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Mongolie, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et la Zambie comme approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2021/18](#).

67. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, présentée dans le document [DP/2021/18](#), et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne ([DP/2021/18/Add.1](#)).

IX. Évaluation

68. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 ([DP/2021/19](#)), l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 ([DP/2021/20](#)) et la troisième évaluation conjointe Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-PNUD du Programme de microfinancements ([DP/2021/22](#)). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a exprimé les commentaires de l'administration sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation et les réponses de l'administration à l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 ([DP/2021/21](#)) et à la troisième évaluation conjointe Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-PNUD du Programme de microfinancements ([DP/2021/23](#)).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 et évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021

69. Les délégations ont souligné la précieuse contribution du BIE à des évaluations de qualité et opportunes soutenant la supervision et l'apprentissage afin que le PNUD puisse mieux répondre à la COVID-19 et soutenir les capacités d'apprentissage et d'évaluation organisationnelles. Malgré l'impact de la pandémie sur sa capacité à réaliser des évaluations, le BIE a ajusté la portée et la méthodologie des évaluations afin de pallier les problèmes de collecte de données. Une demande d'informations a été faite sur la rapidité avec laquelle les examens indépendants de programmes de pays ont comblé les lacunes en matière de données et leur utilité lors des évaluations thématiques. Une délégation a fait état de sa crainte qu'un grand nombre d'évaluations, en particulier les évaluations décentralisées, ne soient pas d'une qualité satisfaisante. Le PNUD devrait viser des cotes de qualité « satisfaisante » ou « très satisfaisante » et s'accorder sur la qualification et la présentation des résultats sur la qualité des évaluations décentralisées. Des détails ont été demandés sur les mesures prises par le PNUD en vue de répondre aux préoccupations concernant la couverture d'évaluation réduite et déséquilibrée des portefeuilles de projets. Une demande d'éclaircissements a également été faite quant à la question de savoir si l'administration a accepté la recommandation 1 selon laquelle le PNUD devrait mieux définir ses rôles dans son nouveau plan stratégique, en particulier dans le nouvel environnement du système des Nations Unies, et mieux concentrer son travail sur ses points forts et l'avantage comparatif. Elle a cherché à savoir la suite que donnera l'administration : (i) à la conclusion selon laquelle les efforts du PNUD visant à élaborer des solutions de développement intégrées et novatrices n'étaient pas de son ressort en tant que réalisateur de projets ; et (ii) à la conclusion de l'évaluation selon laquelle la gestion axée sur les résultats, le suivi, la présentation de rapports et l'apprentissage demeuraient des domaines clés susceptibles d'amélioration et à la recommandation d'évaluation connexe.

70. En réponse, le Directeur du BIE du PNUD a déclaré qu'en dépit de la COVID-19, le BIE a réalisé 15 évaluations de programmes de pays grâce à la collecte de données à distance, en plus des évaluations thématiques. À la suite de ses activités d'évaluation, le BIE a identifié les « collectivités et administrations » locales comme bénéficiant le moins de la collecte de données à distance en raison de problèmes de connectivité et laquelle situation le BIE a cherché à y remédier grâce à une collaboration avec des instituts de recherche et des groupes de réflexion nationaux. Le BIE s'est engagé à renforcer les capacités d'évaluation des systèmes d'évaluation nationaux par le biais de l'initiative d'évaluation mondiale afin d'améliorer l'utilisation des données factuelles pour orienter les politiques au niveau des pays axées sur la riposte à la COVID-19. Le BIE collaborait avec l'administration du PNUD pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées du PNUD et convenir de présentations uniformes des résultats de l'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées au Conseil. Il a attiré l'attention sur la formulation ambiguë de la réponse de l'administration à l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021, concernant l'acceptation ou non de certaines recommandations (1 et 5).

71. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a précisé que le PNUD a accepté en partie la recommandation 1 sur l'évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Le plan stratégique 2022-2025 est axé sur la réalisation du Programme 2030 et des objectifs, notamment l'élimination de la pauvreté, la transformation structurelle, la gouvernance et l'élargissement des ambitions. La reprise face à la COVID-19 au niveau des pays était au cœur de cet objectif, enraciné dans les forces comparatives des entités des Nations Unies. Se déclarant d'accord avec la recommandation 2, le PNUD poursuivra la numérisation et l'innovation, soit les deux catalyseurs du nouveau plan stratégique. Le PNUD a

cherché à perfectionner ses outils et ses capacités de résultats, en collaborant avec les parties prenantes dans le but de les rendre toujours plus responsables. L'administration s'est engagée à collaborer avec les bureaux de pays en vue d'améliorer le nombre et la qualité des évaluations réalisées ainsi que de réduire les délais de celles-ci et les dépenses connexes. Malgré les améliorations requises dans les niveaux de qualification des évaluations, le PNUD a enregistré une tendance globale positive tout en poursuivant son objectif de financement pour l'évaluation.

Troisième évaluation conjointe FEM-PNUD du programme de microfinancements

72. Une délégation a salué la contribution du programme de microfinancements au soutien aux initiatives locales, en particulier parmi les peuples autochtones et les collectivités locales de base. La délégation a relevé que bien qu'il soit opportun d'élargir l'accès au programme de microfinancements, elle ne soutiendrait pas sa présentation en termes d'accès universel, car cela impliquait une garantie de financement indépendamment du mérite ou des contraintes opérationnelles potentielles. Les microfinancements étaient essentiels pour assurer l'autonomie, le leadership et les opportunités économiques des collectivités tout en soutenant la gestion des ressources autochtones.

73. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le PNUD restait déterminé à élargir le programme de microfinancements. Le PNUD collaborait avec le Programme de microfinancements pour élargir l'accès des pays admissibles et, malgré les contraintes de ressources, il a mis à jour sa politique d'approbation de l'accès, avec un accent mis sur les groupes défavorisés, notamment les peuples autochtones et les personnes handicapées.

74. Le directeur Nature, Climat et Énergie du PNUD a souligné que l'accès des pays au Programme de microfinancements se faisait par le biais d'évaluations des capacités, que le Conseil du FEM devait déterminer avant l'acceptation.

75. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a déclaré que les commentaires de la délégation étaient conformes aux recommandations de l'évaluation visant à renforcer la gouvernance du programme de microfinancements aux niveaux mondial et national et à mettre à jour la politique sur les critères de sélectivité dans le cadre des discussions futures du Conseil du FEM.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/5 sur l'évaluation du PNUD.

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

77. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point et la Directrice exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté les résultats obtenus par le FENU en 2020 (DP/2021/24) et l'examen cumulatif du cadre stratégique du FENU 2018- 2021.

78. Un groupe de délégations a salué le travail porteur de changement abattu par le FENU dans les pays les moins avancés (PMA) en réponse à la COVID-19 par le biais de subventions aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux administrations locales. Les mécanismes de financement innovants du FENU nécessitaient le plein appui du système des Nations Unies et des partenariats solides avec les secteurs public et privé au niveau national. Le FENU devrait consolider son expertise et son leadership, y compris au niveau des collectivités territoriales, et poursuivre l'autonomisation des femmes par le biais de la plateforme d'investissement pour les PMA, tout en plaçant l'autonomisation économique des femmes au cœur des solutions financières numériques dans les PMA. Le FENU devrait continuer à déployer des

instruments de financement mixte pour le développement durable, notamment à travers le BUILD Fund et le Fonds international d'investissement municipal.

79. Un deuxième groupe venant des PMA a salué le travail du FENU au chapitre de l'inclusion financière dans les PMA par le biais du commerce électronique et du financement numérique, en particulier pour répondre à la COVID-19. Le FENU devrait mettre au point des solutions novatrices dans le domaine de la santé numérique, en s'appuyant sur les bonnes pratiques au niveau national. L'approche « ascendante » du FENU a été bien accueillie, tout comme sa collaboration avec les collectivités locales, les municipalités et les PME en vue d'étendre les avantages du développement durable aux plus défavorisés. Il s'est félicité de la réduction par le FENU de la fracture numérique liée au genre et de l'intégration d'approches tenant compte des questions du genre dans les processus de développement national à l'aide de données ventilées par genre. Il a applaudi le travail formidable abattu par le FENU sur le plan de la décentralisation fiscale, de la gouvernance locale, du renforcement des capacités et du financement d'infrastructures résilientes face au changement climatique et a invité le Fonds à étendre les solutions à d'autres PMA et à fournir un soutien individualisé aux pays retirés ou sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés.

80. Un troisième groupe de délégations a déclaré que le FENU devrait être le point d'entrée des travaux du système des Nations Unies dans les instruments financiers et les innovations avec des entités publiques et privées, en s'appuyant sur la riche expertise du Fonds en matière de financement novateur et en tirant parti de celle-ci. Le FENU a été invité à continuer de travailler dans le contexte du « dernier kilomètre » où les sources de financement étaient rares ou indisponibles. Il s'est félicité de la plateforme d'investissement pour les PMA qui offre une capacité professionnelle à déployer des prêts et des garanties pour les investissements du « dernier kilomètre » dans les PMA et à combler le déficit de financement que connaissent les projets d'infrastructure des PME. Il a salué le soutien du FENU aux entreprises dirigées par des femmes dans les PMA, l'intégration du climat et de l'environnement dans le cadre stratégique 2022-2025, et a encouragé le FENU à collaborer avec les entités des Nations Unies dans le système des coordonnateurs résidents.

81. D'autres interventions ont été marquées par une demande de précisions sur la manière dont le FENU soutiendrait les PMA après qu'ils seront retirés de la liste des pays les moins avancés, sur la façon dont il relèverait les défis particuliers des PMA fragiles et sur l'ampleur de la contribution qu'il pourrait apporter aux cadres de financement nationaux intégrés, en particulier dans le domaine de la finance numérique. Dans l'ensemble, les délégations ont appelé les pays à envisager d'augmenter le financement des ressources de base du FENU pour s'assurer qu'il s'acquitte de son mandat.

82. En réponse, la Directrice exécutive du FENU a déclaré que le Fonds collaborait avec les gouvernements en vue de définir les domaines d'investissement des pays. Il a renforcé les capacités de ses directeurs de pays et demandé à son personnel d'adopter une approche de « FENU unique » lorsqu'il collabore avec les gouvernements, en donnant la priorité aux besoins des pays et en collaborant avec les coordonnateurs résidents et les représentants résidents du PNUD. Concernant les fonds de financement mixte, le FENU a catalysé des capitaux privés en créant deux fonds d'investissement d'impact : le Fonds international d'investissement municipal, en partenariat avec l'investisseur et gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale, Meridiam, pour lever des fonds et investir dans des projets municipaux et le développement local dans les villes et les municipalités ; et le BUILD Fund, en partenariat avec Bamboo Capital Partners, pour investir dans des PME des PMA, en

collaboration avec les donateurs afin de veiller à la protection contre les risques et à l'atténuation de ceux-ci, dans le cadre de sa mission de soutenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le FENU assurait la mise à l'échelle des solutions numériques grâce à sa nouvelle stratégie numérique visant à canaliser les microépargnes des ménages et des particuliers vers des investissements dans des infrastructures au niveau local. Cette initiative a favorisé l'autonomisation économique des femmes en partenariat avec les gouvernements et le Forum Génération Égalité, avec un accent mis sur la justice et les droits économiques ainsi que l'accès des femmes aux ressources financières. Le FENU a collaboré avec le PNUD sur les cadres de financement nationaux intégrés par le biais d'une formation conjointe en ligne visant à former le personnel aux solutions numériques et aidant les administrations locales à les mettre en œuvre. Les deux entités ont collaboré à la conception d'instruments pour le reclassement des PMA, notamment l'amélioration des notations de crédit permettant l'accès aux marchés tandis que le FENU a continué à soutenir les PMA pendant et après le reclassement. Le FENU a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix afin d'investir dans le développement économique local et le renforcement institutionnel des États fragiles et touchés par des conflits, au travers des instruments de garantie qui ont ouvert la voie aux investissements de tiers.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/6 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies.

XI. Volontaires des Nations Unies

84. L'Administrateur associé a présenté le point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur des VNU ([DP/2021/25](#)).

85. Un groupe de délégations a félicité les VNU pour avoir réalisé quasiment tous leurs objectifs, ce qui démontre le potentiel de l'entité à répondre à des crises comme la COVID-19 et sa diversité unique d'idées et d'expériences. Le système des Nations Unies devrait s'appuyer sur le travail des VNU et intégrer les bonnes pratiques en vue de catalyser une reprise rapide, inclusive et résiliente et de garantir des vaccins sûrs et abordables pour tous et partout, y compris via le déploiement du COVAX. Des partenariats multipartites plus solides étaient nécessaires pour renforcer le réseau des Volontaires des Nations Unies et étendre la promotion des Volontaires des Nations Unies par l'ONU. Les VNU ont joué un rôle crucial pour rapprocher les Nations Unies des collectivités locales ; l'éducation numérique était un domaine dans lequel les VNU pouvaient apporter une contribution significative. Les VNU ont réussi à assurer la diversité et l'inclusion dans le recrutement, notamment un plus grand nombre de Volontaires des Nations Unies de divers nationalités, milieux et compétences. Il s'agissait de la seule entité des Nations Unies à disposer d'un effectif majoritairement féminin, venant principalement du Sud, et elle a créé des opportunités pour les volontaires handicapés. Les VNU ont contribué à augmenter le nombre de femmes participant aux dialogues sur la consolidation de la paix, à renforcer les capacités des femmes et à autonomiser les collectivités locales. Dans son prochain cadre stratégique, les VNU devraient créer des plateformes novatrices visant à optimiser les connaissances, les compétences et l'esprit d'entreprise des volontaires.

86. Dans l'ensemble, les délégations ont déclaré que le volontariat était au cœur d'une approche à dimension humaine pour réaliser le Programme 2030. Les Volontaires des Nations Unies ont joué un rôle déterminant dans la réforme au niveau des pays et dans la gestion des crises humanitaires, et le volontariat était essentiel à

la coopération Sud-Sud, soutenant le partage des connaissances et l'innovation au niveau local. Offrant un moyen puissant de relever les défis des PEID, les VNU devraient tirer parti de leur soutien à l'échelle du système pour faire avancer les priorités des Orientations de SAMOA. Le Fonds de contributions volontaires (FCV) a soutenu les efforts à l'échelle du système contre la COVID-19 et a permis aux VNU d'allouer des ressources de manière flexible, stratégique et efficace aux fins de la production des résultats. Les délégations ont appelé les États membres à envisager de contribuer au FCV et ont encouragé les VNU à continuer de diversifier leur base de donateurs. Les VNU ont fait d'énormes progrès en matière d'égalité des genres, d'inclusion et de transformation numérique et devraient continuer à être le fer de lance du volontariat numérique, en diversifiant et en élargissant leurs bassins de talents. Tout en louant le rôle des VNU dans l'élaboration des programmes nationaux de volontariat, elles ont invité les VNU à continuer de garantir une compréhension approfondie des responsabilités de « devoir de protection » dans les accords avec les organismes hôtes. Elles ont salué l'engagement des VNU à l'égard des mécanismes de coordination des Nations Unies et la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents. L'Assemblée générale a été invitée à annoncer une année internationale du volontariat pour le développement.

87. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a déclaré que l'empreinte décentralisée des VNU était un atout majeur qui assurait une connectivité du « dernier kilomètre » avec les gens sur le terrain, ce qui est crucial pour tout profil d'évolution du développement. Il a félicité les VNU d'avoir atteint la parité des genres au sein du personnel et de l'effectif bénévole et a appelé à l'intensification à l'échelle du système de telles réussites.

88. Le Coordonnateur exécutif des VNU a déclaré que les VNU continueraient à accorder la priorité aux initiatives locales visant à mieux reconstruire et à poursuivre la réalisation des ODD. Les modèles de collaboration se profilant au sein de la communauté des volontaires ont permis d'identifier la diversité d'actions de volontariat entre les volontaires nationaux et internationaux et les volontaires au niveau de pays et en ligne comme les priorités d'avenir. Il a encouragé les États membres à envisager de contribuer aux VNU, en particulier par le biais du FCV, un important véhicule pour innover et révolutionner de nouvelles sphères d'actions de volontariat. Les Volontaires des Nations Unies continueraient de soutenir les bureaux des coordonnateurs résidents. Les contraintes de capacité dans les bureaux des coordonnateurs résidents et les programmes parrainés par les organismes ont continué à profiter de la plateforme de volontariat en ligne pendant la COVID-19, en particulier pour répondre aux enjeux socio-économiques. Le soutien des VNU aux équipes de pays s'est manifesté par des références plus explicites aux actions de volontariat locales dans les UNSDCF ; les VNU avaient affecté des ressources au FCV pour soutenir les réponses conjointes des Nations Unies à la COVID-19. Les VNU continueraient de collaborer avec le PNUD et le système des Nations Unies pour contribuer à la réforme au niveau local, notamment en élargissant leur soutien aux bureaux multi-pays dans les PEID. De même, ils continueraient à combler l'écart entre les genres, en se concentrant sur les pays/régions où les disparités persistaient. Malgré une évaluation positive, les VNU redoublent d'efforts pour s'assurer que les personnes handicapées tirent parti des activités des Nations Unies et y contribuent. Les VNU ont pris au sérieux leur responsabilité partagée de « devoir de protection » envers leurs entités hôtes, ce qui a également démontré leur engagement tout au long de la pandémie de COVID-19. Les dernières années internationales de volontaires ont grandement contribué au volontariat aux niveaux tant mondial que national. Elles ont également renforcé les partenariats des VNU avec les collectivités locales, ce qui demeure une priorité absolue des VNU.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/7 sur les Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

Débat consacré au FNUAP

XII. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel

90. Dans ses remarques liminaires ([disponibles sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que la COVID-19 mettait à l'épreuve les limites de la solidarité mondiale et les engagements envers le multilatéralisme, même s'il a été démontré que personne n'était à l'abri tant que tout le monde ne l'était pas. Le FNUAP avait prévu les conséquences de la pandémie : flambée de la violence domestique et hausse des mariages d'enfants, des grossesses chez les adolescentes, des mutilations génitales féminines ainsi que des complications et des décès liés à la grossesse. Il craignait que les perturbations liées à la pandémie ne ralentissent les progrès quant à l'élimination de la violence fondée sur le genre et des mutilations génitales féminines et ne provoquent des millions de mariages d'enfants. Le FNUAP a relevé le défi, en collaboration avec ses partenaires et les pays rattachés au programme, en veillant à ce que les personnels de santé reçoivent des équipements de protection individuelle et une formation liée à la COVID, en fournissant des services de santé sexuelle et procréative, en prépositionnant et en contrôlant de manière stratégique les stocks de contraceptifs et de fournitures vitales, et en garantissant l'accès des filles et des femmes victimes de violence à la santé mentale et au soutien psychosocial.

91. La réponse rapide du Fonds à la pandémie a mis en évidence les résultats du plan stratégique 2018-2021 et a permis de dégager cinq enseignements pour le plan stratégique 2022-2025 : a) *la solidarité pour la survie*, car le FNUAP a intensifié la solidarité internationale, notamment par le biais d'engagements relatifs à l'aide publique au développement (APD) et d'un accès équitable aux vaccins ; b) *des systèmes de santé fonctionnels étaient essentiels à des libertés et des ambitions de développement plus larges*, ce qui souligne la nécessité d'une approche intégrée des interventions sanitaires, économiques, sociales, humanitaires et de paix ; c) *l'accélération des progrès*, car même les gains impressionnants étaient fragiles et la réalisation des trois résultats transformateurs exigeait de la résilience ; d) *la constitution d'une base solide de ressources de base*, pour que l'agilité et la réactivité du FNUAP découlent des flexibilités générées grâce au paiement anticipé des ressources de base ; et e) *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles à chaque objectif de développement*.

92. Le plan stratégique 2022-2025 serait un « appel à l'action » d'envergure mondiale pour atteindre les « trois zéros ». Le FNUAP contribuerait à la poursuite de la résilience, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs en tant qu'agence de santé publique au sein du système des Nations Unies. En 2020, la programmation, les opérations et le financement conjoints ont augmenté dans le cadre des réponses à l'échelle du système à la pandémie ; le financement commun représentait 27 % du total des ressources autres que les ressources de base. Mais les baisses de l'APD, dues au ralentissement des économies, risquaient d'entraver les efforts collectifs. Par ailleurs, tandis que l'APD demeurait vitale, des flux croissants de financements publics et privés nationaux et internationaux étaient essentiels au comblement du déficit d'investissement et à l'atteinte des « trois zéros ». Pour sa part, le FNUAP a pleinement atteint les quatre produits et réalisé des gains d'efficacité opérationnelle

de l'ordre de 8,3 millions de dollars en 2020. Cependant, l'importance des ressources de base et du financement pluriannuel ne saurait être sous-estimée.

93. Le FNUAP a continué de fournir une aide humanitaire vitale dans plus de 60 pays. La Directrice exécutive a vu de ses propres yeux le besoin critique de ces services essentiels durant ses missions humanitaires, au cours desquelles elle a entendu des récits déchirants de désespoir, de violence sexuelle et d'exploitation. Pourtant, les femmes qu'elle a rencontrées ont eu le courage de réclamer une plus grande participation dans la prise de décisions concernant leur sécurité et leur protection. Au niveau mondial, le FNUAP mettait en œuvre une stratégie visant à améliorer la qualité, la disponibilité et la distribution des fournitures humanitaires et adoptait une nouvelle approche à l'égard de la violence fondée sur le genre, et il renforçait les capacités de données humanitaires et des ressources humaines, notamment aux fins d'un déploiement rapide.

94. Le FNUAP avait renforcé ses activités de contrôle indépendant, les investissements augmentant à un rythme plus élevé que les prévisions de recettes globales. Le nouveau budget intégré comprenait un investissement substantiellement accru dans la fonction d'investigation. Le FNUAP a obtenu une opinion d'audit externe sans réserve en 2020 et a atteint un taux de mise en œuvre de 96 % en ce qui concerne les recommandations d'audit interne. Il a continué d'investir dans la prévention et la détection de la fraude ainsi que dans les contrôles de « deuxième ligne de défense » et a introduit des mesures d'atténuation des risques découlant de flexibilités supplémentaires pour faire face à la pandémie. Le Fonds renforçait ses capacités de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le secteur humanitaire, en tant que champion du Comité permanent interorganisations (IASC) et grâce à une liste d'experts en exploitation, atteintes et harcèlement sexuels pour un déploiement rapide. Le FNUAP a dirigé des efforts visant à harmoniser les approches à l'échelle du système quant à l'exploitation et les atteintes sexuelles impliquant des partenaires d'exécution et a continué d'examiner chaque allégation et d'y répondre de manière rapide, structurée et efficace tout en plaçant la prévention au centre de ses efforts.

95. Les délégations ont loué le travail de première ligne du FNUAP consistant à garantir l'accès pour tous aux services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes tout au long de la pandémie. Elles ont reconnu son rôle unique dans l'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et ses efforts durables à l'échelle mondiale visant à réduire la mortalité maternelle et à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. Elles se sont félicitées des progrès accomplis par rapport au plan stratégique 2018-2021 et de l'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation pour tous dans le plan stratégique 2022-2025, ainsi que de l'alignement de celui-ci sur l'examen quadriennal 2020. Elles ont exhorté le FNUAP à appliquer des politiques et des approches programmatiques et institutionnelles harmonisées, efficaces et solides, y compris une programmation conjointe ; à envisager des partenariats avec des institutions financières internationales en vue de partager des données, des analyses et des financements pour les objectifs ; et à continuer de veiller à ce que l'égalité des genres, la diversité, l'inclusion du handicap, l'action climatique, la biodiversité et l'environnement soient au centre de toutes les activités. Elles ont exprimé leur appréciation quant à la contribution plus substantielle du Fonds aux résultats, à la coordination et à la cohérence à l'échelle du système grâce à une programmation conjointe tenant compte de la violence fondée sur le genre et de la santé procréative et des droits connexes dans tous les contextes.

96. Un groupe de délégations a félicité le FNUAP pour avoir tiré la sonnette d'alarme sur la flambée de la violence fondée sur le genre liée à la pandémie et le besoin de données ventilées par genre afin de répondre aux besoins des plus vulnérables. Il s'est félicité du fait que les trois résultats transformateurs demeuraient au cœur du plan stratégique 2022-2025 et a invité le FNUAP à continuer de diriger ses efforts visant parvenir à l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes tout en harmonisant ses efforts avec ceux des entités des Nations Unies. Il a salué la capacité du Fonds à privilégier les investissements, malgré des ressources limitées, tout en rappelant l'importance du pacte de financement et des ressources de base suffisantes et prévisibles comme éléments essentiels à la réalisation du Programme 2030. Il a reconnu le travail du FNUAP en faveur de la réalisation des « trois zéros » et de l'intégration budgétaire au niveau des pays. Une collaboration plus étroite du FNUAP avec les organismes des Nations Unies au niveau des pays a permis une utilisation optimale des ressources et l'obtention de meilleurs résultats, notamment une intégration plus efficace des droits humains et des partenariats plus diversifiés.

97. Un autre groupe de délégations a déclaré que le FNUAP a joué un rôle clé en assurant la continuité des services de santé sexuelle et procréative, en luttant contre la violence sexiste et les pratiques néfastes, et en protégeant l'approvisionnement en produits contraceptifs et de santé procréative. La réponse à la COVID-19 devait être basée sur une approche fondée sur les droits humains, tenant compte des revendications des groupes marginalisés, et poursuivre une programmation adaptative et une couverture sanitaire universelle. L'accent mis par le FNUAP sur des données ventilées de haute qualité comme base pour des solutions sur mesure a été apprécié et est crucial pour assurer une réponse inclusive, globale et sexotransformatrice à la COVID-19. Une vision claire et ancrée dans les droits humains devait orienter la planification et les considérations stratégiques axées sur les « trois zéros ». Le groupe a invité le FNUAP à : a) renforcer sa réponse aux conditions sous-jacentes à l'origine de la vulnérabilité, en particulier chez les femmes et les filles, et à entreprendre des initiatives de prévention plus rigoureuses contre la violence sexiste conjointement avec ses partenaires ; b) préserver son rôle normatif, notamment par le biais d'un meilleur suivi ; c) intensifier la reconnaissance des jeunes en tant que champions des objectifs et concevoir des plans pour les mobiliser de manière systématique, notamment pour combler la fracture numérique ; et d) mobiliser un financement de base adéquat, prévisible, durable et flexible en vue de garantir la poursuite des activités du FNUAP et l'exécution opportune des programmes.

98. Au niveau des interventions individuelles, les délégations ont félicité le FNUAP pour avoir intégré le climat dans la programmation et la planification familiale dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de riposte face au changement climatique, et pour avoir contribué à l'initiative « ONU – Du bleu au vert ». Le FNUAP a été invité à continuer d'intégrer les réformes des Nations Unies dans ses travaux et à déployer des ressources de manière optimale, notamment en augmentant l'interopérabilité des systèmes de données. Le reclassement des ressources affectées devrait tenir compte des contraintes auxquelles les pays en développement sont confrontés en raison de l'endettement. Le mécanisme d'investissement stratégique visant à mobiliser des ressources publiques et privées était constructif, mais la manière dont le FNUAP devait profiter de ses avantages et protéger les ressources de base n'était pas claire. Le FNUAP devrait veiller à ce que le plan stratégique 2022-2025 réponde aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire, en utilisant des données ventilées et en renforçant son soutien aux PEID. Elles se sont félicitées des résultats sur les changements/données démographiques dans le nouveau plan, qui tient compte du vieillissement, de la faible fécondité et du climat. Elles ont salué le renforcement des capacités nationales par le FNUAP en vue de la réalisation

des recensements et de la collecte/l'analyse des données et des statistiques démographiques. Son soutien en faveur de l'avancement des efforts nationaux en matière d'égalité des genres et sa collaboration avec les jeunes pour favoriser la résilience et l'engagement ont également été soulignés. Le multilatéralisme et l'ajustement des activités aux priorités nationales étaient essentiels. Le FNUAP a été mis en garde contre l'utilisation de termes non consensuels auxquels certaines délégations n'ont pas souscrit.

99. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le programme d'action de la CIPD demeurerait le fondement du nouveau plan stratégique 2022-2025, qui est fondé sur le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » et est axé sur l'accélération des « trois zéros ». Le programme d'action a reconnu les liens entre la population, le développement durable et le climat, et le caractère central de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation aux fins de l'autonomisation et de la durabilité collective. Le FNUAP a intégré le climat dans l'ensemble de ses programmes complets d'éducation sexuelle de sorte qu'une éducation globale adaptée à l'âge et à la culture inclue la relation entre le changement climatique et les réalisations en matière de santé sexuelle et procréative. Le FNUAP collaborait avec les gouvernements pour renforcer les systèmes nationaux d'alerte précoce de crises humanitaires et de développement et pour transformer les normes, les lois et les mentalités.

100. La violence sexiste et les féminicides représentaient les obstacles les plus importants à l'atteinte des « trois zéros ». Le FNUAP s'efforçait de combler le déficit de financement afin d'atteindre les « trois zéros » pour l'ensemble du secteur. En 2021, le FNUAP a codirigé le forum Génération Égalité : la Coalition d'action pour l'autonomie corporelle et les droits en matière de santé sexuelle et procréative et a contribué grandement à la mise en œuvre stratégique de Jeunesse 2030. En interne, l'initiative « Mon corps, ma vie, mon monde ! » a accéléré et élargi l'engagement du FNUAP auprès des jeunes. Pour combler le fossé numérique, le FNUAP a poursuivi ses activités de sensibilisation et de plaidoyer au niveau local par le biais de son initiative de communication sur les risques et d'engagement communautaire, y compris la campagne « #youthagainstCOVID ». En réponse à l'évaluation humanitaire à l'échelle mondiale, le FNUAP mettait la dernière main à une nouvelle stratégie sur le handicap et l'inclusion.

101. Le FNUAP a collaboré avec les institutions financières internationales, la Banque mondiale et les banques de développement et régionales pour atteindre les populations mal desservies des PRI, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il s'est également occupé des plus vulnérables dans les PMA et les PEID, en adoptant une vision unifiée du renforcement des systèmes nationaux de santé et d'alerte précoce et en se prépositionnant auprès des entités des Nations Unies. Le FNUAP a œuvré dans le cadre d'initiatives interinstitutions pour améliorer les évaluations de la vulnérabilité et étudier les données démographiques et sanitaires sous l'angle de la précarité climatique. Le FNUAP est resté attaché à la réforme des Nations Unies et a continué de diriger la réforme des fonctions institutionnelles conjointement avec le Bureau de la coordination des activités de développement. Plus d'un quart du financement du FNUAP provenait de sources conjointes et mises en commun, qui ont presque doublé depuis 2018.

102. Dans le nouveau plan stratégique, le FNUAP renforcerait son rôle normatif dans le plaidoyer stratégique, la production de données, l'analyse et la communication stratégique, y compris la promotion de l'interopérabilité des systèmes de données. Sa nouvelle stratégie de communication stratégique renforcera l'engagement du Fonds à protéger, à promouvoir et à faire évoluer. En renforçant son rôle normatif, le FNUAP a contribué à donner une voix aux sans-voix. Grâce à son approche axée sur le cycle

de vie, le programme mondial du FNUAP sur le vieillissement et la faible fécondité s'est révélé utile pour les gouvernements en termes de conseils en politique démographique et de solidarité intergénérationnelle plus poussée. Face aux perspectives d'avenir, le FNUAP s'est attaché à tirer parti de l'innovation, à faire preuve d'adaptation et d'imagination, à reproduire ce qui s'est avéré efficace et à partager les meilleures pratiques.

103. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/8 sur la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 du FNUAP : rapport de la Directrice exécutive.

XIII. Évaluation

104. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté son rapport annuel sur la fonction d'évaluation de 2020 ([DP/FPA/2021/3](#)) et la Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de l'administration au rapport ([DP/FPA/2021/CRP.3](#)).

Rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation : rapport de la Directrice exécutive

105. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour avoir adapté la fonction d'évaluation à la COVID-19 et avoir atténué son impact sur les évaluations. Il s'est félicité de l'excellente performance du Bureau, qui a atteint quasiment tous les objectifs de ses indicateurs de performance clés, et qui a renforcé ses évaluations décentralisées pour parvenir à un taux élevé de mise en œuvre d'évaluations de bonne qualité. Il a loué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réponses de l'administration et a soutenu les initiatives prévues pour améliorer la mise en œuvre des recommandations sur les évaluations centralisées. Il a souligné le rôle central de la fonction d'évaluation dans la mise en œuvre des plans stratégiques et la prise de décisions fondée sur des données factuelles. Il a également salué la collaboration du FNUAP avec le Département des affaires économiques et sociales en vue d'actualiser le cadre de suivi et d'établissement des rapports relatif à l'examen quadriennal 2020 et l'innovation continue en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, en particulier leur intégration dans l'ensemble des domaines thématiques. Il s'est réjoui de la hausse constante du ratio des dépenses d'évaluation du FNUAP, qui se rapproche du montant total des dépenses afférentes au programme défini dans la politique d'évaluation, et a félicité le Bureau de l'évaluation pour avoir soutenu le mécanisme d'évaluation indépendant à l'échelle du système et pour avoir participé à l'élaboration de la politique d'évaluation à l'échelle du système.

106. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a assuré le Conseil de l'engagement continu du Bureau à renforcer la fonction d'évaluation. Il était difficile de définir les projections du ratio des dépenses futur, car le pourcentage dépendait des recettes futures du FNUAP. En termes absolus, les dépenses devraient augmenter, poursuivant ainsi la tendance positive.

107. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies du FNUAP a rassuré les membres du Conseil en expliquant que le FNUAP continuait de renforcer et d'innover ses activités indépendantes de contrôle et d'assurance, les investissements augmentant à un rythme plus rapide que les prévisions de recettes globales. Cela fut le cas même pendant les récentes périodes d'austérité où le FNUAP a cherché à préserver les budgets des fonctions indépendantes. Le FNUAP a mis en place un mécanisme de cantonnement financier pour assurer le financement des évaluations des programmes de pays où très peu de ressources étaient disponibles. Le FNUAP est

déterminé à assurer des ressources suffisantes pour la fonction d'évaluation ; le nouveau budget institutionnel en tiendrait compte.

Évaluation du soutien apporté par le FNUAP à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes

108. Le Conseiller en évaluation au Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation du soutien du FNUAP à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (DP/FPA/2019/CRP.8). La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté les commentaires de l'administration sur le rapport (DP/FPA/2019/CRP.9).

109. Un groupe de délégations a salué l'engagement du FNUAP en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes comme élément fondamental de son mandat et de son application dans tous les efforts de développement, humanitaires et de paix et aux niveaux mondial, régional et national. Il a salué l'importance accrue des approches transformatrices sur le plan de l'égalité des genres, le rôle de premier plan du FNUAP dans la réponse à la violence sexiste et la prévention de celle-ci, dans la promotion de la santé sexuelle et procréative et les droits connexes et dans la réponse aux pratiques néfastes et la prévention de celles-ci. Il a reconnu l'importance de la coopération du FNUAP avec des partenaires comme UNICEF et ONU-Femmes et a pris acte du fait qu'une programmation intersectionnelle intégrée sur l'égalité des genres était nécessaire pour accélérer les efforts dans l'ensemble du lien entre action humanitaire, développement et paix. Il attendait avec intérêt des efforts plus marqués de la part du FNUAP sur le changement normatif social et l'intégration de celui-ci dans l'ensemble du plan stratégique 2022-2025. Il a invité le FNUAP à renforcer son action visant à éliminer les obstacles et l'inégalité d'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à assurer le suivi des paramètres de l'indicateur de l'Objectif 5.6.1. Les efforts visant à faire de l'égalité des genres une priorité exigent des ressources humaines et financières adéquates et davantage de ressources de base ; le FNUAP devrait maintenir un personnel doté d'une expertise clé en matière de genre et de violence sexiste à tous les niveaux de son organigramme.

110. Une délégation a invité le FNUAP à traiter la violence sexiste en tant qu'objectif autonome, intégré à la planification familiale, la santé procréative et maternelle, dans les contextes humanitaires et de développement. Le FNUAP devrait renforcer sa capacité à fournir un encadrement, une coordination et une programmation en matière de réponse à la violence sexiste et de prévention de celle-ci ainsi que de santé sexuelle et procréative dans tous les contextes, y compris un point de vue de victime. Le FNUAP devrait chercher à mieux comprendre la façon dont les normes et les inégalités de genre ont exacerbé les impacts des chocs et des facteurs de stress. Dans ses prochaines évaluations, le FNUAP devrait envisager des méthodes d'évaluation propices à une collecte de données sûre et sécurisée pour les plus vulnérables.

111. En réponse, la Directrice du Service de la santé sexuelle et procréative du FNUAP a déclaré que le Fonds intensifiait ses efforts de prévention pour s'attaquer aux causes profondes de la violence sexiste et du manque d'autonomie corporelle. Il renforçait ses approches pour transformer les stéréotypes néfastes en versions plus positives de la masculinité, axées sur les hommes et les garçons. Cela comprenait le rehaussement de l'éducation sexuelle complète pour les normes sociales et la prestation de services grâce à des stratégies d'intervention précoce, des mesures sexotransformatrices fondées sur les droits et une approche axée sur le cycle de vie. Le FNUAP a collaboré avec UNICEF et ONU-Femmes dans le cadre du Plan d'action mondial pour une vie saine et le bien-être pour tous. Le plan stratégique 2022-2025 devrait : i) se concentrer sur le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision ; ii) se pencher sur la façon dont la coopération interinstitutions sur les

questions de genre dans le contexte de la COVID-19 pourrait être améliorée :
 iii) mettre l'accent sur le rôle de la femme en tant qu'agent du changement ; et
 iv) promouvoir la participation des femmes et des filles à l'élaboration de stratégies relatives à la gestion des catastrophes, au climat et à la résilience, en s'appuyant sur le rôle normatif du Fonds.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/9 sur l'évaluation du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

113. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu du descriptif de programme de pays pour l'Arménie et a présenté la troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne. À leur tour, les directions régionales du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ont fourni des détails d'un point de vue régional.

114. Les États Membres ont formulé des déclarations de soutien aux programmes de pays et aux prolongations.

115. S'agissant du descriptif de programmes de pays pour l'Arménie, les échanges entre les délégations de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sont accessibles via les liens suivants : a) [déclaration](#) de l'Arménie ; et b) [déclaration](#) de l'Azerbaïdjan.

116. Le Conseil a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour l'Arménie ([DP/FPA/CPD/ARM/4/Rev.1](#)). Il a également approuvé la troisième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, tel que cela figure dans le document [DP/FPA/2021/3](#).

Débat consacré à l'UNOPS

XV. Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS et rapport annuel

117. Dans son allocution ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté son rapport annuel ([DP/OPS/2021/4](#)) tout en soulignant que l'année 2020 était marquée par la résilience et l'unité. L'UNOPS s'est rapidement adapté à la nouvelle réalité en employant des technologies de pointe pour faire face à la crise de la COVID-19. L'UNOPS continuerait d'assurer l'achat efficace de fournitures et d'équipements médicaux, de renforcer l'infrastructure des systèmes de santé, de soutenir le déploiement des programmes de vaccination et de jouer son rôle dans la mission collective visant à remettre le monde sur les rails vers la réalisation des objectifs. La mission de l'ONU va au-delà de ses ressources disponibles et l'UNOPS est prêt à mettre à contribution ses pratiques efficaces et efficaces pour soutenir ses partenaires. En 2020, les projets de l'UNOPS exécutés à l'échelle mondiale ont dépassé les 2,2 milliards de dollars, une réalisation majeure compte tenu des perturbations liées à la COVID-19. De nouveaux accords représentant près de 900 millions de dollars ont été conclus pour lutter contre la COVID-19. Ceux-ci comprenaient des travaux visant à restaurer les services de base et à atténuer les impacts sanitaires et socio-économiques ainsi que la collaboration avec les partenaires des Nations Unies en vue de faire face aux catastrophes naturelles.

118. Tout au long de son plan stratégique 2018-2021, l'UNOPS s'est attaché à ajouter de la valeur au Programme 2030 grâce à des solutions efficaces et rentables, à l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques, à une meilleure compréhension des besoins des partenaires et à l'accès à de nouvelles sources de financement pour relever les défis communs. En 2020, l'UNOPS a conclu de nouveaux accords dépassant les 10 milliards de dollars. Ce changement radical reflétait la confiance que les partenaires avaient dans sa capacité à fournir des services de qualité, même dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Dans le plan stratégique 2022-2025, l'UNOPS a pour but de capitaliser sur ses réalisations, en aidant ses partenaires à atteindre les objectifs. Guidé par le Programme 2030, l'UNOPS aiderait les pays à renforcer leurs capacités et leur base de ressources, avec un accent mis sur des infrastructures de qualité, l'amélioration des marchés publics et son initiative d'investissements dans le domaine des infrastructures durables (S3i).

119. À l'avenir, l'UNOPS continuera de simplifier, de rationaliser et d'adapter ses processus en mettant au point des systèmes informatiques destinés à favoriser l'efficacité, l'agilité et la flexibilité tout en continuant à assurer une gestion responsable de ses actifs et ses ressources financières. L'UNOPS s'est engagé à se réformer et à mobiliser des partenaires des Nations Unies conformément à son mandat de mise en œuvre non programmatique unique et à son modèle opérationnel d'autofinancement. L'approche de bureaux multi-pays de l'UNOPS lui a permis de desservir des pays à faible empreinte. Son attachement à une culture de dénonciation et de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels est une autre indication de son investissement dans la réforme. L'UNOPS a fait des progrès notables dans l'intégration de la dimension de genre dans ses projets, mais il doit redoubler d'efforts pour combler l'écart. Au sein de ses effectifs, l'équité de genre est demeurée une priorité clé. À l'interne, l'UNOPS a atteint la parité des genres, les femmes représentant 49 % de ses effectifs. En 2021, l'UNOPS élargira son approche afin de garantir un modèle plus large, plus diversifié et plus inclusif.

120. Un groupe de délégations a salué la prestation notablement accrue des services de l'UNOPS durant la pandémie, ce qui met en évidence la confiance des partenaires dans l'UNOPS et son rôle dans l'impulsion des investissements dans les infrastructures et l'accélération d'une reprise durable. L'UNOPS a contribué de manière remarquable au renforcement des capacités de l'infrastructure sanitaire nationale en distribuant des fournitures médicales, du matériel de laboratoire et des médicaments vitaux. Les engagements de l'UNOPS vis-à-vis des pays exposés aux changements climatiques devraient se concentrer sur la construction d'infrastructures résistantes aux chocs climatiques en s'appuyant sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le climat comme modèles pour un nouvel investissement dans les infrastructures durables. L'UNOPS a été invité à collaborer avec les parties prenantes des pays en vue de promouvoir la conception d'infrastructures tenant compte de la question du genre et de renforcer les capacités nationales dans les infrastructures d'éducation numérique, ce qui en fait une priorité dans le prochain plan stratégique. L'UNOPS devrait s'efforcer d'adapter son travail afin de compléter les priorités définies par les gouvernements nationaux.

121. Un groupe de délégations a déclaré que l'avantage comparatif de l'UNOPS dans la construction d'infrastructures aidait les pays les moins avancés à réaliser leurs priorités de développement. L'UNOPS devrait mettre à profit son expérience pour : (i) combler le déficit infrastructurel dans les PMA, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé ; (ii) aider les PMA à mettre en place des infrastructures et des technologies durables ; et (iii) assurer une reprise rapide et une résilience face aux urgences et aux chocs climatiques grâce à des décisions d'investissement axées sur le climat et les catastrophes. L'UNOPS a été encouragé à se servir de ses partenariats multipartites pour aider les jeunes entreprises à développer des solutions

créatives dans les domaines des infrastructures et connaissances numériques afin de tirer parti de l'informatique et des technologies de pointe. Le groupe a exhorté l'UNOPS à soutenir les PMA dans l'intégration des priorités de genre et des jeunes dans les décisions d'investissement afin d'assurer une mobilité socio-économique accélérée pour les femmes et les jeunes. L'UNOPS a été invité à aider les PMA retirés ou sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, confrontés à des risques élevés de régression en raison de la pandémie, en renforçant leurs infrastructures afin d'assurer leur retrait durable de la liste des PMA et leur résilience face aux chocs actuels et futurs.

122. Un troisième groupe de délégations a cherché des précisions sur les risques et les défis de la mise en œuvre des activités en 2020, étant donné qu'une majorité d'indicateurs de résultats pour 2020 dans le cadre de mise en œuvre durable ont démontré une baisse par rapport à 2019. Il a salué le soutien de l'UNOPS à la mission des Nations Unies d'assurer la paix, la sécurité et le développement et a reconnu ses efforts visant à mettre en place des systèmes de suivi pour les éléments transversaux de durabilité. Il a félicité l'UNOPS pour son bilan en matière de viabilité conformément à la « Global Reporting Initiative », ce qui conforte sa suprématie en matière d'innovation et d'appui technique aux partenaires. Par ailleurs, le groupe a loué l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme des Nations Unies et de l'orientation définie dans l'examen quadriennal 2020.

123. D'autres délégations se sont félicitées du rôle central que l'initiative S3i pourrait jouer dans la stimulation d'une reprise verte, l'impact technologique et l'entrepreneuriat, dans la mesure où elle entreprenait des projets socialement responsables à l'échelle mondiale. Elles ont accueilli la mise sur pied du Conseil des clients de l'UNOPS en tant que cadre pour discuter des questions opérationnelles et des possibilités de renforcement des efforts de collaboration, y compris la coordination interinstitutions. Elles souhaitaient obtenir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le volume d'activités de l'UNOPS avec les entités des Nations Unies restait stable alors qu'il progressait avec des partenaires externes. L'administration de l'UNOPS a été invitée à mettre à jour et à améliorer le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation afin de se maintenir au rythme de l'accroissement du volume et de la portée des travaux de l'UNOPS.

124. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que l'UNOPS s'appuyait sur les leçons tirées de sa réponse rapide à la pandémie pour orienter son nouveau plan stratégique. Des moyens complémentaires de collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment par le biais de normes d'établissement de rapports alignées, ont continué d'être essentiels. L'UNOPS renforcera ses atouts dans les structures sanitaires et des contextes précaires dans le sillage du nouveau plan stratégique, axé sur les infrastructures de qualité, conformément aux priorités définies au niveau national, y compris dans les PEID. L'aide publique au développement étant insuffisante, l'UNOPS a fait de l'initiative S3i l'une des principales priorités du nouveau plan compte tenu de ses opportunités de croissance dans les domaines de la santé, des logements sociaux et de l'énergie grâce à des modalités de fonctionnement efficaces et efficientes. La prévention était un moteur essentiel de la mission de l'UNOPS et, en tant qu'organisation dont les activités sont fonction de la demande, l'UNOPS s'efforçait d'être transparent et financièrement viable. L'UNOPS continuerait de rechercher la parité des genres en interne et d'intégrer le genre dans toutes ses activités. Pour de nombreux pays, les achats constituaient une part importante du produit national brut ; l'UNOPS a soutenu les gouvernements par le biais du renforcement des capacités afin de veiller à ce que les marchés publics ajoutent de la valeur aux priorités nationales, garantissent la transparence et luttent

contre la corruption. L'UNOPS a mis à contribution son expertise en vue d'une meilleure coordination avec les entités des Nations Unies.

125. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait élaboré un cadre d'infrastructure fondé sur des données factuelles comme une approche intégrée à l'égard de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des infrastructures nationales. Le cadre a aidé les gouvernements à passer d'une planification traditionnelle « cloisonnée » à des systèmes d'infrastructure interdépendants. La COVID-19 a mis en lumière l'importance et la vulnérabilité de l'infrastructure numérique. Ainsi, l'UNOPS aidait les gouvernements à tirer des enseignements de la pandémie pour assurer la résilience de leurs systèmes d'infrastructure. La planification fondée sur des données factuelles a aidé les gouvernements et les décideurs à réaliser des plans de développement nationaux forts grâce à une meilleure connaissance des risques démographiques, économiques et liés au changement climatique, un élément clé des engagements pris au titre de l'Accord de Paris. L'UNOPS s'est félicité des résultats de l'évaluation du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de 2021, qui le prend comme exemple de mise en œuvre réussie au niveau des pays. En réponse, l'UNOPS s'efforcera de mieux aligner ses rapports sur les UNSDCF et les réalisations spécifiques des ODD, en collaborant avec des partenaires pour déterminer ses contributions tangibles.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2021

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 30 août au 2 septembre 2021**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est encore une fois tenue de manière virtuelle, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du 30 août au 2 septembre 2021.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2021/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2021 (DP/2021/26). Il a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2022 (DP/2021/CRP.2) et approuvé le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2022.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2021 figurent dans le document DP/2022/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

4. Dans sa décision 2022/22, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Première session ordinaire :	du 31 janvier au 4 février 2022
Session annuelle :	du 6 au 10 juin 2022
Deuxième session ordinaire :	du 30 août au 2 septembre 2022

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

5. La Présidente du Conseil d'administration a souligné que pour relever les défis actuels en matière de développement et d'aide humanitaire, les plans stratégiques pour 2022-2025 du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours de cette session, devront être ambitieux, créatifs et innovants. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront contribuer à atteindre les objectifs de développement durable, à combattre la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et à satisfaire les besoins et attentes croissants des États Membres, tout en fonctionnant avec des ressources financières limitées. La Présidente a déclaré qu'en 2021, le Bureau du Conseil d'administration s'était acquitté de l'engagement qu'il avait pris de tenir des consultations stratégiques, inclusives, transparentes et fructueuses, quelque 20 consultations informelles ayant été consacrées aux plans stratégiques respectifs des trois organisations, auxquelles s'ajoutaient des consultations régionales et des contacts bilatéraux sur différents aspects de leur travail. Il en a résulté des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ambitieux, robustes et tournés vers l'avenir, représentant un équilibre délicat entre les besoins spécifiques de membres toujours plus divers. Le Conseil d'administration avait donc pour rôle de projeter un message d'unité fort, en approuvant les plans stratégiques et en parvenant à un consensus sur les décisions soumises à adoption. La Présidente a déclaré que les fonds et programmes des Nations Unies figuraient parmi les instruments les plus puissants pour atteindre les objectifs de développement durable et reconstruire en mieux et de manière plus écologique, tout en sauvant des vies, en contribuant à éliminer la pauvreté et en améliorant les conditions de vie de milliards de personnes. Le Conseil d'administration continuera à s'acquitter de ses fonctions de supervision des activités du système des Nations Unies pour le développement, en veillant à répondre aux besoins des pays de programme.

Débat consacré au PNUD

II. Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

6. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web du PNUD](#)), l'Administrateur du PNUD a indiqué que les temps extraordinaires que nous vivons ont nécessité des mesures extraordinaires. Le monde a fait face à une crise existentielle mise au jour par la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique. Alors que les systèmes humains et environnementaux devenaient plus interdépendants que jamais, les risques se sont accumulés et ont érodé la résilience collective de l'humanité. L'Administrateur a toutefois estimé que la pandémie avait aussi créé un espace pour des approches et des politiques nouvelles, et offert des enseignements sur la voie à suivre et des manières de procéder différentes. Il a souligné que le développement lui-même connaissait une évolution. Afin de relever les défis systémiques auxquels chacun était confronté, les communautés ont dû collaborer à des objectifs communs et investir ensemble dans des biens publics, fondés sur des partenariats entre égaux, ancrés dans des intérêts et des expériences partagés et des ripostes multilatérales. L'initiative #NextGenUNDP s'est attachée à rendre le PNUD plus adapté à sa mission, au moyen de sa stratégie People 2030, de sa nouvelle stratégie en matière de données, de l'adoption d'approches plus dynamiques et actives de la gestion du risque qui ont stimulé l'innovation et la responsabilisation, de sa détermination à atteindre l'excellence opérationnelle et de ses investissements dans un changement en profondeur par le biais d'un progiciel de gestion intégré promettant une efficacité, des résultats et une planification des ressources améliorés, ainsi que d'outils de suivi et de mesure des impacts.

7. Le nouveau Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2021/28](#)), soumis à l'approbation du Conseil d'administration, a reflété cette évolution. Le PNUD a progressé dans sa réflexion, a redécouvert sa voix en tant que leader d'opinion en matière de développement, est devenu plus transparent et plus responsable, a approfondi son engagement au sein du système des Nations Unies pour le développement, et a renforcé sa capacité collective à produire les résultats visés par les réformes des Nations Unies, avec l'ensemble de ses partenaires. Les quatre années à venir vont être radicalement différentes, le PNUD étant plus ambitieux que jamais : a) expansion des capacités humaines grâce auxquelles 100 millions de personnes pourraient échapper à une pauvreté multidimensionnelle ; b) aide apportée à 800 millions de personnes aux fins de l'exercice de leur droit de vote démocratique, pour la première fois pour bon nombre d'entre elles ; c) appui à l'accès de 500 millions de personnes à une énergie propre ; d) promotion de l'investissement de plus de 1 000 milliards de dollars de fonds publics et de capitaux privés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

8. L'Administrateur a souligné que, dans tout son travail, le PNUD avait résolument gardé le cap sur sa mission de base, à savoir éliminer la pauvreté et appuyer le développement durable pour toutes et tous. Pour guider son nouveau plan stratégique pour 2022-2025, le PNUD entend s'appuyer sur *trois axes de changement* : a) transformation structurelle, en faveur de transitions plus inclusives, vertes et numériques ; b) ne laisser personne de côté, en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits et axée sur la capacité d'action humaine ; c) accroître la résilience face à l'incertitude et aux risques systémiques ; il prévoit d'utiliser *ses compétences premières*, à savoir six solutions types en matière de pauvreté et d'inégalité, de gouvernance, de résilience, d'environnement, d'énergie et d'égalité des genres, le tout étant *alimenté par trois catalyseurs* pour accélérer et amplifier ses

effets : l'innovation stratégique, la transformation numérique et le financement du développement.

9. Dans ce cadre, l'Administrateur a déclaré que le PNUD allait adopter une approche nouvelle des situations de crise et de fragilité. Ses priorités en la matière sont les suivantes : a) *comprendre les risques systémiques et multidimensionnels* de manière à améliorer la résilience et la sécurité des personnes ; b) *accorder la priorité à la prévention* : traiter les causes profondes des crises existantes et contribuer à prévenir les crises futures ; c) *investir dans les données et les outils analytiques*, l'alerte précoce et l'analyse prospective et anticiper les tendances futures, en modifier les moteurs et protéger et promouvoir des stratégies de développement ; d) *concevoir et appliquer des solutions de développement tenant compte des questions de genre et des risques* rassemblant différents secteurs afin de parvenir à des résultats collectifs, renforcés par une plus grande cohérence entre les partenaires en matière d'aide humanitaire, de développement, de droits de l'homme et de paix et de sécurité ; e) *élaborer un nouveau modèle de gestion* permettant d'obtenir des résultats dans des environnements complexes.

10. Les délégations ont globalement affirmé leur soutien au nouveau Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et félicité le Programme pour le processus de consultation éminemment inclusif, transparent et stimulant qui a accompagné son élaboration. Le nouveau Plan a fait ressortir les avantages comparatifs que présente le PNUD et sa combinaison unique de présence mondiale et locale, de compétence sectorielle, de partenariats et de démarches intégrées et participatives pour l'ensemble de la société. Les délégations ont bien accueilli et fait leur l'analyse par le PNUD de l'environnement actuel du développement, de l'urgence planétaire que constitue l'augmentation de la pauvreté, alors que la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a fait ressortir et aggravé les inégalités existantes à l'intérieur des pays et entre eux, et que le multilatéralisme a été remis en cause. Les délégations ont jugé le nouveau Plan en accord avec ces tendances et estimé qu'il posait le PNUD en partenaire international du développement incontournable, conformément aux intentions énoncées par les États Membres en 2020 dans la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/RES/75/233](#)).

11. Au nom du Bureau du Conseil d'administration, un groupe de délégations a accueilli favorablement le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 et déclaré s'attendre à ce que le PNUD, du fait de son large mandat et de sa présence mondiale, mène sur le terrain une grande partie des efforts multilatéraux des Nations Unies en matière d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a souligné la position cruciale du PNUD en tant qu'intervenant dans l'architecture mondiale du développement et a rappelé que de ce fait, il devait continuer à tenir pour prioritaire une approche fondée sur le développement. Il s'est déclaré satisfait de constater le maintien de l'élimination de la pauvreté et de la faim sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions au cœur du nouveau Plan et de l'objectif principal que sont les transformations structurelles visant à parvenir à des solutions sur le long terme. Cet aspect est particulièrement crucial pour les pays les plus vulnérables, qui ont besoin d'un soutien personnalisé pour créer de nouvelles entreprises, susciter des initiatives entrepreneuriales, créer des emplois et offrir des possibilités à une population grandissante de jeunes, de femmes et de filles. Le groupe a également salué l'évolution du PNUD vers des actions ciblées en vue de traiter les problèmes interdépendants des changements climatiques, de l'économie bleue et de la réduction des risques de catastrophe, et a soutenu la vision du PNUD d'un glissement « tectonique » du modèle de développement afin de combler les failles créées par la COVID-19 et galvaniser la transformation numérique à un rythme et une

échelle concourant à la réalisation des objectifs de développement durable. Enfin, il a réitéré l'importance de ressources (de base) régulières et prévisibles.

12. Un deuxième groupe de délégations a déclaré espérer que la gouvernance démocratique et les droits humains constituaient toujours l'épine dorsale du PNUD et que celui-ci continuait à se montrer exemplaire, en se posant en leader d'opinion et en contribuant au renforcement des capacités. Il a salué le PNUD pour son approche globale du développement humain dans les limites de la planète, par l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la protection de la biodiversité et des écosystèmes et la garantie d'un développement juste et équitable pour toutes et tous. Il a encouragé le PNUD à continuer à rechercher et à appuyer des solutions globales associant efforts d'adaptation et efforts d'atténuation, et a soutenu l'attention particulière portée aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays les plus vulnérables dans le cadre de son soutien à la résilience climatique et à l'adaptation aux changements climatiques. Il a considéré les économies bleues durables comme faisant partie de solutions intégrées aux problématiques d'adaptation climatique et de sécurité alimentaire et déclaré attendre un renforcement des programmes conjoints menés avec d'autres organisations des Nations Unies afin de réduire la fragmentation des projets liés au climat et à l'environnement. Il a appelé le PNUD à gérer son empreinte écologique dans le cadre du Plan stratégique pour 2022-2025. Il s'est déclaré préoccupé de l'absence de la dimension d'égalité des genres dans la programmation et le dialogue avec les partenaires et a appelé le PNUD à prendre des mesures concrètes pour accorder la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le nouveau Plan.

13. Un troisième groupe de délégations a salué la densité des liens et des complémentarités au sein du système des Nations Unies pour le développement et entre le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), tels qu'ils ressortent des plans stratégiques et des indicateurs communs dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources, ce qui devrait grandement concourir à la mise en place de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération. Il a salué les efforts faits par les organisations pour identifier les domaines susceptibles de bénéficier d'une collaboration et faire coïncider leurs contributions avec des résultats obtenus collectivement, en rendant les relations et complémentarités visibles et mesurables et en contribuant à un système des Nations Unies pour le développement plus fort et plus efficace. Il a appelé le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes à exploiter leurs avantages comparatifs de manière à mettre en œuvre une collaboration coordonnée et efficace à l'échelle du système et à apporter des contributions propres à chaque organisation concourant à répondre aux besoins sur le terrain, sous le leadership effectif d'un coordonnateur résident, afin d'obtenir des résultats collectifs de manière efficace et efficiente. Il a demandé aux organisations d'assurer un suivi des résultats obtenus collectivement et d'en rendre compte, en particulier en matière de renforcement des capacités et de mise en place d'environnements propices à l'obtention de résultats en matière de développement sur le long terme du point de vue du système dans son ensemble, en se fondant sur l'exploitation d'avantages comparatifs pour accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience.

14. Un quatrième groupe de délégations a déclaré que le Plan stratégique pour 2022-2025 était un document propre à une organisation, qui ne prenait pas pleinement en compte toutes les préoccupations et priorités des États Membres, mais a souligné que le Plan jouait un rôle de cadre global permettant au PNUD d'exécuter au mieux son mandat et de soutenir les pays dans la réponse qu'ils apportent à leurs besoins et

priorités de développement à l'échelle nationale. Il a fortement encouragé le PNUD à travailler en étroite collaboration avec les autres fonds et programmes des Nations Unies et les entités pertinentes des Nations Unies pour faire coïncider la programmation avec les plans-cadres de coopération propres à chaque pays, en étroite consultation avec les gouvernements nationaux, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités de chaque pays.

15. D'autres délégations ont salué la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et les efforts de relèvement, et l'ont encouragé à poursuivre des initiatives visant à créer des emplois, à stimuler le système sanitaire, à promouvoir la recherche, la science et la technologie, à résoudre les vulnérabilités propres aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire et à augmenter le recours à des experts locaux dans ses interventions programmatiques et en matière de projets. Elles ont appelé les donateurs et les partenaires à s'attaquer aux questions d'accès à la vaccination et d'équité en la matière, à soutenir et à défendre une approche tenant compte des risques de conflit dans la programmation du PNUD, à augmenter le financement de la réalisation des objectifs de développement durable et à adopter des approches donnant la priorité à la prévention, la stabilisation, la transformation et la viabilité. Elles ont appelé les donateurs et les partenaires à envisager une augmentation des financements sans affectation contraignante, afin de donner au PNUD suffisamment de souplesse et de prévisibilité pour exécuter des programmes à l'appui de l'édification d'économies prospères et structurellement transformées qui ne laissent personne de côté. Elles ont souligné l'importance essentielle de l'appropriation et de la direction nationales en matière de demande d'aide fondée sur les besoins et priorités tels que déterminés au plan national.

16. L'Administrateur du PNUD a répondu en indiquant que les enseignements tirés de l'élaboration des précédents plans stratégiques avaient montré l'intérêt que présentait l'implication des États Membres à un stade précoce du processus. Le PNUD avait donc commencé à élaborer le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 en étroite collaboration avec ses partenaires plus d'un an à l'avance. Cela avait facilité une compréhension commune du contexte mondial du développement et l'identification d'occasions d'agir communes. Il est ressorti de cette analyse l'importance prééminente de l'élimination de la pauvreté qui, selon lui, avec la lutte contre les inégalités, est restée centrale dans le travail du PNUD et le point d'appui de son nouveau plan stratégique. Conscient des insuffisances de la théorie du ruissellement, le PNUD a travaillé de manière globale, par des approches intégrées et avec des outils numériques, pour se concentrer sur la création de perspectives en matière de moyens de subsistance, le soutien aux populations pour le développement d'actifs et la facilitation de l'accès aux marchés, en étroite collaboration avec les gouvernements et le secteur privé. Ce faisant, le PNUD a pu établir des liens entre ces différents éléments et obtenir de multiples résultats concourant à la lutte contre la pauvreté.

17. La riposte en cours du PNUD contre la COVID-19 a été incorporée au nouveau Plan stratégique et s'est concentrée sur l'aide aux pays afin qu'ils puissent profiter de cette période pour concrétiser la transition vers des économies plus inclusives, plus vertes et numériques. L'accès à la vaccination a constitué un élément central de ces activités. Le PNUD a fait équipe avec l'Université d'Oxford et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour créer un tableau de bord de l'équité vaccinale, afin de démontrer les implications et les coûts induits par la non-vaccination de milliards de personnes. Ces approches fondées sur des données ont été fondamentales pour le travail innovant du PNUD, consistant à étudier le potentiel des sciences participatives et autres efforts participatifs à engager les populations à s'impliquer dans le processus de développement et à dynamiser la conception globale du développement par le

PNUD. L'important investissement dans la transformation numérique consenti par le PNUD a joué un rôle essentiel, le Programme ayant travaillé avec des partenaires à l'élaboration d'une approche de la transformation numérique dans l'optique du développement axée sur la conception d'écosystèmes numériques et la préparation au numérique de chaque pays afin de répondre aux priorités nationales de développement.

18. Sur la question des fonds et du financement, l'Administrateur a indiqué que le PNUD avait connu des mutations importantes en 2020. Il s'agissait notamment d'une augmentation inattendue des ressources de base et d'une augmentation de 43 % des contributions des pays de programme aux ressources autres que les ressources de base. Le PNUD est resté concentré sur la mobilisation des États Membres afin de mettre le Programme sur la voie d'un financement plus stratégique et d'augmenter l'intérêt des partenaires pour la « campagne de mobilisation des ressources de base » du PNUD. Il a notamment fallu s'assurer que les partenaires et leurs parties prenantes comprenaient la proposition de valeur du PNUD et diffuser un discours positif présentant le multilatéralisme comme efficace et efficient, et donc contrer les conceptions erronées et encourager les investissements dans le système des Nations Unies. Un élément essentiel de cet effort a été une compréhension plus fine des points forts et avantages comparatifs du PNUD, que les États Membres ont reconnus dans le nouveau Plan stratégique, et qui étaient fondés sur des approches et solutions intégrées aux défis tels que les changements climatiques, la réduction de la pauvreté et l'économie bleue, en parfaite concordance avec la réforme des Nations Unies et les principes de l'examen quadriennal de 2020. L'Administrateur a réitéré l'engagement du PNUD à collaborer et à obtenir des résultats, tout en soulignant l'importance d'une approche stratégique et pertinente dans un contexte marqué par une pénurie de ressources. Il s'agissait donc de rechercher, au niveau national, des partenariats ciblés avec les coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies, dans lesquels le PNUD s'était considérablement investi. Lors de l'évaluation des progrès réalisés par le moyen de la collaboration et des résultats obtenus, il a donc été important de tenir compte de ces initiatives ciblées, plus faciles à suivre et mesurables.

19. L'Administrateur a souligné que les normes et valeurs des Nations Unies faisaient partie intégrante du mandat du PNUD. Le PNUD entend toujours collaborer avec ses partenaires sur la base des principes des droits humains et de gouvernance énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout en étant pleinement engagé à répondre aux priorités et besoins des pays définis au plan national au moyen de l'établissement de partenariats. Dans ce cadre, l'égalité entre les genres est restée une priorité absolue, comme le reflète le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Tout au long de ce travail et avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD a mis en œuvre des programmes incluant des investissements tant explicites qu'implicites dans l'égalité des genres. Cela étant dit, les investissements du PNUD dans l'égalité des genres ont été inférieurs aux prévisions. Dans le nouveau Plan stratégique, le PNUD entend augmenter ses investissements dans l'égalité des genres, en continuant à intégrer cette dimension à toutes les étapes de la programmation ; le nouveau progiciel de gestion intégré permettra au PNUD de mesurer l'impact des programmes sur l'égalité des genres dans des domaines tels que le climat, la gouvernance ou la transformation numérique. En outre, afin de réduire son empreinte écologique, le PNUD prévoit de poursuivre l'application de son plan de gestion de l'environnement, notamment le dispositif « Greening Moonshot », et il était en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici à 2025 et de 50 % à l'horizon 2030.

20. En ce qui concerne l'action humanitaire de manière plus générale, l'Administrateur a souligné qu'il importait de s'attaquer à des situations complexes

sur le terrain, par une approche globale dépassant les trois dimensions que sont l'action humanitaire, le développement et la paix, en tirant des enseignements des expériences dans des contextes vulnérables où le conflit était devenu une variable dominante et où la riposte internationale avait souvent été réduite à un ensemble limité de points d'appui. Dans la crise actuelle en Afghanistan, comme dans d'autres crises, le PNUD et les organismes des Nations Unies ont constitué un atout majeur, car ils avaient déjà établi une présence substantielle sur le terrain et, avec le soutien de la communauté internationale, ils seront à même de poursuivre ensemble leur travail pendant la période de transition qui s'ouvre.

21. La direction du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a confirmé qu'en réponse à la crise en Afghanistan, les équipes nationales du PNUD avaient été pleinement déployées sur le terrain et avaient continué à travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires de la société civile ainsi qu'avec des vacataires recrutés localement. Le PNUD entend déployer une équipe internationale de soutien dès que les conditions le permettront. Anticipant sur la crise imminente, le PNUD s'était réorganisé en huit portefeuilles de zone, circonscrits géographiquement, concentrés sur les services essentiels et travaillant dans des espaces opérationnels réduits dans tout le pays, mais surtout dans la capitale, Kaboul. Comme pour d'autres organismes des Nations Unies, les activités du PNUD se sont concentrées sur les moyens de subsistance, en se fondant sur les facteurs essentiels que sont le déplacement et l'extrême vulnérabilité, notamment sous l'angle de la sécurité humaine. Le PNUD a bien accueilli la demande qui lui a été faite de prendre la tête de l'action menée sur les facteurs économiques, la stabilisation et le relèvement rapide. L'utilisation d'une modalité d'application directe permettrait au PNUD de rendre plus facilement compte aux États Membres de ses activités dans le pays.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/14 relative au Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

23. La direction du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025 (DP/2021/29), ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025 (DP/2021/30).

24. Les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce point.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/15 relative au plan de ressources intégré et au projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025.

IV. Dialogue structuré sur le financement

26. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a présenté le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2018-2021 (DP/2021/31) ainsi que ses annexes (annexe 1 : Examen annuel détaillé de la situation financière du PNUD (2020) et annexe 2 : Progrès accomplis au titre des engagements individuels pris dans le cadre du pacte de financement). A également été présenté l'examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour 2020 (DP/2021/32).

Dialogue structuré sur le financement des réalisations du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2018-2021

27. Une délégation a salué les améliorations apportées au rapport et l'approche harmonisée du PNUD avec celle du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, informative et efficace. La délégation a exprimé son soutien à l'appel du PNUD en faveur d'une augmentation globale du financement des ressources de base afin d'atteindre l'objectif de 30 % (partant de 13 %). Remarquant que le PNUD était en bonne voie pour atteindre son objectif quadriennal de 7,33 % en matière de gestion efficace et notant que la réalisation de cet objectif se traduisait par une augmentation de l'exécution des programmes parallèlement à une baisse des charges institutionnelles connexes, la délégation a encouragé le PNUD à maintenir sa concentration sur le ratio d'efficacité de la gestion. Elle a demandé des éclaircissements et des précisions sur la ventilation des dépenses engagées par le PNUD en lien avec la coordination du système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et si le pourcentage actuel resterait le même à l'avenir.

Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour 2020

28. Une délégation a souligné le rôle unique que jouait le FENU en matière de mobilisation de financements pour les pays les moins avancés, y compris durant toute la pandémie de COVID-19 et en riposte aux changements climatiques. Elle a exprimé avec force son soutien à l'augmentation des ressources de base du FENU et à un ratio ressources de base/autres ressources plus sain pour assurer au Fonds la souplesse lui permettant de s'acquitter de son mandat et de jouer son rôle pour aider partenaires et pays à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a salué la performance soutenue du FENU en matière d'instruments de financement innovants, qui démontre que l'organisation est restée pertinente, a fait une utilisation efficiente de ressources limitées et a tiré avantage de capitaux privés nationaux et internationaux pour œuvrer au développement durable des pays les moins avancés. Prenant acte de l'appel du FENU, dans son plan-cadre stratégique pour 2020-2025, à faire preuve d'ambition et à se concentrer sur ses principaux avantages comparatifs au sein du système des Nations Unies, notamment en matière d'inclusion financière, la délégation a encouragé le FENU à élaborer un plan qui encouragerait les entités du système des Nations Unies pour le développement ainsi que d'autres acteurs à nouer des partenariats avec le FENU et à profiter de ses capacités de financement innovantes pour accroître l'impact du système des Nations Unies pour le développement dans les pays les moins avancés. La délégation a bien accueilli la poursuite et l'approfondissement du dialogue avec le FENU sur le financement de son prochain plan-cadre stratégique, qui comprend une évolution de ressources préaffectées de manière rigide vers des ressources plus régulières et plus souples.

29. En réponse à ces observations, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a remercié la délégation du soutien exprimé en faveur de ressources de base plus souples, dont le PNUD a besoin pour atteindre son objectif de 30 %. Elle a indiqué que le PNUD prévoyait d'étudier plus attentivement le modèle de financement dans l'optique de la coordination du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD a compris très tôt que la redevance de 1 % aux fins du financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entraînerait des coûts administratifs substantiels. Pour compenser cette situation, le PNUD a fait, et entend continuer à faire de son mieux pour orienter les ressources vers la programmation.

30. En réponse à une question, la Directrice des finances du PNUD a souligné que le coût élevé de l'administration de la redevance de 1 % destinée à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents était dans une large mesure lié aux frais de personnel supportés dans le cadre de l'administration des contributions reçues au niveau du siège, au niveau régional et au niveau national et de leur réorientation vers le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/16 relative au dialogue structuré sur le financement.

V. Programmes de pays et questions connexes

32. L'Administrateur associé du PNUD a présenté une vue d'ensemble des descriptifs de programmes de pays pour le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, Madagascar, le Zimbabwe, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao, l'Albanie et le Guatemala, des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Monténégro, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, de la première prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti et des secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye.

33. À leur tour, les directions régionales pour l'Afrique, l'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie et le Pacifique ont fourni des détails d'un point de vue régional.

34. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programmes de pays pour le Botswana ([DP/DCP/BWA/3](#)), le Cameroun ([DP/DCP/CMR/4](#)), les Comores ([DP/DCP/COM/3](#)), l'Érythrée ([DP/DCP/ERI/4](#)), Madagascar ([DP/DCP/MDG/4](#)), le Zimbabwe ([DP/DCP/ZWE/4](#)), le Bangladesh ([DP/DCP/BGD/4](#)), la République démocratique populaire lao ([DP/DCP/LAO/4](#)), l'Albanie ([DP/DCP/ALB/3](#)) et le Guatemala ([DP/DCP/GTM/4](#)).

35. Le Conseil d'administration a pris note des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Monténégro, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2021/23](#).

36. Le Conseil d'administration a approuvé la première prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti et la seconde prorogation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye, telles que présentées dans le document [DP/2021/23](#).

Débat consacré au FNUAP

VI. Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

37. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a souligné que le nouveau Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2021/8](#)) était ambitieux, comme l'exigeait l'urgence de la situation. Il importait d'accélérer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des événements récents ayant montré que des gains obtenus de dure lutte pouvaient être anéantis par la crise, la pandémie de COVID-19 faisant payer un très lourd tribut aux femmes, aux filles, aux jeunes et aux communautés les plus vulnérables. Le FNUAP s'est concentré sur l'investissement dans la santé, la planification familiale et l'éducation pour un avenir meilleur, en se fondant sur le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Le FNUAP a travaillé ardemment à la protection et à la promotion de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, à l'instauration de l'égalité des genres et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, et a aidé les pays à remédier au manque de données pour une prise de décision informée. Ce faisant, il a contribué aux efforts mondiaux de prise en compte des tendances émergentes, notamment l'évolution de la démographie, les migrations, l'augmentation des inégalités et la menace que représentent les changements climatiques. Reconnaisant ces défis, le FNUAP y a répondu au travers de l'élaboration de son nouveau plan stratégique. Les annexes qui l'accompagnent décrivent la manière dont le FNUAP prévoit de suivre et de rendre compte de sa progression, la théorie du changement qui sous-tend le plan, le modèle de gestion révisé et les programmes mondiaux et régionaux qui ont soutenu le travail du FNUAP en vue de l'élaboration du Plan stratégique. Les membres du Conseil d'administration et les États Membres ont contribué à élaborer ensemble le nouveau Plan stratégique, destiné à être déployé en cohérence avec les politiques nationales et le principe de l'appropriation nationale au moyen des descriptifs de programmes de pays rédigés par le FNUAP.

38. La Directrice exécutive a indiqué que malgré des avancées notables, la progression restait beaucoup trop lente pour que le Programme 2030 puisse être réalisé. La pandémie de COVID-19 a continué à faire planer sur le développement durable une menace omniprésente. Le nouveau Plan stratégique a été conçu comme un appel à agir pour achever le travail du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réaliser les trois résultats transformateurs. Le nouveau Plan a intégré les leçons tirées du précédent Plan stratégique pour 2018-2021 et s'est appuyé sur les engagements volontaires nationaux pris à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et sur la riposte à la COVID-19. Dans le nouveau Plan, le FNUAP entend : a) accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits humains, en mettant l'accent sur les personnes les plus défavorisées ; b) multiplier les partenariats, notamment avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions financières internationales et les médias, ainsi qu'au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; c) passer de l'octroi de fonds au financement du développement ; d) redoubler d'efforts pour transformer des structures de pouvoir inégales entre les genres et des normes sociales néfastes et augmenter l'implication des hommes et des garçons dans cet effort ; e) intégrer le renforcement de la résilience et l'adaptation et assurer une complémentarité entre les efforts de développement, l'action humanitaire et les efforts en faveur de la paix conformément à ses avantages comparatifs ; f) accorder stratégiquement la priorité aux pays présentant les besoins les plus urgents et, dans certains cas, particuliers.

39. La Directrice exécutive a souligné l'engagement du Fonds en faveur de la réforme des Nations Unies conformément à l'examen quadriennal complet des activités de 2020, afin d'assurer un soutien cohérent et efficace aux États Membres. Le FNUAP entend continuer à travailler à tous les niveaux à l'amélioration de la collaboration entre organisations et apporter son expertise afin d'obtenir de meilleurs résultats programmatiques. Il s'est concentré sur une responsabilisation conjointe pour garantir que les programmes de pays étaient dérivés des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération. Le FNUAP a l'intention de poursuivre son travail en faveur d'un renforcement de la mise en commun des services d'appui pour une exécution plus efficace des activités opérationnelles collectives.

40. Sur le plan interne, le FNUAP a poursuivi sa redynamisation, sa refonte et sa transformation, afin de devenir plus agile, plus souple et plus innovant, tout en

travaillant à réduire son empreinte écologique et à élargir ses partenariats afin de faire face aux exigences émergentes et, ce faisant, d'attirer et de fidéliser un personnel hautement qualifié. L'innovation et la numérisation ont constitué les accélérateurs clés des trois résultats transformateurs et du comblement du fossé numérique entre les genres. Il a notamment fallu garantir l'accès efficace et efficient à des produits de qualité supérieure. La nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement aura vocation à aider le FNUAP à assumer son rôle de leadership en matière de garantie de la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative. Le FNUAP est resté profondément engagé sur le plan humanitaire. Il entend continuer à fournir ses services en Afghanistan et à défendre les droits gagnés de dure lutte par les femmes et les filles afghanes, en s'assurant que les services et les produits de santé procréative sont accessibles à toutes. La FNUAP a fourni une assistance humanitaire comparable en Haïti, en Éthiopie, au Myanmar et au Liban, ainsi qu'à quelque 60 autres pays en crise dans le monde.

41. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP avait dépassé ses objectifs de ressources au cours des quatre dernières années. Les perspectives en matière de ressources pour le reste de 2021 étaient néanmoins mitigées. Des baisses de l'aide publique au développement ont affecté le programme de fournitures du FNUAP. En 2021-2022, les ressources de base devraient être inférieures de 2 % à leur niveau de 2020. Bien que légèrement réduit, le cofinancement a continué à représenter la plus grande partie des recettes totales, dont plus de 40 % ont été préaffectées à l'action humanitaire cette année. La campagne de dons individuels du FNUAP a contribué à catalyser le financement, tandis que l'objectif primordial restait la mobilisation de contributions régulières et prévisibles aux ressources de base. Le FNUAP s'est montré déterminé à travailler avec des partenaires pour combler le déficit de financement et a appelé le Conseil d'administration à le soutenir dans sa démarche visant à encourager les États Membres à augmenter les ressources qu'ils allouent au FNUAP. La Directrice exécutive a souligné l'engagement du FNUAP à élargir le dialogue ouvert sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits en matière de procréation.

42. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la transparence et le caractère inclusif qui ont présidé au processus de consultation et au dialogue avec les membres du Conseil d'administration et les groupes régionaux dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, qu'elles ont décrit comme détaillé, complet, ambitieux et tourné vers l'avenir. Les membres du Conseil d'administration ont soutenu fermement le nouveau Plan stratégique et appelé tous les membres à faire de même. Les délégations ont exprimé leur soutien au programme de transformation du FNUAP afin de le rendre pertinent, agile, souple et innovant en matière d'exécution de programmes et afin de ne laisser personne de côté, et ont soutenu les efforts faits par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et ses partenariats. Elles ont félicité la Directrice exécutive et le personnel du FNUAP du monde entier pour leur détermination et les progrès effectués dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021 en cours, malgré les défis induits par la pandémie de COVID-19.

43. Une délégation, s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration, s'est félicitée que le FNUAP ait pris en compte les leçons stratégiques tirées du Plan stratégique pour 2018-2021 en cours en matière de réalisation des trois résultats transformateurs, et a encouragé le FNUAP à continuer à tirer des leçons de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des trois résultats transformateurs lorsqu'il mettra en œuvre le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Elle a appelé le FNUAP à continuer d'appliquer les recommandations issues de l'audit ainsi que celles du Comité consultatif sur l'audit et les questions budgétaires en renforçant ses contrôles internes et sa capacité de supervision.

44. Un groupe de quatre délégations a accueilli très favorablement l'approche fondée sur les droits sur laquelle repose le nouveau Plan stratégique et a souligné que le mandat du FNUAP s'accompagnait d'une responsabilité quant à l'avancement des droits fondamentaux de toutes les femmes et filles, en particulier leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation, et a affirmé son soutien à l'intention émise par le FNUAP de renforcer son travail normatif dans tous les pays où il était présent. Il a exprimé son soutien à l'approche différenciée de l'organisation visant à accorder la priorité aux pays les plus en retard dans la réalisation des trois résultats transformateurs. Il a souligné que les trois résultats transformateurs ne pourraient être atteints sans interventions humanitaires efficaces et que le FNUAP était en bonne voie pour combler le fossé entre action pour le développement et action humanitaire. Il a donc soutenu l'augmentation des investissements dans la capacité de riposte humanitaire du FNUAP.

45. Un groupe interrégional de délégations a souligné que le Plan stratégique constituait un document propre au Fonds et que, bien qu'il ne prenait peut-être pas pleinement en compte toutes les préoccupations et priorités des divers États Membres, il constituait néanmoins un cadre global permettant au FNUAP d'exécuter au mieux son mandat et de soutenir les pays dans la réponse qu'ils apportent à leurs besoins et priorités de développement à l'échelle nationale. Il a fortement encouragé le FNUAP à travailler en étroite collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement pour faire coïncider sa programmation avec les plans-cadres de coopération, en étroite consultation avec les gouvernements, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités nationaux.

46. Un autre groupe de délégations a salué les efforts faits par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour identifier les domaines susceptibles de bénéficier d'une collaboration et faire coïncider leurs contributions respectives avec des résultats obtenus collectivement, en rendant les relations et complémentarités visibles et mesurables et en contribuant à un système des Nations Unies pour le développement plus fort et plus efficace. Il a appelé les quatre organisations à exploiter leurs avantages comparatifs pour mettre en œuvre une collaboration coordonnée et efficace à l'échelle du système au moyen de contributions propres à chacune d'elles concourant à répondre aux besoins des pays de programme, sous la coordination et la direction effectives du coordonnateur résident, afin d'obtenir des résultats collectifs de manière plus efficace et efficiente. Il attend des quatre organisations, au vu de leurs indicateurs communs et complémentaires, qu'elles assurent un suivi des résultats obtenus collectivement et en rendent compte, en particulier en matière de renforcement des capacités et de création d'environnements propices à l'obtention de résultats de développement sur le long terme du point de vue du système dans son ensemble, en se fondant sur la compréhension de l'exploitation d'avantages comparatifs pour accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience. Il a appelé les quatre organisations à utiliser l'examen à mi-parcours de leurs plans stratégiques pour faire le point sur les modalités des partenariats et contributions propres à chaque organisation dans les domaines où s'exerce la collaboration, et à procéder aux ajustements nécessaires.

47. Dans d'autres interventions, des délégations ont souligné que le FNUAP devrait, dans le nouveau Plan stratégique, accorder la priorité aux aspects critiques du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont les femmes et les enfants vivant dans l'extrême pauvreté, les stratégies de résilience, de développement durable, d'alphabétisation et d'éducation, la garantie du droit à l'accès à des services de santé procréative, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction du nombre des décès maternels évitables. Des préoccupations ont été soulevées quant à l'utilisation de plusieurs termes non consensuels dans le nouveau Plan stratégique. Des délégations ont souligné

l'importance du multilatéralisme et d'une démonstration sans réserve de l'esprit de solidarité et de coopération, en apportant un soutien commun aux organismes du système des Nations Unies pour le développement pour une meilleure adaptation à la nouvelle situation créée par la pandémie de COVID-19.

48. D'autres délégations ont salué l'approche axée sur le cycle de vie du FNUAP qui correspond aux tendances démographiques observées dans les pays. Elles ont reconnu l'importance de la prise en compte des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées dans les sept facteurs liés à l'engagement de ne laisser personne de côté. Elles ont apprécié l'évolution du nouveau Plan stratégique vers l'inclusion des problèmes de santé mentale, de la transformation numérique, des changements climatiques, de l'évolution démographique et de la fourniture d'informations et de services complets et de qualité en matière de santé sexuelle et procréative dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. Il a été rappelé que la santé, notamment la santé sexuelle et procréative, constituait un droit humain et que la réalisation d'une couverture sanitaire universelle était essentielle pour protéger la santé de toutes et tous et assurer la sécurité humaine. Des appels ont été lancés pour un accès universel aux vaccins contre la COVID-19. Une délégation a appelé le FNUAP à continuer à œuvrer dans le champ du développement de la population, en tenant compte des évolutions culturelles et démographiques, notamment le recul de la natalité et le vieillissement des populations. Les délégations ont bien accueilli le plan visant à faire progresser l'action humanitaire du FNUAP et à élargir sa riposte humanitaire, qui prévoit de poser le FNUAP comme principal organe de coordination de la lutte contre la violence fondée sur le genre et en champion de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Elles ont reconnu le rôle essentiel des fournitures du FNUAP dans la protection des plus vulnérables dans des contextes d'action humanitaire.

49. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu en déclarant que sa nouvelle stratégie relative à la gestion des personnes aiderait le FNUAP à développer les talents, à assurer la progression de carrière du personnel et à fidéliser son personnel. La Division des ressources humaines prévoit d'inviter le personnel à apporter des contributions et suggestions quant à la manière d'évoluer dans le nouvel environnement de travail imposé par la pandémie de COVID-19. Tout au long de cet effort, le FNUAP entend rester un champion de la diversité en renforçant son appui et ses programmes de terrain dans des contextes fragiles à la lumière des perturbations induites par la COVID-19, de manière à pouvoir continuer à assurer une prestation de services « jusqu'au dernier kilomètre » et une distribution équitable de médicaments essentiels à la santé sexuelle et procréative, notamment par l'amélioration des prévisions. Les réformes des Nations Unies ont constitué un atout majeur pour le Plan stratégique pour 2022-2025 et ont joué un rôle essentiel pour ce qui est d'aider le FNUAP à rester ambitieux face à la pandémie de COVID-19. Le FNUAP a activement mobilisé les organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'élaborer des indicateurs communs dans la droite ligne de l'examen quadriennal complet des activités de 2020. Ceux-ci aideraient le FNUAP à recueillir et publier des résultats, à rendre son travail plus visible et à mieux le défendre, ce qui l'aiderait à élargir sa base de donateurs.

50. La Directrice exécutive a déclaré que le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 constituait le cadre de programmation globale et qu'il conférerait au FNUAP la souplesse nécessaire pour orienter son travail en fonction des priorités nationales. Le nouveau Plan avait pour objectif de refléter les besoins et priorités divers des membres du Conseil d'administration. Bien que le libellé du nouveau Plan stratégique ne rencontre pas l'assentiment de tous, ses paramètres opérationnels ont vocation à rester conformes aux principes d'appropriation nationale et à être reflétés dans les descriptifs de programmes de pays déterminés et convenus au plan national. L'objectif

de « ne laisser personne de côté » a été central dans l'élaboration du nouveau Plan et reflète une mégatendance de la dynamique démographique que le Secrétaire général a identifiée comme l'un des grands points d'appui potentiels pour la réalisation du Programme 2030. Les trois résultats transformateurs ont clarifié les axes d'intervention, aidé à identifier les populations vulnérables et permis au FNUAP de travailler avec celles-ci en fonction de leurs besoins. De même, l'investissement dans des données ventilées a révélé les populations à risque d'être laissées de côté et a aidé le FNUAP à prépositionner ses services et stocks de manière à être sur le terrain rapidement et au moment opportun. En outre, son travail en faveur du renforcement des systèmes nationaux d'alerte précoce a aidé le FNUAP, ainsi que ses partenaires, à contrer l'impact disproportionné des disparités sur les femmes, les filles et les populations vulnérables. Du point de vue des changements climatiques, le nouveau Plan stratégique a intégré une proposition de valeur pour réduire les effets des changements climatiques sur les femmes, les filles, les jeunes et la santé sexuelle et procréative, de manière à édifier à terme des systèmes de santé résilients, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide, d'une part, et avec d'autres organismes des Nations Unies sur le plan de l'adaptation, d'autre part. Le FNUAP entend participer activement à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) et au Cycle de négociations de Doha pour y intégrer les perspectives de genre et de santé sexuelle et procréative.

51. La Directrice exécutive a remarqué que le FNUAP avait adopté une démarche souple et sur mesure dans sa collaboration avec les pays. Le FNUAP a travaillé dans des environnements marqués par un taux de fécondité élevé, fourni des services et produits liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation et aidé les pays à tirer parti du dividende démographique. Il a également aidé les pays confrontés au vieillissement de leur population. Les bureaux régionaux ont mené de robustes programmes d'appui aux aînés en réponse à cette problématique. En particulier, ils ont lancé en 2016 des programmes ciblant la baisse de la fécondité et, en 2020, ouvert à Séoul un bureau dédié au programme mondial sur le vieillissement et la faible fécondité, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030). Dans tous les aspects de son intervention, le FNUAP est resté engagé à exécuter son mandat de manière quantifiable ; il a approuvé une politique de « tolérance zéro » pour toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. Dans son rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations, le FNUAP a intensifié ses missions dans les pays afin d'exposer sa vision stratégique pour mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/17 relative au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

53. Après l'adoption de la décision 2021/17, une délégation a présenté avec force sa position selon laquelle elle ne considérait pas le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 comme un document négocié, car il contenait un certain nombre de termes non convenus au plan international. Elle a souligné que le fait qu'elle accepte d'adopter la décision du point 6 ne valait en aucun cas acceptation des termes contenus dans le Plan stratégique pour 2022-2025, qu'elle a décrits comme non convenus au plan international et non conformes à ses lois et règlements nationaux.

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

54. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté le budget intégré pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/9) ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/12). Dans ses remarques, elle a indiqué que le nouveau budget intégré était en pleine conformité avec l'axe stratégique du FNUAP visant la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici à 2030 et reposait sur des données démographiques et des éléments probants de grande qualité. En raison de la pandémie de COVID-19, le budget intégré a été marqué par une incertitude considérable quant aux facteurs qui affectaient le travail du Fonds. Conscient de cette difficulté, le FNUAP s'est efforcé de définir l'orientation stratégique des quatre années à venir tout en restant agile et en étant conscient que des corrections pourraient s'avérer nécessaires. De ce fait, les projections de recettes qui sous-tendent le budget intégré ont été délibérément prudentes, tout en reflétant les ambitions du nouveau Plan stratégique. Ces projections ont pris en compte l'annonce de réductions de l'allocation de ressources par un donateur de premier plan, ainsi que du réengagement d'un autre donateur majeur. Le FNUAP a travaillé activement à attirer des contributions de différentes provenances, dont les fonds de financement commun des Nations Unies, les financements consentis par des institutions financières internationales comme les banques multilatérales de développement, et le secteur privé.

55. La Directrice exécutive a déclaré que la part du lion des ressources budgétaires intégrées serait allouée aux programmes d'appui à la réalisation des résultats et produits du Plan stratégique. Le budget institutionnel brut proposé s'élève à 839,9 millions de dollars. Bien qu'il soit en hausse par rapport au budget institutionnel de 756,2 millions de dollars figurant dans l'examen à mi-parcours, la proportion des ressources totales utilisées pour le budget institutionnel s'inscrirait en baisse, de 17,7 % à 16,2 %, ce qui mettrait plus de ressources à la disposition des programmes. Les principaux domaines d'investissement stratégique comprennent l'encadrement sur le terrain et le soutien opérationnel, les investissements dans le programme de dons individuels, le renforcement et la décentralisation de la gestion des ressources humaines, les partenariats avec les entreprises et la mobilisation de ressources, ainsi que la poursuite des investissements dans les fonctions de contrôle indépendant. Le budget institutionnel a anticipé des baisses sur quatre ans, résultant entre autres du projet de transformation lié aux technologies de l'information et des communications, de réalignements de la classification des coûts et de gains d'efficacité opérationnelle. Le budget intégré a prévu que 88 % du total des ressources seraient dépensés sur le terrain au cours de la période 2022-2025. La Directrice exécutive a remercié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour son rapport et noté que la plupart des rapports préconisés avaient déjà été soumis au Conseil d'administration dans des documents distincts. Elle a appelé les membres du Conseil à donner corps aux ambitions du nouveau Plan stratégique telles que reflétées dans le budget intégré. Elle a encouragé tous les partenaires à verser des contributions pluriannuelles aux ressources de base, qui constituent le seul mécanisme de financement entièrement souple et adaptable dont dispose le FNUAP.

56. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation a affirmé son soutien au projet d'allocation de ressources du FNUAP et à l'appel lancé par le Fonds en faveur d'une augmentation des contributions volontaires aux ressources de base. La délégation a demandé des clarifications sur le calcul par le FNUAP de l'augmentation de 5 % de l'allocation aux activités de coordination du système des Nations Unies pour le développement et s'est enquis des économies futures

potentielles liées à la réforme des Nations Unies, qui n'ont pas été incluses dans le budget intégré.

57. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu en expliquant de quelle façon le FNUAP était parvenu à ses prévisions de recettes sur la durée du Plan stratégique pour 2022-2025, et avait relevé le montant relatif à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021. Les prévisions de recettes du FNUAP pour 2022-2025 ont connu une augmentation par rapport à 2018-2021, mais ont présenté un léger recul de 0,3 % par rapport aux niveaux réels de 2018-2021. En termes de contributions réelles, le FNUAP n'a donc pas prévu d'augmentation des contributions pour 2022-2025. Malgré l'impact défavorable de la pandémie et des coupes budgétaires des États Membres, le FNUAP est resté déterminé à attirer des financements en provenance de diverses nouvelles sources. La Directrice exécutive a souligné que dans le Plan stratégique pour 2022-2025, le FNUAP avait cherché à être ambitieux tout en réalisant des économies et en étant prudent, compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, à la crise économique en cours et aux effets des réductions des financements. Dans ce contexte, le FNUAP a considéré comme prioritaire l'investissement dans les capacités du personnel à remplir son rôle, notamment dans des cadres humanitaires, au moyen de sa stratégie relative à la gestion des personnes, de partenariats, de l'établissement de relations et de l'apprentissage fondé sur des données.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/18 relative au budget intégré du FNUAP pour 2022-2025.

VIII. Dialogue structuré sur le financement

59. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur le dialogue structuré sur le financement pour 2020-2021 (DP/FPA/2021/10), suivi d'une présentation détaillée par le Chef du service de la mobilisation des ressources du FNUAP pour 2022-2025, axée sur les ressources nécessaires pour réaliser les trois résultats transformateurs dans le cadre du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

60. Au cours de la seule intervention, une délégation a salué l'amélioration du format et l'approche harmonisée adoptée par le FNUAP pour la présentation de son rapport sur le dialogue structuré sur le financement. Elle a noté que le Fonds avait globalement atteint les objectifs et cibles du dialogue structuré sur le financement, mais a fait part de sa préoccupation liée à la tendance générale à la baisse des contributions aux ressources de base au sein du système des Nations Unies et à la baisse du nombre des contributeurs aux ressources ordinaires. Elle a encouragé le FNUAP à maintenir ses efforts pour attirer des ressources de base. Elle a également félicité le positionnement du Fonds de manière à profiter pleinement de l'appui de son architecture de financement existante afin de soutenir la riposte à la pandémie de COVID-19, et a encouragé le FNUAP à poursuivre ces efforts. La délégation a exprimé son appréciation de l'utilisation faite des modalités de financement souples afin de mobiliser l'action humanitaire en temps opportun dès l'apparition de crises ainsi que pour des ripostes d'urgence quand les ressources sont insuffisantes.

61. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a répondu en soulignant la préoccupation du Fonds face aux niveaux des ressources de base, notamment la forte baisse des donateurs contribuant aux ressources ordinaires. Le FNUAP s'est activement employé auprès des États Membres et d'une gamme diverse de partenaires à attirer et élargir sa base de financement.

62. Le Chef du service de la mobilisation des ressources du FNUAP a déclaré que le FNUAP se concentrait sur la communication aux États Membres et à tous les partenaires de l'importance de disposer de ressources de base et de l'impact unique de ces ressources sur la réalisation de résultats sur le terrain.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/19 relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

IX. Programmes de pays et questions connexes

64. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie, le Bangladesh, le Botswana, les Comores, le Guatemala, la République démocratique populaire lao, Madagascar et le Zimbabwe ; des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan ; et des secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie.

65. Les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails du point de vue régional.

66. Le Conseil d'administration a approuvé, dans sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie ([DP/FPA/CPD/ALB/5](#)), le Bangladesh ([DP/FPA/CPD/BGD/10](#)), le Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/7](#)), les Comores ([DP/FPA/CPD/COM/7](#)), le Guatemala ([DP/FPA/CPD/GTM/8](#)), la République démocratique populaire lao ([DP/FPA/CPD/LAO/7](#)), Madagascar ([DP/FPA/CPD/MDG/8](#)) et le Zimbabwe ([DP/FPA/CPD/ZWE/8](#)).

67. Le Conseil d'administration a approuvé les secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie, et a pris note des premières prorogations d'un an, approuvées par la Directrice exécutive du FNUAP, des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, telles que contenues dans le document [DP/FPA/2021/11](#).

Débat consacré à l'UNOPS

X. Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

68. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que le nouveau Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 répondait au besoin urgent de nouvelles approches, d'une ambition renouvelée et d'une action dynamique pour répondre aux immenses besoins et exigences du moment. Le nouveau plan a présenté les ambitions de l'UNOPS de contribuer à bâtir un avenir meilleur et soutenir les priorités nationales de manière à fournir des prestations à l'échelle des objectifs de développement durable. Elle a souligné que le travail de l'UNOPS était fondé sur des partenariats et que l'UNOPS entendait s'appuyer sur les succès enregistrés à ce jour pour améliorer encore la

qualité de ses services. Elle a attiré l'attention sur le travail de l'UNOPS dans les domaines de la pandémie de COVID-19, du nouveau Plan stratégique pour 2022-2025, de l'importance d'une infrastructure de qualité, de la passation de marchés publics, de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3I), de ses priorités organisationnelles et de son modèle de gestion.

69. La Directrice exécutive a rendu hommage aux huit collègues de l'UNOPS décédés, victimes de la COVID-19. Elle a félicité le personnel de l'UNOPS, partout dans le monde, qui avait continué à travailler dans des situations extrêmes et imprévisibles pour aider les pays et les communautés, en fournissant des infrastructures de santé vitales et en renforçant les systèmes de santé, en apportant des fournitures et équipements médicaux et en soutenant le déploiement de la vaccination. L'UNOPS est déterminé à redoubler d'efforts pour contrer la pandémie et les inégalités qu'elle a exacerbées. Le nouveau Plan stratégique constituait selon elle le plan d'action, fermement enraciné dans le mandat de l'UNOPS, le contexte mondial actuel et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a intégré les leçons tirées des urgences liées à la COVID-19 et aux changements climatiques. Il s'est concentré sur la manière dont l'UNOPS pourrait soutenir au mieux les priorités nationales et renforcer encore les capacités nationales afin d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment en comblant le déficit de financement et en réduisant les inégalités. Le nouveau Plan stratégique s'est appuyé sur trois axes fondamentaux : infrastructure de qualité, amélioration de la passation des marchés publics et initiative S3i.

70. La Directrice exécutive a déclaré que le champ de l'infrastructure présentait de vastes possibilités. Il a aidé les pays à se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, et accélérer le relèvement après la pandémie. Face à l'urgence climatique, l'infrastructure devait plus que jamais être durable, résiliente et inclusive. Elle a souligné l'effort collaboratif de recherche mené par l'UNOPS avec l'Université d'Oxford et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'influence des infrastructures dans la lutte contre les changements climatiques et la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. La problématique d'échelle est centrale pour une mise en œuvre réussie du Programme 2030, et la passation des marchés publics a joué un rôle essentiel en accélérant la mutation vers des économies à faible émission de carbone, en œuvrant au relèvement à la suite de l'impact socioéconomique de la pandémie, en s'attaquant à la corruption et en réduisant les inégalités. L'UNOPS a travaillé à soutenir les institutions nationales et locales dans leur lutte contre la corruption, pour mettre en place des services publics de meilleure qualité et accélérer la progression en direction des objectifs, à l'échelle prévue, tout en économisant des millions de dollars qui pouvaient dès lors être investis dans des priorités nationales. Elle a souligné le caractère crucial de l'augmentation de l'investissement par le secteur privé pour amplifier les initiatives, défi que l'initiative S3i s'est approprié. En facilitant la canalisation du financement public et privé en direction de projets d'infrastructure à grande échelle et en amenant l'UNOPS à fournir un financement de démarrage lorsque cela est nécessaire, l'initiative S3i a contribué à répondre aux besoins nationaux critiques en matière de logement d'un coût abordable, d'énergies renouvelables et de santé.

71. La Directrice exécutive a déclaré que dans tout son travail, l'UNOPS reste engagé en faveur des droits humains, de l'égalité des genres, de la diversité, de l'inclusion et des plus vulnérables. Elle a rappelé que l'UNOPS était parvenu à établir la parité des genres sur le plan interne et s'était attaché à élargir son approche de manière à accroître la diversité et l'inclusion. En outre, pour soutenir son modèle de gestion autofinancé, le nouveau Plan stratégique était conçu pour rester concentré sur

la transformation numérique pour assurer l'optimisation et l'adéquation des systèmes et processus. Cette orientation est à même de créer des gains d'efficacité et de transparence tandis que l'UNOPS continuait à gérer ses finances avec prudence, conformément au récent examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de l'UNOPS.

72. Globalement, les membres du Conseil d'administration ont affirmé leur soutien au nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 et fait part de leur appréciation des nombreuses consultations organisées avec des États Membres pendant son élaboration. Ils ont reconnu que le nouveau plan était en pleine adéquation avec l'examen quadriennal de 2020 et les efforts de réforme des Nations Unies de manière plus générale. Ils ont réitéré leur soutien au modèle de gestion unique de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande, à son mandat d'édification d'une infrastructure résistante aux changements climatiques, un processus de passation de marchés et une gestion de projet viables, et à la capacité à faire face par l'innovation à des difficultés inattendues, comme la COVID-19. Ils ont reconnu la disposition et la capacité de l'UNOPS à travailler et à atteindre les plus vulnérables et inaccessibles dans les zones reculées et les situations précaires. Ils ont exprimé leur soutien indéfectible à la coopération de l'UNOPS avec le secteur privé et les partenariats public/privé comme moteurs de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et se félicitent que la demande pour les services de l'UNOPS continue d'augmenter.

73. Une délégation, s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration, a salué et affirmé son soutien au nouveau Plan stratégique pour 2022-2025, qui témoigne de l'ambition et de la motivation avec lesquelles l'UNOPS a exécuté son mandat d'augmenter la capacité des pays à atteindre les objectifs de développement durable par l'application de son modèle de gestion unique, autofinancé et axé sur la demande. Elle a souligné l'importante contribution de l'UNOPS à la riposte à la pandémie de COVID-19 et a exprimé son appréciation pour l'attention portée par l'UNOPS aux besoins des groupes vulnérables et aux problématiques auxquelles sont particulièrement confrontés les pays à revenu intermédiaire. Elle a bien accueilli l'accent mis par le nouveau Plan stratégique sur la qualité des infrastructures et la passation des marchés publics, l'augmentation des investissements dans l'infrastructure, en particulier dans le domaine du numérique, considéré comme essentiel pour un relèvement durable et résilient. Elle a insisté sur le fait que l'UNOPS devait veiller à ce que ses projets d'infrastructure respectent les normes internationales les plus rigoureuses, et a exprimé son soutien à la poursuite par l'UNOPS de la qualité et de l'innovation dans son travail et à ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité, notamment par le moyen de procédures communes d'appel d'offres.

74. Un groupe interrégional de délégations a salué et fermement entériné le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Il a reconnu le nouveau Plan stratégique comme un document propre à une organisation qui ne tenait pas pleinement compte de toutes les préoccupations et priorités des différents États Membres. Il a toutefois souligné que le Plan servait de cadre global qui permettrait à l'UNOPS de s'acquitter au mieux de son mandat et de soutenir les pays dans l'action qu'ils mènent pour satisfaire leurs besoins et priorités nationaux de développement. Il a fortement encouragé l'UNOPS à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour faire coïncider la programmation avec les plans-cadres de coopération propres à chaque pays, en étroite consultation avec les gouvernements nationaux, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités de chaque pays. Il a affirmé la nécessité d'élaborer de nouvelles approches afin de surmonter les obstacles, actuels et à venir, à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif de reconstruire en mieux.

75. Dans d'autres interventions, des délégations ont attiré l'attention sur le travail de riposte et de relèvement de l'UNOPS et sur les efforts qu'il fait pour améliorer la résilience aux changements climatiques, tout en soulignant l'importance du multilatéralisme et de la coopération internationale. Elles attendent de l'UNOPS qu'il continue à travailler avec le dispositif COVAX pour aider les pays à se procurer des fournitures médicales, à promouvoir l'investissement dans les infrastructures de santé et à renforcer les systèmes de santé. Dans le cadre de cet effort, l'UNOPS devrait continuer à renforcer sa coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires. Elles ont appelé l'UNOPS à continuer à répondre à la demande croissante d'aide aux pays vulnérables et les moins avancés pour améliorer la qualité de leurs infrastructures, des financements et des processus de passation de marchés publics, surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la transformation numérique, mais aussi pour garantir un processus de passation de marchés publics juste, équitable et transparent. Elles ont salué et demandé des précisions sur l'approche des infrastructures fondée sur des données probantes appliquée par l'UNOPS et sur ses projets de passer d'un soutien direct à un renforcement des capacités. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer à incorporer la dimension de genre dans ses décisions d'investissement, de sorte que les femmes et les filles puissent en retirer les avantages. Elles ont attiré l'attention sur le travail de l'UNOPS en matière de logement d'un coût abordable, notamment dans les zones urbaines densément peuplées, en matière d'énergies renouvelables via l'initiative S3i et en matière d'orientation des investissements des secteurs privé et public vers des projets à impact social et environnemental et la création d'emplois pour les jeunes.

76. D'autres délégations ont souligné l'effet transformateur du travail de l'UNOPS, qui met les pays en meilleure position pour atteindre les objectifs de développement durable. Notant que le nouveau Plan stratégique avait répondu à l'augmentation prévue de la demande des services de l'UNOPS, elles ont appelé l'UNOPS à étudier des moyens de systématiser rapidement les approches tenant compte de la problématique climatique et d'accélérer l'intégration de mesures de protection sociale critiques dans tout son travail, y compris contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elles ont insisté sur l'importance des dimensions sociale, environnementale et en matière de droits humains et de genre qui, selon elles, ne devraient pas être considérées comme des indicateurs de mise en œuvre mais comme des priorités politiques. Elles ont salué et souligné le caractère central de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le nouveau Plan stratégique et la nécessité pour l'UNOPS de continuer à mobiliser les entités des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre de la réforme, notamment par une division des tâches sur le terrain, ce qui optimiserait le travail de l'UNOPS sur les infrastructures. Elles ont fortement encouragé l'augmentation des synergies et la coopération entre organismes des Nations Unies dans l'optique de l'unité d'action des Nations Unies, afin d'assurer une riposte efficace, efficace et collective. Elles ont salué la récente évaluation de l'UNOPS par le MOPAN et attendent du dispositif de riposte de l'UNOPS qu'il comprenne des projets concrets de résolution des points identifiés comme à améliorer.

77. La Directrice exécutive de l'UNOPS a répondu en soulignant l'engagement de l'UNOPS à faire coïncider l'ensemble de son travail avec des priorités et besoins définis au plan national conformément au principe de l'appropriation nationale. L'UNOPS est également engagé en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies aux niveaux régional et national, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs et la valeur ajoutée qu'il est en mesure d'apporter. L'UNOPS a participé activement aux mécanismes du système des Nations Unies pour le développement pour mieux aligner le travail interinstitutions et généraliser les approches standardisées. La Directrice exécutive a indiqué que l'expérience d'une action souple

et d'approches innovantes en riposte à la pandémie de COVID-19 avait nourri le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. L'UNOPS a été guidé dans l'élaboration du nouveau Plan par le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis Abeba, adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'UNOPS a développé les trois piliers de son nouveau plan stratégique dans le but d'assurer un impact plus important et de maintenir des services de qualité dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il s'est notamment agi de donner une place centrale, dans le nouveau Plan, aux dimensions sociale et environnementale, notamment en matière de genre et de parité entre les sexes. La Directrice exécutive a déclaré que bien qu'il ait lancé un programme ambitieux visant à rendre compte de manière transparente sur les indicateurs de climat et les indicateurs sociaux via l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'UNOPS s'est engagé dans une analyse approfondie démontrant son approche « verte » en matière d'infrastructures de qualité et son initiative en faveur de la santé et de la sécurité pour assurer la sécurité sur les sites de projet. L'UNOPS était prêt à travailler avec les États Membres à exécuter les recommandations de l'évaluation du MOPAN.

78. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait travaillé avec le système des Nations Unies pour s'appuyer sur les avantages comparatifs propres à chaque organisation afin de progresser en direction d'une résilience et d'infrastructures durables. Par exemple, l'UNOPS a travaillé, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, à d'importants aspects de la gestion des infrastructures, afin d'améliorer la qualité des infrastructures et des services de leur conception jusqu'à leur mise hors service. L'UNOPS a également travaillé à l'appui de la résilience climatique en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université d'Oxford. Ces activités ont permis à l'UNOPS de concevoir des projets concrets, d'étudier des investissements potentiels et d'aider ses partenaires à identifier des possibilités de financement via le financement d'infrastructures durables, ce qui, à son tour, a aidé à financer des investissements résilients, durables et inclusifs dans les infrastructures. Il a indiqué que l'approche du développement des infrastructures fondé sur des données probantes se fiait à des données et à une planification reposant sur les faits pour informer la prise de décision en tenant compte des changements climatiques et des chocs potentiels subis par les infrastructures, étant entendu que les infrastructures sont exploitées dans le contexte de la société, de l'économie et de l'environnement. L'UNOPS a donné la priorité à une approche inclusive de la prise de décisions reposant non seulement sur des experts techniques et financiers, mais aussi sur des experts des problématiques de genre, de la diversité et de l'environnement et, surtout, sur les communautés et les populations servies par l'UNOPS. Cette approche a été alignée sur des plans nationaux d'infrastructure à long terme, ancrés dans la vision du développement déterminée au plan national, de sorte que les gouvernements pouvaient utiliser de manière efficiente les actifs existants ou donner la priorité à de nouveaux projets et employer efficacement des ressources financières limitées pour fournir aux communautés et aux personnes des avantages économiques et sociaux optimaux.

79. La direction générale de l'initiative d'Investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i) a souligné le caractère essentiel de la qualité dans les trois piliers du travail de l'UNOPS : logement d'un coût abordable, énergies renouvelables et infrastructures de santé. Lors de l'identification de partenaires, l'UNOPS s'est concentré en priorité sur la qualité dans tous les aspects de son travail, celle-ci occupant une position centrale dans son engagement auprès des gouvernements et des communautés et des populations qu'il a servis.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/20 relative au Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/21 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 ainsi que le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.

I. Questions d'organisation (suite)

82. Suite à l'adoption des décisions, les délégations ont salué une nouvelle fois le processus de consultation bien organisé et constructif qui a dirigé la préparation des présentations formelles des plans stratégiques des trois organisations pour 2022-2025.

83. Une délégation a encouragé les États Membres à faire preuve de souplesse pendant les négociations de prise de décisions, afin de faciliter l'obtention d'un consensus. Elle a également demandé au Conseil d'administration de revoir la planification de réunions informelles pour une meilleure efficacité, de prévoir du temps pour mener des discussions suffisantes et aussi de prendre en considération les charges de travail des différentes délégations. La délégation a posé des questions sur le processus de sélection des facilitateurs de chaque projet de décision, encouragé une répartition géographique équitable et souligné l'importance de la transparence.

84. Le Secrétaire adjoint du Conseil d'administration a répondu que les plans de travail des séances étaient guidés par les points permanents de l'ordre du jour, tels que mandatés par le Conseil et ses décisions pertinentes, ainsi que par son règlement intérieur. Les consultations et les exposés ont été déterminés par les points de l'ordre du jour formel, chaque point étant généralement accompagné d'une consultation informelle avant la session formelle du Conseil. Les membres du Conseil et les observateurs ont aussi eu la possibilité de demander des exposés sur des sujets d'intérêt. Le Bureau du Conseil d'administration a examiné la liste des consultations et exposés informels, après quoi ceux-ci ont été communiqués au Conseil et aux observateurs et publiés sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration.

85. La Présidente du Conseil d'administration a précisé que les facilitateurs étaient désignés par les groupes régionaux du Conseil. Elle a souligné que tous les efforts étaient faits systématiquement pour assurer une représentation géographique équitable des facilitateurs, et qu'un effort concerté a notamment été consenti afin de parvenir à une distribution régionale égale à la deuxième session ordinaire de 2021. Elle a rappelé que le processus d'élaboration des plans stratégiques pour 2022-2025 avait été long et avait bénéficié de plus de 68 consultations informelles, dont 20 consacrées à des discussions sur les plans stratégiques, sans compter les consultations régionales et négociations en amont des décisions. Elle a insisté sur le fait que l'adoption consensuelle de décisions sur les plans stratégiques lors de la session prouvait que les points d'accord étaient plus nombreux que les points de désaccord entre les États Membres.

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2021
(1^{er} au 4 février 2021)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2021/1 Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019.	88
2021/2 Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	89
2021/3 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021.	91

**Session annuelle de 2021
(7 au 11 juin 2021)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2021/4 Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020	93
2021/5 Évaluation du PNUD.	94
2021/6 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020	97
2021/7 Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur	97
2021/8 Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive	98
2021/9 Évaluation du FNUAP	98
2021/10 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	99
2021/11 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration.	99
2021/12 Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l' UNOPS	101
2021/13 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021.	101

**Deuxième session ordinaire de 2021
(30 août au 2 septembre 2021)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2021/14 Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025	104
2021/15 Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025	105
2021/16 Dialogue structuré sur le financement du PNUD	106

2021/17 Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	106
2021/18 Budget intégré du FNUAP pour 2022-2025	107
2021/19 Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	108
2021/20 Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025	109
2021/21 Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.....	110
2021/22 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021	111

2021/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2019 ;

2. *Engage* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de normaliser, d'une part, la présentation de leurs rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment, lorsque c'est possible, en harmonisant la période sur laquelle portent les informations détaillées qu'ils communiquent et en classant les recommandations par ordre de priorité, ainsi que, d'autre part, la présentation des rapports sur d'autres priorités ;

En ce qui concerne le PNUD :

3. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD pour donner suite aux sept grandes priorités définies à la lumière des audits (priorités d'audit) pour 2018-2019 ;

4. *Fait siennes* les sept principales priorités d'audit en matière de gestion proposées pour la période 2020-2021 ;

5. *Prend note* des progrès réalisés par le PNUD dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019, encourage vivement celui-ci à poursuivre l'application de ces recommandations et de celles des années précédentes auxquelles il n'a pas encore donné suite, afin qu'elles puissent être classées, et lui demande d'inclure, dans ses rapports sur les recommandations issues des audits, des informations sur les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne la culture institutionnelle ;

6. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion du risque de fraude, et encourage le PNUD à poursuivre ses activités relatives à sa propre stratégie de lutte contre la fraude et à faire progresser l'application du plan d'action pour la gestion du risque de fraude ;

7. *Encourage* le PNUD à coordonner les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avec celles qu'il prend pour donner suite aux conclusions du rapport d'audit du Bureau de l'audit et des investigations intitulé « Performance Audit of UNDP Global Environmental Facility (GEF) Management » (audit de performance de la gestion par le PNUD des projets du Fonds pour l'environnement mondial) ;

En ce qui concerne le FENU :

8. *Souscrit* aux efforts que fait actuellement le FENU pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019 ;

En ce qui concerne le FNUAP :

9. *Prend acte* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière

terminée le 31 décembre 2019, se félicite des nouvelles mesures prévues par le Fonds, et l'engage vivement à continuer d'appliquer les recommandations du Comité pour qu'elles puissent être classées ;

10. *Attend avec intérêt* que le FNUAP adopte une politique de gestion du risque institutionnel (en 2021) et le progiciel de gestion intégré (en 2022), lesquels contribueront à l'application et au classement des recommandations en suspens ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

11. *Prend note* des progrès réalisés par l'UNOPS dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019, encourage l'UNOPS à poursuivre ses efforts en ce sens, et attend avec intérêt son prochain rapport sur la question.

4 février 2021

2021/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques (DP/2021/6) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/7) :

1. *Prend note* de l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

2. *Prend note avec satisfaction* des constatations et conclusions de l'évaluation, qui indiquent que le PNUD a joué un rôle important dans l'appui aux pays cherchant à s'adapter aux changements climatiques et a grandement contribué à ces efforts, et mettent par ailleurs en lumière des possibilités de renforcement et d'accélération supplémentaires ;

3. *Demande* au PNUD d'accélérer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses activités de développement, de réduire le morcellement de ses programmes d'adaptation aux changements climatiques en continuant d'investir dans des stratégies programmatiques intégrées, et de renforcer son soutien à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement ;

4. *Demande également* au PNUD de prendre en considération les recommandations issues de l'évaluation qui concernent la nécessité de renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe pour faciliter l'adaptation, notamment dans le cadre des services de relèvement résilient qu'il offrira prochainement au titre de son programme de réduction des risques de catastrophe, dont certains aspects toucheront à l'adaptation durable, qui est elle-même liée à l'action du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'intensifier le recours à des stratégies innovantes de mobilisation du secteur privé et d'accorder une plus grande importance à l'égalité des genres dans les activités de soutien aux politiques et aux capacités qui s'inscrivent dans son programme en matière d'adaptation ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2021/8) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/9) :

5. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

6. *Prend note* des constatations et conclusions de l'évaluation, qui soulignent notamment la contribution apportée par le PNUD au développement durable, à la gouvernance et à la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit, tout en mettant en lumière les domaines dans lesquels il est possible de faire des progrès ;

7. *Se félicite* que le PNUD se soit engagé à renforcer ses partenariats au sein et hors du système des Nations Unies, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes et les activités visant à en tirer des enseignements ;

8. *Salue* la contribution du PNUD à la prévention des conflits, encourage celui-ci à renforcer l'action qu'il mène dans ce domaine en s'appuyant sur ses activités en matière de développement, et rappelle à cet égard la décision 2017/30 ;

9. *Encourage* le PNUD à continuer de faire en sorte que ses programmes tiennent compte des risques en présence et reposent avant tout sur des activités au niveau local, en particulier dans les pays touchés par un conflit ;

10. *Prend note* du fait que le PNUD va élaborer prochainement un cadre pour les contextes de crise et de fragilité qui tiendra compte des conclusions de l'évaluation et de la réponse de l'administration s'y rapportant, et demande au PNUD de lui présenter un exposé oral sur l'application des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de l'administration ;

11. *Prie* le PNUD de transmettre aux parties concernées des précisions concernant la répartition des responsabilités entre le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, le Bureau de gestion des crises et les bureaux régionaux, afin d'éviter le chevauchement des tâches et d'assurer la clarté, la cohérence et la complémentarité des activités aux niveaux mondial, régional et national ;

En ce qui concerne l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience (DP/2021/10) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/11) :

12. *Prend acte* de l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

13. *Prend note avec satisfaction* des constatations et conclusions de l'évaluation concernant les mesures prises par le PNUD pour promouvoir la notion de résilience dans le cadre de l'action menée en réponse à la crise des réfugiés syriens, ainsi que du renforcement du partenariat noué entre le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins de l'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil ;

14. *Prend note* du fait que, pour respecter pleinement son obligation de permettre le retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, le PNUD, en consultation avec le HCR et d'autres partenaires concernés, va examiner et revoir les grandes orientations du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience pour améliorer l'action menée et les mécanismes de coordination en tenant compte de l'évolution de la situation ;

15. *Encourage* le PNUD, conformément aux conclusions de l'évaluation, à assurer une direction éclairée et à trouver des moyens concrets de renforcer la coopération, la cohérence, la coordination et la complémentarité internes et interinstitutionnelles dans le cadre des opérations du système des Nations Unies au niveau national ;

16. *Prie* le PNUD de régler les problèmes relevés dans l'évaluation en ce qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

4 février 2021

2021/3

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu, le 7 décembre 2020, le Bureau suivant pour 2021 :

Présidence :	M ^{me} Lachezara Stoeva (Bulgarie)
Vice-Présidence :	M ^{me} Yoka Brandt (Pays-Bas)
Vice-Présidence :	M. Lang Yabou (Gambie)
Vice-Présidence :	M ^{me} Rabab Fatima (Bangladesh)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/L.1](#) et [DP/2021/L.1/Corr.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2020 ([DP/2021/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2021 ([DP/2021/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2021 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2021 :

Session annuelle :	7-11 juin 2021
Deuxième session ordinaire :	30 août-3 septembre 2021

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2021/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD ([DP/2021/3](#)), du FENU ([DP/2021/4](#)), du FNUAP ([DP/FPA/2021/1](#)) et de l'UNOPS ([DP/OPS/2021/1](#)) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 ;

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP-FPA/2021/1](#)) ;

Débat consacré au PNUD

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain ;

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Côte d'Ivoire ([DP/DCP/CIV/3](#)) ;

Asie-Pacifique : Chine ([DP/DCP/CHN/5](#)) ;

États arabes : Somalie ([DP/DCP/SOM/4](#)), Tunisie ([DP/DCP/TUN/3](#)) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Azerbaïdjan ([DP/DCP/AZE/5](#)), Géorgie ([DP/DCP/GEO/4](#)) ; Macédoine du Nord ([DP/DCP/MKD/4](#)) ; Ouzbékistan ([DP/DCP/UZB/4](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Mexique ([DP/DCP/MEX/3](#)), Panama ([DP/DCP/PAN/4](#)) ; Uruguay ([DP/DCP/URY/4](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation de six mois du programme de pays de Madagascar ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de l'Afghanistan ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne et la cinquième prolongation du programme de pays du Yémen ([DP/2021/5](#) et [DP/2021/5/Add.1](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Tadjikistan ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela ([DP/2021/5](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Argentine, du Bangladesh, de la Malaisie et des Maldives et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie, qui ont déjà été approuvées par l'Administrateur ([DP/2021/5](#) et [DP/2021/5/Add.2](#)) ;

Point 6

Évaluation

Adopté la décision 2021/2 sur l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques ([DP/2021/6](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/7](#)), l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit ([DP/2021/8](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/9](#)), ainsi que l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience ([DP/2021/10](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/11](#)) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Évaluation

Pris note de l'évaluation formative du soutien apporté par le FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (DP/FPA/2021/CRP.1) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/FPA/2021/CRP.2) ;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/5), Chine (DP/FPA/CPD/CHN/9), Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/8), Eswatini (DP/FPA/CPD/SWZ/7), Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/4), Macédoine du Nord (DP/FPA/CPD/MKD/2), Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/9), Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/5), Panama (DP/FPA/CPD/PAN/4), Somalie (DP/FPA/CPD/SOM/4), Tunisie (DP/FPA/CPD/TUN/10) et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Bangladesh, de la Guinée-Bissau, des Maldives et de la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/2021/2) et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie (DP/FPA/2021/2/Add.1) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela et la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne (DP/FPA/2021/2) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Entendu un exposé présenté par le Directeur des portefeuilles régionaux de projets au nom de la Directrice exécutive ;

Point 10

Questions diverses

Entendu un exposé de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

4 février 2021

2021/4

Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 (DP/2021/16) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun

d'inspection en 2020 (DP/2021/16/Add.1) et de ses annexes, et de l'annexe statistique (DP/2021/16/Add.2) ;

2. *Se félicite* de ce que le PNUD ait, en toute rapidité, prêté, sur les plans local et mondial, un appui aux programmes de pays pour leur permettre de riposter à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en dirigeant les aspects techniques pour la mise en œuvre de l'action socioéconomique immédiate des Nations Unies face à la COVID-19, et accueille avec satisfaction l'insertion de nouvelles mesures d'établissement de rapports arrêtées de concert avec le système des Nations Unies pour le développement pour saisir les résultats de la riposte à la pandémie ;

3. *Prend note* de ce que le PNUD continue d'aller de l'avant dans la réalisation de son plan stratégique pour 2018-2021, faisant fond sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours et constatant que le PNUD a réalisé en 2020 son deuxième taux d'exécution de programmes le plus élevé en six ans ;

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'accélérer la cadence de son action pour réaliser ce qui reste de son plan stratégique, en s'inspirant des mesures agiles prises pour riposter à la pandémie et des leçons tirées de cette expérience pour établir le plan stratégique pour la période 2022-2025 ;

5. *Se félicite* de ce que le PNUD affiche la ferme volonté d'apporter aux pays un appui systémique intégré qui leur permette d'aller plus rapidement de l'avant de l'avant pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre d'un système des Nations Unies pour le développement réformé et encourage le PNUD à continuer d'œuvrer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour apporter aux pays un appui en ce qu'ils concourent à la réalisation des objectifs communs du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

6. *Prend acte en s'en réjouissant* du trentième anniversaire du Rapport sur le développement humain et du Rapport sur l'indice de développement humain et encourage le PNUD à continuer de faire œuvre de pionnier s'agissant de mesurer l'évolution du développement humain par des méthodes inclusives, durables adossées à des données.

11 juin 2021

2021/5

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2020 (DP/2021/19) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2021/19) et des observations de l'administration s'y rapportant, se félicite du complément d'analyse proposé touchant les principales conclusions et leçons tirées des évaluations faites en 2020 et prie le PNUD de traiter les questions suscitées par celles-ci ;

2. *Salue* le fait que le Bureau indépendant d'évaluation entreprend d'œuvrer plus étroitement avec les bureaux de pays du PNUD à améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, et se félicite de ce que le PNUD fait pour collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation en vue d'améliorer l'activité d'évaluation décentralisée, encourage le PNUD à continuer à agir dans ce sens, le but étant d'identifier et de constituer des capacités et moyens d'évaluation qui permettent d'améliorer sensiblement la note de satisfaction des évaluations décentralisées ;

3. *Salue* la nouvelle prometteuse Initiative d'évaluation mondiale lancée par le Bureau indépendant d'évaluation avec le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale et d'autres partenaires, le but en étant de susciter une école de l'évaluation à l'échelle mondiale et d'aider les États Membres et d'autres parties prenantes à renforcer les dispositifs et capacités publics de suivi et d'évaluation ;

4. *Prend note* de la qualité des recommandations faites par le Bureau indépendant d'évaluation ainsi que des progrès accomplis s'agissant de mettre en œuvre les dictées à l'administration par les conclusions et recommandations issues des évaluations et encourage le PNUD à continuer de prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations en souffrance et pour exécuter systématiquement et promptement toutes futures recommandations issues d'évaluations ;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) :

5. *Prend note* de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) ;

6. *Félicite* le PNUD d'avoir su s'adapter à la situation inédite de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), faisant la preuve de son aptitude à réorienter sa programmation de pays pour aider les pays à riposter à la pandémie et à se donner les moyens de s'en relever ;

7. *Se félicite* de voir le PNUD entreprendre méthodiquement de promouvoir des solutions de développement intégré et des partenariats de coopération dans le but de soutenir et mobiliser des financements au service des objectifs de développement durable, tout en institutionalisant le principe qui veut que nul ne soit laissé pour compte ;

8. *Prend note* de la volonté du PNUD de préciser la manière dont il entend élargir et concrétiser l'ambition de faire une place à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles en tant qu'agents catalyseurs de développement au service du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 ;

9. *Prend note avec satisfaction* de ce que le PNUD a fait pour mieux s'ouvrir à ses clients en simplifiant ses procédures et en investissant dans la transformation numérique et l'innovation ;

10. *Reconnaît que* les transformations envisagées dans le Programme 2030 et le plan stratégique pour 2018-2021 exigent un financement plus prévisible et plus souple et note que le PNUD qui enregistre un afflux stable d'autres ressources et voit augmenter ses ressources ordinaires, mobilise et réoriente habilement ses fonds pour riposter à la pandémie de la COVID-19, et l'encourage à continuer de faire fond sur ses acquis, d'améliorer ses systèmes et pratiques opérationnels et administratifs, notamment en gagnant en agilité et souplesse dans l'intérêt d'une gestion et d'un financement adaptables et de continuer d'entreprendre d'élargir et de diversifier les sources de financement de ses programmes et de promouvoir le financement souple et prévisible ;

11. *Demande* au PNUD de préciser son rôle et la valeur qu'il propose à l'appui du Programme 2030 et de la riposte à la pandémie de la COVID-19, en veillant à tenir dûment compte des principes d'inclusivité et de durabilité en cherchant à dégager des solutions meilleures ;

12. *Encourage* le PNUD à aligner son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur les lignes directrices applicables de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et lui demande d'harmoniser, s'il y a lieu, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultats et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

13. *Demande* au PNUD de fournir, en temps utile, dans la perspective de la deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses rapports avec le cadre de suivi et de notification de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

14. *Encourage* le PNUD à continuer d'affiner sa gestion fondée sur les résultats et à concevoir son dispositif et ses systèmes de suivi et de notification des résultats de manière à lui permettre de mettre efficacement en œuvre son plan stratégique pour la période 2022-2025, de façon à établir, en temps opportun, des données, méthodes et indicateurs utiles, le but étant d'aider les pays à atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable et de suivre l'évolution de l'action du PNUD à cet égard ;

15. *Demande* au PNUD de tenir compte, selon qu'il conviendra, des recommandations issues de toutes les évaluations pertinentes en établissant le plan stratégique pour la période 2022-2025 et les programmes régionaux connexes ;

En ce qui concerne la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) :

16. *Prend note* de la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) ;

17. *Prend note* des constatations et conclusions de l'évaluation reconnaissant le rôle et le concours non négligeables du PNUD dans la mise en œuvre du Programme de microfinancements (PMF/FEM), programme à vocation générale qui contribue à promouvoir les avantages environnementaux et socioéconomiques dans 126 pays, tout en relevant des domaines qui appellent une plus vigoureuse intervention ;

18. *Demande* au PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM, en prêtant son concours et sa contribution à un processus consultatif en vue d'arrêter une vision à long terme actualisée pour le PMF/FEM et d'en réexaminer le « processus de reclassement » ;

19. *Prie* le PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM en vue d'en renforcer la gouvernance par multiples parties prenantes par le biais de ses comités directeurs mondiaux et nationaux ;

20. *Prie également* le PNUD d'améliorer et de privilégier l'innovation et les approches économiques à l'échelon des projets et des pays et de promouvoir de meilleures synergies entre les bureaux de pays du PNUD et le PMF/FEM, le but étant d'inscrire les résultats, les capacités et les bonnes volontés dans la durée.

11 juin 2021

2021/6

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2020 ([DP/2021/24](#)) ;
2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;
3. *Se félicite* de la volonté du Fonds de mettre en œuvre des solutions de financement innovantes et variées pour que nul ne soit laissé pour compte et de ce qu'il fait dans ce sens ;
4. *Note* que le Fonds joue un rôle de catalyseur s'agissant d'aider les pays les moins avancés à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever plus forts ;
5. *Réaffirme sa volonté* de soutenir les activités du Fonds, en assurant notamment le financement intégral de ses besoins en ressources tels qu'indiqués dans son Cadre stratégique pour la période 2018-2021, et notamment le financement de son fonds d'investissement à hauteur de 50 millions de dollars.

11 juin 2021

2021/7

Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur*Le Conseil d'administration*

1. *Encourage* le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) à continuer de promouvoir un climat propice au volontariat et à l'action des volontaires, le but étant d'inscrire les acquis du développement dans la durée ;
2. *Prend acte* des résultats obtenus par le programme en 2020, y compris la réaction rapide et efficace face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tel qu'il ressort du rapport de l'Administrateur ([DP/2021/25](#)) ;
3. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du cadre stratégique du programme pour la période 2018-2021 et la riposte à la COVID-19 et appelle tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions à ce fonds ;
4. *Félicite* le programme d'être bien inséré dans le système des Nations Unies, la preuve en étant qu'il coopère avec 60 organismes des Nations Unies ;
5. *Félicite* le programme pour les résultats obtenus conformément à son cadre stratégique 2018-2021, tel qu'il ressort de son évaluation indépendante et demande d'élaborer son prochain cadre stratégique en s'inspirant de ses résultats organisationnels et en conformité avec la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale ;
6. *Demande* au programme de continuer, comme il a réussi à le faire, à opérer sa mutation numérique à l'occasion de son prochain cadre stratégique pour 2022-2025 et au-delà ;
7. *Prie* le programme de continuer de défendre vigoureusement la cause de l'inclusion des personnes handicapées ;

8. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle en 2020 à la lutte contre la pandémie et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11 juin 2021

2021/8

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2020 : DP/FPA/2021/4 (Partie I, Partie I/Add.1 et Partie II) ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats de son plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément au cadre intégré des résultats et d'allocation des ressources au cours de son avant-dernière année de mis en œuvre ;

3. *Note en s'en préoccupant* le déficit croissant de financement nécessaire pour réaliser les trois résultats transformateurs dictés par la COVID-19 et à cet égard, *invite* le FNUAP à établir d'ambitieuses mais prudentes projections de revenu, couplées à une stratégie de mobilisation de ressources pragmatique mais réalisable pour son prochain plan stratégique 2022-2025.

11 juin 2021

2021/9

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent rapport relatif à la fonction d'évaluation et du programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation en 2021 ;

2. *Salue* les efforts faits par le FNUAP et les progrès qu'il a accomplis s'agissant de renforcer la fonction d'évaluation en l'adaptant sans cesse aux exigences de la riposte à la crise de la COVID-19, en concourant aux activités d'évaluation menées à l'échelle du système des Nations Unies et en encourageant les pays à se doter de capacités d'évaluation ;

3. *Réaffirme* le rôle de la fonction d'évaluation et souligne combien il importe pour le FNUAP de disposer de résultats d'évaluation indépendante de grande qualité dans le cadre de son plan stratégique pour 2018-2021, et l'intérêt qu'elle présente s'agissant d'arrêter son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025 et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Encourage* le FNUAP à établir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources en conformité avec les lignes directrices applicables de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et le prie d'harmoniser, selon qu'il conviendra, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultat et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

5. *Prie* le FNUAP de lui présenter, en temps opportun, dans la perspective de sa deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris ses liens avec le dispositif de suivi et de notification de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies ;

6. *Encourage* le FNUAP à continuer d'accroître ses investissements en vue d'allouer à la fonction d'évaluation au moins 1,4 pour cent et jusqu'à 3 pour cent du montant total de ses dépenses de programmes, tel qu'indiqué dans sa politique d'évaluation de 2019.

11 juin 2021

2021/10

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la contribution que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a apportée en 2020 aux résultats opérationnels du système des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, venant ainsi renforcer les moyens mis au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS dans l'exécution de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis s'agissant de donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prend acte* des renseignements fournis concernant les progrès accomplis dans les activités d'investissement à impact social et environnemental qui intéressent les infrastructures durables dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS et *prie* ce dernier, en poursuivant son travail, de mieux rendre compte de ces activités ;

5. *Prend note* du concours que l'UNOPS a apporté aux activités de riposte et de relèvement face à la crise née de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

11 juin 2021

2021/11

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2020 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens résultant de précédents rapports d'audit ;

3. *Se réjouit* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient fourni des renseignements sur les pertes financières dues à la fraude et encourage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOP à continuer d'affiner leurs dispositifs de lutte contre la fraude et d'améliorer leurs taux de recouvrement par suite de fraude ;

4. *Note* que la décision 2020/10 est encore en cours d'exécution et, à cet égard, invite les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à collaborer avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui présenter un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats dégagés ;

5. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à lui présenter les conclusions dégagées par le groupe de travail sur les rapports d'audit et les encourage à lui proposer une analyse des tendances à long terme des conclusions issues d'audits et d'investigations dans les rapports annuels qu'ils lui présentent ;

6. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer d'organiser, à l'intention des États Membres, selon qu'il conviendra, des séances d'information officielles, notamment avant la session annuelle du Conseil ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit et les investigations internes menées en 2020 (DP/2021/14) et ses annexes et de la réponse de l'administration audit rapport ;

8. *Rappelle* sa décision 2021/1, et encourage de nouveau le PNUD à continuer de mettre en œuvre sa propre stratégie de lutte contre la fraude et d'exécuter son plan d'action pour la gestion du risque de fraude et l'encourage une fois de plus à coordonner les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avec celles que lui inspirent les conclusions du rapport d'audit du Bureau de l'audit et des investigations intitulé « Performance Audit of UNDP Global Environmental Facility (GEF) Management » ;

9. *Exprime* son soutien constant à la fonction d'audit interne d'investigation du PNUD ;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

11. *Constate* le nombre constant des recommandations d'audit qui intéressent la gestion des programmes, les achats et la gestion financière, y compris la gestion des partenaires d'exécution et encourage le PNUD à entreprendre sans désespérer de donner suite aux recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Prend note* a) du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2020 (DP/FPA/2021/6) ; b) de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2021/6/Add.1) ; et c) de la réponse de l'administration y relative, ainsi que du rapport du Comité consultatif de supervision ;

13. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultative de supervision (DP/FPA/2021/6/Add.2) ;

14. *Exprime* son soutien constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au sein du FNUAP, relève en s'en préoccupant le nombre d'investigations remontant à ces dernières années et invite l'administration du FNUAP à donner à la fonction d'investigation les moyens de sa mission afin de lui permettre d'en réduire la charge ;

15. *Prend acte en y souscrivant* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes d'audit et d'investigation ;

16. *Relève* les notations attribuées aux audits achevés en 2020 et encourage l'administration à continuer d'œuvrer à appliquer les recommandations d'audit nouvelles et en suspens et à remédier aux problèmes qui suscitent des recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2020 (DP/OPS/2021/2) et la réponse de l'administration ;

18. *Prend note* des progrès considérables accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

19. *Prend note* de ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation-qualité externe de sa fonction d'évaluation ;

20. *Prend note* de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;

21. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2020 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

11 juin 2021

2021/12

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2021/15, DP/FPA/2021/7 et DP/OPS/2021/3) ;

2. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

3. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

4. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS.

11 juin 2021

2021/13

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2021 (DP/2021/L.2 et Corr.1) ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2021 (DP/2021/12) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Pris note du point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3

Audit interne et investigations

Adopté la décision 2021/11 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision 2021/12 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 5

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des exposés présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ;

Débat consacré au PNUD

Point 6

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2021/4 relative à l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et le rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 ;

Point 7

Égalité des genres au PNUD

Pris note du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2021/17) ;

Point 8

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après conformément à la décision 2014/7 :

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie ([DP/DCP/ARM/5](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine ([DP/DCP/ARG/4](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar ([DP/2021/18](#)) et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne du 30 juin au 31 décembre 2021 ([DP/2021/18/Add.1](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Iran (République islamique d'), de la Mongolie, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad et de la Zambie déjà approuvée par l'Administrateur ([DP/2021/18](#)) ;

Point 9

Évaluation

Adopté la décision 2021/5 sur l'évaluation du PNUD (couvrant le rapport annuel sur l'évaluation, l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements pour l'environnement mondial et du PNUD) ;

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2021/6 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2020 ;

Point 11

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2021/7 relative au programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/8 sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive ;

Point 13

Évaluation

Adopté la décision 2021/9 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé le programme de pays suivant conformément à la décision 2014/7 :

Arménie ([DP/FPA/CPD/ARM/4/Rev.1](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 ([DP/FPA/2021/3](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/10 concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

11 juin 2021

2021/14

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du processus transparent et consultatif entrepris par le PNUD dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris le dialogue intensif que le PNUD a engagé avec lui ;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le PNUD pour aligner son Plan stratégique sur les résolutions de l'Assemblée générale [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et [75/233](#) du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2021/28](#)), prend note de ses annexes, et demande au PNUD de lui fournir des données de référence et des objectifs actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique ;

4. *Note* que le Plan stratégique, cadre stratégique global du PNUD, n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le Plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Constate avec satisfaction* que le PNUD retient les meilleures pratiques pour appliquer ses plans stratégiques et lui demande de continuer sur cette voie à l'échelle nationale en respectant pleinement les principes de l'appropriation et de la direction des programmes par les pays, en tenant compte de leurs priorités et besoins nationaux et en gardant à l'esprit les différents contextes et les caractéristiques particulières des pays, conformément aux droits humains internationaux universellement reconnus ;

6. *Prie* le PNUD de présenter au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle de 2024, un examen approfondi à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et de ses annexes, y compris, si nécessaire, des informations actualisées sur le plan et ses annexes ;

7. *Rappelle* le paragraphe 12 de sa décision 2021/25 et demande au PNUD d'inclure dans les rapports de l'Administrateur sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

2 septembre 2021

2021/15**Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025***Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 (DP/2021/29), qui présentent un budget intégré unique comprenant toutes les catégories budgétaires, mieux axé sur les résultats et mieux relié aux résultats du Plan stratégique, et dont la méthodologie et la présentation sont harmonisées, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, avec celles du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, comme l'a approuvé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12 sur la politique globale commune de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1) ;

2. *Accueille avec satisfaction également* le processus transparent et consultatif engagé par le PNUD aux fins de l'élaboration du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré pour 2022-2025 ;

3. *Prend acte avec satisfaction* de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de classification des coûts relative aux activités indépendantes de contrôle et de vérification, comportant des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, dans le cadre des efforts en cours pour améliorer et clarifier l'information financière afin que les États Membres comprennent mieux la situation financière du PNUD ;

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2021/30) sur les composantes institutionnelles du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré, ainsi que des recommandations du Comité consultatif, et prie le PNUD de donner suite à ces recommandations et de lui rendre compte des mesures prises ;

5. *Rappelle* ses décisions 2007/33, 2009/22, 2010/2, 2010/32, 2011/10, 2012/1, 2012/27, 2012/28, 2013/4, 2013/9, 2013/18, 2013/28, 2013/30, 2016/5, 2017/11, 2017/31, 2020/5, 2020/12 et approuve le document DP/2021/29 sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré pour 2022-2025, et ses annexes, ainsi que les dispositions figurant dans le document ;

6. *Approuve* le budget intégré pour 2022-2025 sur la base des prévisions concernant les ressources ordinaires et les autres ressources disponibles et de leur utilisation prévue, y compris l'ouverture d'un crédit de 1 193,8 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2022-2025 ;

7. *Se félicite* des crédits budgétaires alloués au Fonds d'équipement des Nations Unies et au programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi que de la contribution continue du budget de base du PNUD à ces organisations, compte tenu notamment de leur importance pour les pays les moins avancés, et demande au PNUD de continuer à verser des contributions à ces entités, et de lui rendre compte de tout changement de ses allocations de fonds à ces entités pendant la durée du budget intégré, conformément aux décisions précédentes, y compris la décision 2017/31 ;

8. *Se félicite* qu'au cours de la période 2022-2025, le PNUD continuera d'investir dans la qualité des programmes et la conformité, grâce à des systèmes et des structures opérationnels modernisés et à un cadre de contrôle interne renforcé ; note que ce faisant, le PNUD serait en mesure de renforcer les capacités de gestion et de contrôle interne aux niveaux national, régional et central afin de favoriser une atténuation proactive des risques liés à l'action programmatique et opérationnelle, et note que ces investissements donneraient un nouvel élan à l'application des récentes

recommandations d'évaluation et d'audit qui soulignent la nécessité de continuer à investir dans la mise à jour des systèmes de suivi et de contrôle internes et des capacités nationales, et encourage également le PNUD à continuer à utiliser les compétences appropriées, y compris locales et nationales, et à soutenir le renforcement des capacités de gestion et de contrôle interne dans ses programmes et projets ;

9. *Prie* le PNUD de présenter, conjointement avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique, un examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré.

2 septembre 2021

2021/16

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 (DP/2021/31) et ses annexes, y compris les progrès réalisés concernant les engagements pris par chaque entité dans le cadre du pacte de financement ;

2. *Note* qu'il importe de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles et demande instamment au PNUD de continuer à inviter les États Membres à donner la priorité à la contribution à ses ressources ordinaires pour qu'il puisse obtenir les résultats escomptés dans le cadre de son Plan stratégique, rétablir les acquis du développement qui ont été érodés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et maintenir des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

3. *Rappelle* qu'il importe que le financement soit prévisible et invite le PNUD à poursuivre son dialogue avec les États Membres pour qu'ils versent des contributions sur une base pluriannuelle pour 2021 et les années suivantes, afin de permettre au PNUD de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins des pays de programme ;

4. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible, qui est essentiel pour que le PNUD accélère sa programmation afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et encourage la mise à disposition de ressources non-préaffectées ;

5. *Engage* le PNUD à poursuivre ses échanges avec les États Membres dans le cadre de dialogues structurés concernant l'abandon des ressources strictement préaffectées au profit de ressources ordinaires et flexibles, et à respecter les engagements complémentaires du pacte de financement.

2 septembre 2021

2021/17

Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le processus inclusif et consultatif entrepris par le FNUAP pour élaborer son nouveau Plan stratégique (figurant dans le document [DP/FPA/2021/8](#)) ;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le FNUAP pour aligner son Plan stratégique sur les résolutions de l'Assemblée générale 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et 75/233 du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, qui sera mis en œuvre conformément à cette décision, prend note de ses annexes (consultables sur le site Web du FNUAP) et demande au FNUAP de présenter, à sa session annuelle de 2022, des niveaux de référence et des niveaux cibles actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique ;

4. *Note* que le Plan stratégique constitue le cadre stratégique global du FNUAP et n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le Plan stratégique et ses annexes comprennent certains termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Demande* au FNUAP d'appliquer son Plan stratégique et ses annexes conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux documents finaux des conférences d'examen, tout en prenant note des documents finaux des conférences régionales d'examen sur la population et le développement, et en soulignant que ces documents finaux fournissent des orientations régionales spécifiques sur la population et le développement au-delà de 2014 pour chaque région ayant adopté le document final en question, ainsi que conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'accord et le consentement du pays hôte, en tenant compte des différentes législations nationales et des contextes culturels, des capacités et des niveaux de développement, et en respectant la marge d'action nationale, tout en respectant les règles et engagements internationaux pertinents, et conformément aux droits humains internationaux universellement reconnus ;

6. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2021/9 et demande au FNUAP d'inclure dans les rapports de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

2 septembre 2021

2021/18

Budget intégré du FNUAP pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/9), qui présentent un budget intégré unique comprenant toutes les catégories budgétaires, mieux axé sur les résultats, et dont la méthodologie et la présentation sont harmonisées, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, avec celles d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF, comme l'a approuvé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12 sur la politique globale commune de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1) ;

2. *Accueille avec satisfaction également* le processus transparent et consultatif engagé par le FNUAP aux fins de l'élaboration du budget intégré pour 2022-2025 ;

3. *Prend acte avec satisfaction* de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de classification des coûts relative aux activités indépendantes de contrôle et de vérification, comportant des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, dans le cadre des efforts en cours pour améliorer et clarifier l'information financière afin que les États Membres comprennent mieux la situation financière du FNUAP ;

4. *Prend note* des résultats et des besoins en ressources dans les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2022-2025, telles qu'elles figurent dans le document [DP/FPA/2021/9](#) ;

5. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([DP/FPA/2021/12](#)) sur le budget intégré du FNUAP, ainsi que des recommandations du Comité consultatif, et prie le FNUAP de donner suite à ces recommandations et de lui rendre compte des mesures prises ;

6. *Prend note également* de la présentation des activités et des coûts associés figurant dans le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ;

7. *Approuve* les ressources brutes de 839,9 millions de dollars, qui représentent les estimations budgétaires institutionnelles pour 2022-2025, et note que ces estimations comprennent 235,5 millions de dollars pour le recouvrement des coûts indirects à partir d'autres ressources ;

8. *Approuve également* un plafond de 204,5 millions de dollars de ressources ordinaires prévues pour les programmes mondiaux et régionaux pour 2022-2025, en notant que ce montant ne peut être dépassé sans l'approbation du Conseil d'administration ;

9. *Approuve également* un montant annuel de 10 millions de dollars de ressources ordinaires pour le fonds d'urgence, rappelant la décision 2015/3 du Conseil d'administration, et réaffirme l'autorisation existante permettant à la Directrice exécutive du FNUAP d'augmenter le fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des urgences le justifient ;

10. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive, qui est similaire aux décisions 2008/6, 2012/13, 2013/32 et 2017/24, de lui accorder une autorité exceptionnelle au cours de la période 2022-2025 pour accéder à un maximum de 5,6 millions de dollars supplémentaires en ressources ordinaires pour des mesures de sécurité, à condition que ces fonds soient utilisés pour des missions de sécurité nouvelles ou émergentes, telles que définies dans les directives du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, et demande au FNUAP de présenter au Conseil d'administration un rapport sur l'utilisation de ces fonds dans son examen statistique et financier annuel ;

11. *Prie* le FNUAP de présenter, conjointement avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique, un examen à mi-parcours du budget intégré.

2 septembre 2021

2021/19

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend bonne note* du rapport 2020-2021 du FNUAP sur le dialogue structuré en matière de financement ([DP/FPA/2021/10](#)) ;

2. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le FNUAP dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique pour 2018-2021 et 2022-2025, assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et engage le FNUAP, conformément au pacte de financement, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles, et encourage également le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

4. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible, car il est essentiel que le FNUAP soit en mesure d'accélérer la programmation pour atteindre ses trois résultats transformateurs et les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines où les acquis en matière de développement ont été compromis par la pandémie de COVID-19 ;

5. *Invite* le FNUAP à poursuivre son dialogue avec les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés en matière de financement, concernant l'abandon des contributions affectées à des usages très spécifiques au profit de financements plus prévisibles et flexibles, en particulier les ressources de base, et à appuyer à le respect des engagements pris dans le pacte de financement.

2 septembre 2021

2021/20

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) du processus consultatif engagé dans le cadre de la préparation du Plan stratégique pour 2022-2025 ([DP/OPS/2021/5](#)) ;

2. *Approuve* le Plan stratégique pour 2022-2025 et reconnaît les contributions que l'UNOPS peut apporter pour accroître la capacité de mise en œuvre des pays, en fonction de leurs priorités et besoins nationaux respectifs, afin notamment d'atteindre les objectifs de développement durable ;

3. *Constate avec satisfaction* que l'UNOPS, conformément à son Plan stratégique pour 2022-2025, exécute des projets fondés sur les principes de l'appropriation nationale et conformes aux priorités et besoins nationaux, lui demande de continuer sur cette voie, et salue l'aide apportée par l'UNOPS aux pays où les populations sont dans le besoin, y compris dans les situations les plus fragiles ;

4. *Encourage* l'UNOPS à commencer à analyser systématiquement les contributions de ses prestations de services aux objectifs des partenaires et à la réalisation d'objectifs de développement plus larges et de lui faire rapport à ce sujet ;

5. *Souligne* la valeur ajoutée présentée par les contributions apportées par l'UNOPS aux infrastructures de qualité, aux marchés publics et aux investissements durables dans les infrastructures et l'innovation, et demande à l'UNOPS de continuer à participer aux processus de réforme du système des Nations Unies et au système de développement des Nations Unies, conformément au rôle et au mandat qui sont les siens ;

6. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'améliorer sa proposition de valeur dans le cadre de l'ensemble de son mandat à l'intention de tous ses partenaires afin que ceux-ci puissent profiter de l'expertise technique de l'UNOPS et d'un soutien en vue d'une mise en œuvre rentable, et encourage l'UNOPS à continuer d'être une ressource centrale pour le système des Nations Unies ainsi que pour les gouvernements et tous les autres partenaires ;

7. *Appuie* le souci de la qualité et de l'excellence organisationnelle guidé par les objectifs de gestion de l'UNOPS, et encourage les investissements internes pour que puissent être rapidement appliquées les leçons tirées de l'expérience consistant à travailler pendant la maladie à coronavirus (COVID-19) et pour explorer tout potentiel inexploité de la numérisation.

2 septembre 2021

2021/21

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 (DP/OPS/2021/6) :

1. *Prend note* du projet de budget de l'UNOPS pour 2022-2023 (DP/OPS/2021/6) et de ses annexes, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2021/7) ;

2. *Approuve* l'objectif de zéro fixé pour les recettes nettes ;

3. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, s'agissant des résultats en matière de gestion et de l'allocation ciblée de ressources au service des objectifs fixés pour sa contribution, avec des montants estimatifs de 200,5 millions de dollars en recettes, 181,3 millions de dollars en ressources de gestion et 19,2 millions de dollars en provisions, passifs et imprévus ;

4. *Demande* à l'UNOPS de donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (DP/OPS/2021/7), notamment en ce qui concerne la présentation au Conseil d'administration de prévisions budgétaires prudentes, de donner des informations complémentaires sur la méthode de calcul de ces prévisions pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà, de réévaluer le niveau des frais de gestion afin d'établir des niveaux qui permettent de ne pas accumuler d'excédents au-delà d'un montant réaliste qui aurait été fixé pour la réserve opérationnelle, de lui faire rapport sur ces questions à sa deuxième session ordinaire de 2022 et de tenir compte de tout changement dans les prochaines prévisions budgétaires pour 2024-2025 ;

5. *Approuve* la modification du montant minimum requis de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, qui sera fixé à 25 % des charges de la gamme de services d'infrastructure, 5 % des charges pour les autres gammes de services et 33 % des frais administratifs, avec une pondération de 50 % pour l'année en cours, 30 % pour l'année précédente et 20 % pour l'année antérieure (voir DP/OPS/2021/6, annexe II), étant entendu qu'il lui en sera rendu compte chaque année dans les états financiers annuels ;

6. *Demande* qu'en tant qu'un des coprésidents du Groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat sur les réserves opérationnelles du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, l'UNOPS continue de travailler

avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat en vue d'établir un cadre commun concernant un plafond maximum pour les réserves, conformément aux délais communiqués par le Conseil des chefs de secrétariat à l'ensemble du système des Nations Unies, et demande en outre que l'UNOPS l'informe des progrès accomplis à la session annuelle de 2022 ;

7. *Demande* à l'UNOPS de présenter une évaluation et une justification de la proposition tendant à créer une réserve distincte pour les investissements à impact pour des infrastructures durables (Initiative S3I) et de lui faire rapport à sa première session ordinaire de 2022, demande en outre à l'UNOPS de procéder à une évaluation complète de l'initiative S3I après la fin de la phase pilote en décembre 2023, et de lui en présenter les conclusions à sa session annuelle de 2024, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

En ce qui concerne le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020 (DP/OPS/2021/8) :

8. *Prend note* du présent rapport ;
9. *Accueille* avec satisfaction les données et les analyses qui y figurent.

2 septembre 2021

2021/22

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2021/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2021 (DP/2021/26) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2022 ;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/14 sur le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/15 sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 4

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2021/16 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD ;

Point 5
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Botswana (DP/DCP/BWA/3) ; Cameroun (DP/DCP/CMR/4) ; Comores (DP/DCP/COM/3) ; Érythrée (DP/DCP/ERI/4) ; Madagascar (DP/DCP/MDG/4) ; Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/4) ;

Asie-Pacifique : Bangladesh (DP/DCP/BGD/4) ; République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/4) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie (DP/DCP/ALB/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Guatemala (DP/DCP/GTM/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Maroc, le Monténégro, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, et le Soudan du Sud, déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2021/33) ;

Approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour Djibouti (DP/2021/33) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye (DP/2021/33) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 6
Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/17 sur le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ;

Point 7
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/18 sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ;

Point 8
Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2021/19 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2020-2021 ;

Point 9
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/5) ; Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/10) ; Botswana (DP/FPA/CPD/BWA/7) ; Comores (DP/FPA/CPD/COM/7) ; Guatemala (DP/FPA/CPD/GTM/8) ; République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/7) ; Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/8) ; Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, la République centrafricaine, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad, approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie ([DP/2021/11](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/20 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 ;

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/21 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 et le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.

2 septembre 2021

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2021

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2021), Algérie (2023), Botswana (2021), Cameroun (2021), Gambie (2021), Nigéria (2023), Rwanda (2021), Somalie (2022).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2023), Chine (2022), Inde (2021), Iran (République islamique d') (2023), Koweït (2022), République de Corée (2021), Vanuatu (2021).

État d'Europe orientale : Bulgarie (2022), Fédération de Russie (2023), République tchèque (2022), Ukraine (2021).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Colombie (2022), Cuba (2023), Guatemala (2023), Mexique (2021), Pérou (2022).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni.

* Le groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 27 mai 2021

1. La Présidente du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a débuté la réunion conjointe virtuelle en annonçant le thème de l'année 2021 : l'examen quadriennal complet et la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que les événements survenus au cours des 12 derniers mois depuis la dernière réunion conjointe des Conseils d'administration. Elle a souhaité la bienvenue aux présidents des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), à l'oratrice invitée, la Vice-Secrétaire générale, ainsi qu'aux responsables et représentants des entités participantes.

2. Dans son discours d'ouverture, la Vice-Secrétaire générale a indiqué que la réunion conjointe était l'occasion d'assurer le suivi du débat au sein du service des activités opérationnelles du Conseil économique et social et d'envisager les mesures nécessaires de la part des six entités et de leurs Conseils d'administration pour soutenir la réalisation du Programme 2030. Elle a souligné les excellents progrès collectifs effectués au cours de l'année passée par le système des Nations Unies pour le développement, tout particulièrement lors de la riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19. Elle a précisé que la réponse à la pandémie avait représenté un test décisif relevé avec succès par le système des Nations Unies pour le développement.

3. La Vice-Secrétaire générale a remarqué que le rôle de coordination attribué au coordonnateur résident et la programmation des équipes de pays des Nations Unies pour le Programme 2030 représentaient un grand élan pour le système afin d'accomplir davantage en vue du relèvement après la crise de la COVID-19. Toutefois, elle a rappelé que la pandémie était loin d'être terminée et qu'il fallait renforcer les efforts collectifs en tant que système de soutien aux objectifs de développement durable (ODD). Elle a identifié sept domaines dans l'examen du système de coordonnateur résident qui nécessitent l'attention des organismes et le soutien des Conseils d'administration :

i. Le développement de nouveaux projets stratégiques pour la période 2022-2026. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'une occasion unique de renforcer l'alignement du modèle de gestion des organismes, des fonds et des programmes sur les modes de programmation de la réforme, en mettant l'accent sur les ODD et le principe de « ne laisser personne de côté ».

ii. Le financement pour soutenir l'action intégrée et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La Vice-Secrétaire générale a souligné la nécessité pour les approches intégrées d'être soutenues par un financement plus flexible et sans affectation particulière de la part des États Membres, en vue de soutenir les accords de financement commun, comme le prévoit le pacte de financement.

iii. L'alignement des programmes des entités et des cadres de coopération. La Vice-Secrétaire générale a affirmé que, malgré les nombreuses améliorations constatées durant les 12 derniers mois, l'attention doit à présent se concentrer sur leur mise en œuvre, en notant le besoin d'une collaboration plus étroite dans le processus d'élaboration de mesures communes à l'échelle du système afin d'évaluer les contributions des entités aux ODD et d'utiliser des plateformes communes comme ONU Info.

iv. *Le renforcement du principe de la double responsabilité pour le nouveau système indépendant de coordonnateur résident, à la fois envers les organismes et envers le Secrétaire général.* La Vice-Secrétaire générale a précisé que les six entités participant à la réunion conjointe figuraient parmi les dix-huit organismes qui ont formalisé les exigences d'établissement de rapport entre leurs représentants et les coordonnateurs résidents dans le cadre de leurs systèmes de performance et d'évaluation. Il existe néanmoins de nombreux rapports de coordonnateurs résidents sur les représentants de pays de l'ensemble du système qui ne s'engagent pas de manière proactive dans ce processus. Elle a ajouté qu'il est nécessaire que les entités et leurs organes directeurs envoient des messages et des directives clairs au niveau national à cet effet, conformément aux exigences définies dans les orientations internes fournies par le Cadre de gestion et de responsabilité au niveau national.

v. *La progression des approches à l'échelle du système.* Le renforcement des approches à l'échelle du système au niveau régional, y compris le déploiement de plateformes de collaboration régionales sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, du directeur régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des secrétaires exécutifs des commissions régionales en tant que vice-présidents, constitue une nouvelle évolution positive qui a des implications importantes pour les bureaux régionaux des entités.

vi. *L'amélioration de l'efficacité.* Les six entités ont un rôle crucial à jouer pour garantir l'efficacité des interventions par le biais de services et de locaux commerciaux communs, des progrès notables ont été déjà effectués. La Vice-Secrétaire générale a encouragé les Conseils d'administration à continuer d'approfondir le dialogue avec les organismes au sujet des gains d'efficacité, y compris ceux provenant d'organismes uniques ou générés de façon bilatérale.

vii. *Le soutien continu à la réforme du système de coordonnateurs résidents et du système des Nations Unies pour le développement.* Les efforts doivent s'intensifier pour garantir des messages forts et cohérents à tous les niveaux en faveur du système de coordonnateurs résidents et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, les entités individuelles doivent faire davantage pour se familiariser avec les obligations et les attentes et les comprendre, afin que le coordonnateur résident bénéficie de la bonne combinaison de responsabilité et d'incitations.

4. La Vice-Secrétaire générale a également noté que, trois ans après le début de la réforme, les améliorations générées par un système de coordonnateur résident indépendant, impartial et habilité sont clairement visibles, au même titre que la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. Pourtant, certains messages des États Membres pointent l'écart considérable entre les objectifs et la réalité, les attentes et les résultats concrets de la réforme. Par conséquent, toutes les options doivent être explorées afin de garantir que la responsabilité et les incitations adéquates soient mises en place pour combler cet écart.

5. Enfin, la Vice-Secrétaire générale a remercié les six entités pour leur engagement, leur dévouement et leur soutien, tout particulièrement dans leur riposte à la pandémie de COVID-19, qui a démontré que les investissements dans la refonte du système des Nations Unies pour le développement portaient bien leurs fruits.

6. Dans son introduction sur le thème de la réunion conjointe, le Président du Conseil d'administration du PAM a souligné que la pandémie de COVID-19 constituait une crise mondiale sans précédent aux conséquences sanitaires et socioéconomiques dévastatrices. Il a également noté que les principales priorités pour l'avenir doivent être la prévention de la famine et la lutte contre l'insécurité alimentaire comme moyen principal de renforcer la résilience aux chocs. La pandémie a déjà provoqué la plus

grande perturbation de l'éducation de l'histoire. Plusieurs millions d'élèves ont vu leur scolarité interrompue et manqué leurs repas, ce qui a eu une incidence sur le développement des compétences et les perspectives économiques à plus long terme. La pandémie a également fait reculer les progrès en matière d'égalité des genres, de santé, y compris la santé et les droits sexuels et procréatifs, de soins et de travaux domestiques non rémunérés, de violence basée sur le genre et de réalisation globale des ODD. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ajouté que le besoin d'unité et de cohésion au sein du système des Nations Unies pour le développement n'avait jamais été aussi crucial. Dans ce contexte, le Président a appelé les participants à réfléchir aux enseignements tirés de la pandémie et aux moyens par lesquels les agences, les fonds et les programmes peuvent tirer parti de l'examen quadriennal complet, du programme commun et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement afin d'accélérer la réalisation des ODD et du Programme 2030.

7. La Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a mentionné que, bien que la pandémie ait mis à l'épreuve la capacité de l'entité à répondre aux défis et besoins de ses partenaires, l'UNOPS a été en mesure de s'adapter rapidement aux réalités changeantes et a continué de fournir un soutien à ses partenaires, y compris des solutions à plus long terme en vue d'une reprise durable, inclusive et résiliente. Cette capacité à se mobiliser rapidement était enracinée dans le modèle de gestion de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande. En peu de temps, l'entité a signé des accords portant sur des projets d'une valeur de 900 millions de dollars US pour soutenir la riposte à la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive a cité l'exemple du projet de relèvement après le passage du cyclone Idai au Zimbabwe, mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que du programme national de résilience au Bangladesh, pour lequel l'UNOPS a apporté des solutions rentables et de qualité à ses partenaires, en partenariat avec le gouvernement, le PNUD et ONU-Femmes. Elle a précisé que le projet de relèvement au Zimbabwe était un exemple de travail collaboratif entre organisations sœurs dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » pour répondre aux besoins de relèvement des pays à court et moyen termes.

8. En accord avec les intervenants précédents, l'Administrateur du PNUD a noté que le système des Nations Unies pour le développement avait mobilisé sa pleine capacité à travers 131 équipes de pays des Nations Unies comme jamais auparavant, pour soutenir les pays en réponse à la pandémie. Le PNUD s'est vu confier par le Secrétaire général, en étroite coordination avec la Vice-Secrétaire générale, le rôle de chef de file technique de la riposte socioéconomique des Nations Unies à la pandémie de COVID-19, en travaillant en étroite collaboration avec le système de coordonnateur résident nouvellement habilité et indépendant, mais aussi avec les entités sœurs au sein du système plus large des équipes de pays des Nations Unies. Le cadre couvre des priorités intégrées, notamment le renforcement des systèmes de santé, la protection sociale, les emplois, les moyens de subsistance et la cohésion macroéconomique et sociale. L'Administrateur a mentionné la volonté de nombreux pays de relever les défis émergents en assumant une nouvelle position et en choisissant un nouvel angle d'attaque, et la volonté d'investir dans un rythme de changement accéléré par la numérisation, et d'investir dans une économie verte.

9. Il a noté que le PNUD avait développé une voie de relance verte en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la FAO, pour s'assurer que les pays bénéficient du meilleur soutien possible du système, que ce soit en matière de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique et de solutions basées sur la nature. De plus, de

nouveaux mécanismes sont en cours d'élaboration afin de faire face aux défis de l'écrasement des dettes auxquels les pays sont confrontés. L'Administrateur a également souligné que l'accélération des progrès en faveur d'un avenir numérique vert où personne n'est laissé de côté sera la priorité du PNUD au cours de la période couverte par le prochain Plan stratégique, comme cela a été le cas pendant la pandémie.

10. Soulignant les répercussions économiques douloureuses de la pandémie sur les enfants et leurs familles, la Directrice exécutive de l'UNICEF a reconnu le rôle central du système des Nations Unies pour le développement dans la mise en place d'une reprise inclusive et durable pour tous. L'UNICEF s'est joint à 11 organismes et deux organisations non gouvernementales internationales pour maintenir un flux régulier d'équipements de protection individuelle à un prix abordable, afin d'assurer la sécurité de la population, notamment des travailleurs de première ligne. La Division des approvisionnements de l'UNICEF, située à Copenhague, a dirigé cet effort, de l'approvisionnement à l'assurance qualité, et de l'emballage au transport. Au final, ce sont plus de 140 000 tonnes de marchandises qui ont été livrées à 173 pays. Par le biais du mécanisme COVAX, l'UNICEF a travaillé avec d'autres organismes, des gouvernements, des organisations de logistique et de transport et l'industrie pharmaceutique pour soutenir l'envoi de 75 millions de doses de vaccin à 125 pays participants.

11. L'UNICEF a également travaillé avec d'autres agences pour soutenir le relèvement économique à long terme par le biais de programmes de protection sociale innovants. Ce travail conjoint a permis d'étendre la couverture des programmes nationaux de protection sociale à plus de 47 millions de ménages dans 128 pays.

12. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a averti les participants que les conséquences de la pandémie avaient fait reculer les progrès réalisés en faveur des femmes, des filles et des jeunes, notamment en matière d'accès aux services de santé sexuelle et procréative. La violence basée sur le genre a augmenté et la pandémie a perturbé l'utilisation des méthodes contraceptives pour des millions de femmes dans le monde, augmentant la proportion de grossesses non désirées, en particulier dans les pays à faible revenu. En coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, le FNUAP a développé des approches novatrices pour assurer la continuité de services de santé sexuelle et procréative complets et des droits en matière de procréation tout au long de la pandémie, en s'attaquant aux pratiques néfastes et à la violence basée sur le genre, en assurant l'approvisionnement en contraceptifs et en produits de santé procréative, ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle.

13. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a indiqué que, dans une récente enquête interne, les bureaux de pays du Fonds ont signalé que la réforme des Nations Unies avait offert une base solide aux équipes de pays des Nations Unies pour faciliter des ripostes rapides et efficaces à la pandémie. Les coordonnateurs résidents jouent un rôle central dans la participation efficace et inclusive des organismes des Nations Unies à la réponse aux priorités des femmes et des filles.

14. En ce qui concerne les autres aspects de la réforme, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a précisé qu'environ 70 % des bureaux nationaux de l'organisation disent avoir réalisé certaines formes de gains d'efficacité en entreprenant des achats conjoints avec d'autres agences et en concluant des accords à long terme avec les prestataires de services. Dans le même temps, étant donné la nécessité d'accélérer les progrès en faveur de la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, elle a souligné l'importance d'un financement flexible par les États Membres et du respect de leurs engagements au regard du pacte de financement.

15. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a salué la façon dont les agences ont répondu à la crise de la COVID-19 comme l'un des meilleurs exemples de coordination, d'unité et de cohésion des Nations Unies. Il s'est toutefois étonné que cette coordination n'ait pas eu lieu avant la crise. Selon lui, la pandémie a permis de tirer de multiples enseignements sur l'élaboration et la mise en œuvre de réponses socioéconomiques entre les partenaires et l'interopérabilité du système, ce qui appelle à « aller de l'avant ensemble », à se concentrer sur les besoins multiples et complexes des personnes vulnérables et à développer une compréhension commune des facteurs de cette vulnérabilité. Il a déclaré qu'aucun de ces besoins ne pouvait être satisfait par le mandat d'une seule agence. L'analyse, l'action et la programmation conjointes en matière de santé, de nutrition et de protection sociale ont été considérées comme des remparts contre les chocs futurs, qui protégeraient les progrès en matière de développement et les investissements réalisés et permettraient d'élaborer des solutions durables à long terme.

16. Rappelant qu'avant même que la pandémie ne frappe, le monde n'était pas près d'atteindre les objectifs et les aspirations du Programme d'action de Beijing, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a souligné les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, exacerbant les inégalités fondées sur le genre. Elle a précisé que la pandémie avait mis en lumière les inégalités existantes, mais également engendré de nouveaux problèmes. En effet, les femmes doivent désormais assumer des responsabilités accrues en matière de soins, ce qui rend leur intégration au marché du travail difficile et accentue encore les inégalités numériques. Dans ce contexte, en travaillant conjointement avec les partenaires des Nations Unies et en s'appuyant sur son triple mandat, l'ONU-Femmes a cherché à promouvoir une approche cohérente et intégrée de l'égalité des genres dans sa riposte à la pandémie.

17. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a souligné trois façons dont l'organisation avait joué un rôle primordial dans ce processus : 1) elle encourage le leadership éclairé et influence le discours au sein du système des Nations Unies sur les effets de la pandémie sur les femmes et les filles ; 2) elle collecte, publie, et utilise les données relatives aux répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles et les intègre aux projets de riposte socioéconomique ; et 3) elle intègre les marqueurs de genre et les objectifs financiers pour le développement de programmes basés sur le genre au sein du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et du Fonds d'intervention et de relèvement COVID-19, ce qui a un impact considérable sur la programmation conjointe et sur l'inclusion de la dimension du genre dans les réponses.

18. Le Président du Conseil d'administration du PAM s'est félicité de l'alignement de l'organisme sur les cadres communs des Nations Unies et de l'encouragement continu de l'innovation dans le cadre du travail de réforme, en vue de se conformer aux priorités des pays hôtes et d'éviter les redondances entre les mandats des différentes agences. Il s'est toutefois dit préoccupé par les défis considérables qui se profilent, 270 millions de personnes dans le monde souffrant de la faim. Il a souligné l'accent mis sur le renforcement de la résilience des États Membres aux chocs, qui leur permet de réagir de manière individuelle en cas de crise.

19. Dans leurs commentaires, les États Membres ont remercié les responsables d'agences et les Directeurs exécutifs adjoints d'avoir actualisé leurs efforts collectifs pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 dans des circonstances très difficiles. En règle générale, ils ont approuvé le travail de coopération réalisé pendant la crise et ont encouragé la poursuite de ces efforts et leur reproduction dans l'ensemble du système afin de renforcer la résilience à long terme, d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de « ne laisser personne de côté ».

20. S'exprimant en tant que donateur, un intervenant a souligné que la pandémie avait mis en lumière les liens forts qui existent entre les défis mondiaux, ce qui reflète la

nécessité de solutions multilatérales, la création d'un élan indispensable pour une riposte coordonnée à la crise mondiale, et l'importance de partenariats solides pour y parvenir. Il a remercié les différentes organisations pour leur soutien prononcé aux conclusions de l'Examen quadriennal complet 2020. Il a poursuivi en déclarant qu'il était nécessaire de maintenir une réponse coordonnée et de l'étendre à d'autres domaines, notamment : 1) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que les solutions fondées sur la nature ; 2) une stratégie numérique à l'échelle du système pour un monde post-pandémique ; 3) un relèvement complet à la suite des effets de la COVID-19 tenant compte de la question du genre ; et 4) la poursuite de la mise en œuvre du principe « ne laisser personne de côté ». Il a également suggéré que ces priorités se reflètent dans les nouveaux Plans stratégiques.

21. Certaines délégations ont saisi l'occasion pour souligner d'autres priorités qui, selon elles, sont importantes pour inverser les effets négatifs de la pandémie. Ces priorités recouvrent la distribution de vaccins, l'encouragement de mécanismes financiers innovants et le soutien aux économies locales.

22. Un autre intervenant a appelé à poursuivre les efforts visant à renforcer l'harmonisation entre les activités des organisations au sein des cadres de coopération. Il a été noté que près de 40 % des entités des Nations Unies n'ont pas encore pris de mesures pour harmoniser leur programmation spécifique en fonction des orientations du cadre de coopération. De même, les agences ont été encouragées à renforcer leur collaboration pour répondre au lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, en menant davantage d'activités de développement conjointes, en particulier dans les zones de conflit et les environnements fragiles.

23. La nécessité de renforcer davantage la coopération multilatérale, Sud-Sud, triangulaire et Nord-Sud a également été évoquée par les délégations.

24. Constatant que 47 % des agences des Nations Unies n'ont pas modifié la description de poste de leurs représentants nationaux pour indiquer clairement qu'ils rendent désormais compte au coordonnateur national, les délégations ont exhorté les agences à le faire, ainsi qu'à prendre d'autres mesures pour garantir que le leadership du coordonnateur soit pleinement respecté et soutenu au niveau national.

25. Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet 2020, et en citant l'exemple de la Division des approvisionnements qui a opéré pendant la pandémie de COVID-19 pour soutenir 436 organisations en matière de transport d'urgence, d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures, les délégations ont souhaité que la programmation conjointe soit renforcée à l'avenir. En outre, les agences ont été encouragées à accorder la priorité à l'agrégation de données et de statistiques en vue d'améliorer et d'accélérer la planification et la mise en œuvre collectives.

26. Pour maintenir l'élan de réforme du système des Nations Unies pour le développement, les six entités ont été invitées à continuer à concrétiser leurs engagements en matière de réforme afin de garantir des approches politiques, programmatiques et communes harmonisées et efficaces. Cet objectif comprend des efforts de programmation conjointe qui réunissent l'expertise collective du système des Nations Unies pour le développement pour répondre aux besoins et aux priorités des pays.

27. Le partenariat avec les institutions financières internationales a également été mis en avant comme un moyen de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont estimé que les exemples tirés des réponses des pays mettaient une fois de plus en évidence le potentiel de coopération avec ces institutions par le biais du partage des données et des approches politiques interorganisationnelles.

28. Poursuivant sa réflexion sur l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles, une délégation a souligné l'importance des données sexospécifiques et le soutien apporté aux pays pour qu'ils puissent accéder à des financements pour traiter les statistiques liées au genre.

29. Notant le rôle central du multilatéralisme et de la solidarité, certaines délégations ont rappelé que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit rester l'objectif primordial des activités des agences. Leurs politiques doivent continuer à s'aligner sur l'Examen quadriennal complet, le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur le climat, tout en conservant l'accent sur les pays en situation particulière.

30. Les délégations ont reconnu l'importance des financements flexibles et des contributions de base, dont le déficit affecte la capacité du système des Nations Unies à répondre à la pandémie et honorer la mission de refonte du système.

31. En réponse aux commentaires et aux questions des États Membres, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fait référence à son rôle de présidente du Comité de haut niveau sur la gestion. Elle a expliqué les activités du Comité ainsi que sa mission, qui est de garantir de meilleures plateformes pour la collaboration interagences, de simplifier les pratiques commerciales et de gagner en efficacité. Le Comité est fondé sur une approche consensuelle et s'est avéré très efficace tout au long de la pandémie. Il vise également à établir des relations plus transparentes pour permettre aux États Membres de demander des comptes aux agences et les aider à gérer les attentes dès le départ. Le Comité se concentre également sur la création de partenariats stratégiques pour atteindre les objectifs de développement durable.

32. La Directrice exécutive de l'UNOPS a renouvelé le soutien sans faille de son agence à la réforme des Nations Unies. En tant qu'agence non programmatique et autofinancée, l'UNOPS a souligné la forte demande pour ses services et a mis l'accent sur la transparence, la valeur ajoutée, la flexibilité et la qualité et la rapidité de ses services, des éléments qui, selon la Directrice exécutive, seront intégrés dans le Plan stratégique de l'agence pour la période 2022-2025.

33. L'Administrateur du PNUD a rappelé les aspects multiples de la COVID-19, alors que l'agence travaillait activement à comprendre l'incidence de la pandémie, à identifier les principaux domaines vulnérables et les revers les plus profonds. Il a déclaré que le PNUD examinait en profondeur les enseignements tirés de l'utilisation optimale des analyses qui ressortent des évaluations et des données générées au niveau national et international, afin de cibler les domaines où l'action de l'agence serait la plus pertinente.

34. Se référant aux commentaires concernant les priorités des prochains plans stratégiques, l'Administrateur du PNUD a expliqué que l'impératif d'une relance verte sera tout à fait central dans les activités futures de l'organisation. De même, l'élimination de la pauvreté, la protection sociale et la numérisation seront essentielles pour soutenir le relèvement économique, tandis que l'Examen quadriennal complet, les objectifs de développement durable et le Programme 2030 serviront de modèle pour la mise en œuvre. L'Administrateur a ajouté que l'appropriation à l'échelle nationale demeurerait un point de référence pour le PNUD.

35. Au sujet de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a précisé que le PNUD avait très tôt révisé le mandat de ses représentants résidents, afin de faire explicitement référence aux éléments fondateurs du cadre de coopération dans les travaux du PNUD. Il a en outre souligné que le principe de responsabilité mutuelle doit être renforcé sur la base de la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité. L'Administrateur a invité les États Membres à veiller à ce que les organismes, fonds et programmes puissent continuer à rendre des comptes dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi

qu'à leurs conseils d'administration, tout en gardant à l'esprit que le descriptif de la réforme ne doit pas seulement porter sur les mécanismes de coordination, mais aussi sur l'impact réel généré.

36. Poursuivant sur le thème de la réforme des Nations Unies et du Plan stratégique, la Directrice exécutive de l'UNICEF a mentionné trois domaines prioritaires sur lesquels son agence se concentrera : 1) les besoins d'adaptation au changement climatique ; 2) la numérisation en faveur l'éducation ; et 3) la nutrition. Elle a ajouté que les programmes de pays de l'UNICEF étaient pleinement alignés sur les cadres de coopération.

37. La Directrice exécutive de l'UNICEF a également évoqué les gains d'efficacité que les agences peuvent générer à la suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et qui peuvent apporter de nombreux avantages, notamment en les investissant dans les programmes de pays.

38. Reconnaissant la valeur de la coopération interorganisations pour les activités d'approvisionnement, sur la base de la riposte conjointe à la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive de l'UNICEF a rappelé que le système des Nations Unies représente une source d'approvisionnement fiable et qu'il s'agit d'un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement peut se développer.

39. En réponse aux commentaires des États Membres sur la liaison des agences en matière de données et de statistiques, la Directrice exécutive de l'UNICEF a souligné le besoin crucial des agences en ressources de base pour financer l'interopérabilité des systèmes avec UN INFO afin d'améliorer le partage des données.

40. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a confirmé que les programmes de pays de l'organisation étaient en parfaite conformité avec les cadres de coopération et que les représentants de pays étaient évalués par rapport au Cadre de gestion et de responsabilité pour mesurer leurs performances. Il a réitéré l'engagement de l'agence en faveur de la programmation conjointe, notant l'augmentation significative du financement que le FNUAP a reçu des fonds communs interorganisations, une tendance qui devrait s'accroître dans les années à venir. Il a également réaffirmé l'importance d'un financement flexible et sans affectation particulière afin de promouvoir une programmation conjointe des organisations.

41. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a fait écho aux déclarations des délégations en mentionnant l'importance des données ventilées par sexe pour une planification fondée sur des données probantes, notamment dans le contexte de la crise sanitaire mondiale actuelle. Il a déclaré que le FNUAP avait élaboré un tableau de bord des populations vulnérables à la COVID-19, en fournissant des données désagrégées au niveau national et sous-national qui sont actualisées quotidiennement.

42. Concernant les prochains Plans stratégiques, le Directeur exécutif adjoint du PAM a rappelé l'importance de réfléchir à la réforme du système des Nations Unies pour le développement de manière coordonnée, soulignant la nécessité d'élaborer de nouveaux Plans stratégiques alignés sur l'Examen quadriennal complet 2020 et les cadres de coopération. Il a également souligné le rôle joué par le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et son impact sur la résilience et la préparation, ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale adaptés aux chocs pour préparer les pays aux crises futures.

43. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a souligné que le Cadre de gestion et de responsabilité constituait une base essentielle pour assurer la responsabilité mutuelle et a mis en évidence l'engagement fort du PAM à cet égard.

44. Il a également rappelé l'importance d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie dans la compréhension du rôle des coordonnateurs résidents avec une responsabilité accrue de diriger et de servir de point de cohésion.

45. Rappelant la crise financière de 2008, la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a déclaré que la pandémie de COVID-19 constituait une crise véritablement intégrée sur de nombreux fronts. Elle a mis en garde contre le risque d'aggraver les inégalités connexes, comme c'est déjà le cas en matière d'accès aux vaccins. En outre, elle a évoqué la réelle possibilité pour les sociétés d'être transformées au lendemain de la pandémie, en raison des écarts grandissant entre les sexes et de la visibilité insuffisante des femmes aux postes de direction et de leur manque de participation à l'économie.

46. La nature de la crise nécessite une approche de partenariat inédite que les organisations ne peuvent réaliser seules. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a évoqué plusieurs exemples de coopération avec d'autres organisations en riposte à la crise, tels que : 1) le partenariat avec le FNUAP dans le cadre de l'initiative Spotlight pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; 2) la collaboration avec le PNUD concernant l'outil Gender Policy Tracker qui suit les mesures en matière de genre au niveau mondial pour faire face à la COVID-19 ; et 3) le travail avec l'OMS sur la désagrégation des données relatives aux cas de COVID-19 ventilées par sexe et par âge.

47. Elle a ajouté que ces partenariats devront s'étendre au-delà du système des Nations Unies pour porter leur fruit. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a cité le Forum Génération Égalité comme l'une de ces plateformes de partenariats externes, qui rassemblent non seulement le système des Nations Unies, mais qui tirent également parti des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales. En outre, elle a mentionné la possibilité d'influencer les processus multilatéraux, tels que le G20, la COP26 et le G7, afin de garantir que les objectifs de développement durable soient au centre de ces échanges.

48. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a évoqué le financement extrêmement limité en matière d'égalité entre les genres au sein du système des Nations Unies, moins de 2 % des ressources dépensées étant allouées spécifiquement à la promotion de ce domaine. Elle a noté que ce pourcentage soulignait la nécessité d'une approche intégrée pour garantir que la dimension du genre ne soit pas uniquement intégrée aux Plans stratégiques, mais aussi à la programmation conjointe.

49. Dans ses observations finales, le Vice-Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et modérateur de cette session de débats interactifs, a rappelé que la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera des efforts de collaboration considérables. Reconnaisant la charge supplémentaire qui pèse sur le système des Nations Unies, il a salué le travail de collaboration des agences pour obtenir des résultats dans des circonstances très difficiles. Dans la perspective de l'élaboration des Plans stratégiques des entités, le modérateur a souligné l'importance des approches centrées sur les personnes, sensibles à la dimension du genre et fondées sur les droits fondamentaux, tout en tenant compte des liens entre la santé, les échanges commerciaux, les finances et le développement économique et social.

50. En conclusion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a fait écho aux messages des États Membres aux organisations, les encourageant à collaborer plus étroitement, tout en notant les progrès déjà réalisés et cités en exemple pendant la réunion. Par ailleurs, il a rappelé l'importance des mandats uniques et des avantages comparatifs des organisations, chacune apportant ses idées novatrices, ses talents et ses ressources à l'effort collectif. Il a constaté que la pandémie avait révélé de nouvelles possibilités de collaboration et que les mesures et les exemples discutés étaient essentiels et encourageants pour résoudre les problèmes interdépendants du monde.

